

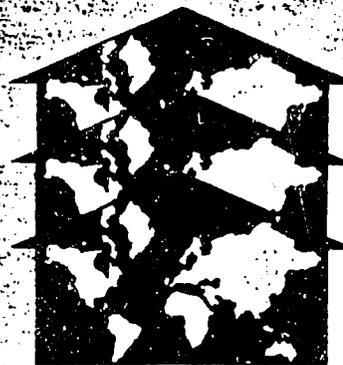
Do Not
Remove

8124
42

HA AAU-025

**EVALUATION DU DEVELOPPEMENT
URBAIN DU SENEGAL**

Aout 1983



**OFFICE OF HOUSING
AND URBAN PROGRAMS
AGENCY FOR
INTERNATIONAL DEVELOPMENT**

Prepared by
PADCO

**PLANNING AND DEVELOPMENT
COLLABORATIVE INTERNATIONAL**

EVALUATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN DU SENEGAL

BUREAU DE L'HABITAT ET LES PROGRAMMES URBAN
AGENCE POUR DE LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

PADCO, INC.
1834 JEFFERSON PLACE, NW
WASHINGTON, DC 20036

000968
000960
2

AOUT 1983

TABLE DES MATIERES

	Page
CHAPITRE I.	
RECOMMANDATIONS POUR UNE STRATEGIE URBAINE AU SENEGAL	1
INTRODUCTION	1
A. Principaux facteurs affectant l'urbanisation future	4
B. Principes généraux d'investissement urbain	8
C. Les stratégies d'investissement urbain au Sénégal	10
CHAPITRE II.	
EXAMEN DE L'URBANISATION ET DES CONDITIONS URBAINES	15
A. Principales caractéristiques démographiques	15
B. Mobilité de la population	18
CHAPITRE III.	
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS	23
A. Définition des populations urbaines et rurales	23
B. Hiérarchie urbaine	24
C. Caractéristiques générales de l'emploi	34
D. Education	43
CHAPITRE IV.	
EXAMEN DES POLITIQUES NATIONALES AYANT UNE INFLUENCE SUR L'URBANISATION	47
A. Objectifs de développement nationaux et spatiaux	47
B. L'activité économique au cours de la période 1977-1983	48
C. Logement et infrastructure intra-urbaine	64
D. Infrastructure inter-urbaine	78
CHAPITRE V.	
ETUDE DE L'URBANISATION DANS LE SINE SALOUM, LE FLEUVE ET LA CASAMANCE	89
A. Siné Saloum	89
B. Le Fleuve	100
C. La Casamance	116

CHAPITRE VI.	
STRATEGIES URBAINES AU SENEGAL	137
A. Méthodologie: introduction	137
B. Méthodologie utilisée pour l'analyse de la politique urbaine	138
C. Emplacement prévu des établissements futurs	147
D. Elaboration des stratégies urbaines régionales	153
E. Avantages relatifs des stratégies urbaines	157
F. Infrastructure intra-urbaine	157

ANNEXE
Tableaux

CHAPITRE I

RECOMMANDATIONS POUR UNE STRATEGIE URBAINE AU SENEGAL

INTRODUCTION

Une évaluation du développement urbain au Sénégal a été menée en mai 1983 pour déterminer:

- o S'il existe des problèmes suffisamment importants dans les villes sénégalaises ou un potentiel à développer qui requièrent l'adoption d'une stratégie explicite de développement urbain, à l'aide des ressources de l'AID;
- o Quelles sont les zones urbaines du réseau d'implantation qui devraient recevoir une attention prioritaire;
- o Quels sont les politiques et les programmes sectoriels qui devraient recevoir la priorité; et
- o A quelle échelle et à quelle date les programmes d'intervention devraient commencer et sous le contrôle de quelle institution ou de quelle agence.

Pour faire face à ces problèmes l'équipe d'évaluation du développement urbain (EDA) a visité des zones urbaines dans les trois régions pour évaluer leur potentiel de développement. En complément de ces visites régionales, l'équipe a également interrogé des représentants du gouvernement au niveau national dans les ministères de l'urbanisme, du Plan, de l'économie, des finances et de l'équipement ainsi que des responsables des entreprises parapubliques chargées de la fourniture de services urbains.

Les programmes de l'USAID au Sénégal se sont concentrés depuis 1980 sur trois régions: la région du Fleuve, le Sine Saloum et la Casamance. Pour ne pas gaspiller des ressources de développement peu abondantes, la mission de l'USAID voulait par conséquent savoir vers quelles zones urbaines de ces trois régions elle devrait axer son aide pour compléter les objectifs de développement des programmes ruraux. C'est une préoccupation raisonnable du point de vue de la préservation de rares ressources pour le développement et d'une manière plus générale parce que les produits agricoles constituent la source majeure du développement de l'industrie et de l'urbanisation au Sénégal. Sous un angle historique, c'est précisément l'absence de lien entre le secteur agricole ou secteur primaire et ce qu'on pourrait appeler les secteurs urbains (principalement l'industrie et les services) qui est à l'origine de la stagnation de l'économie sénégalaise.

S'il se peut que les interventions urbaines de l'USAID se concentrent sur les régions où elle met en oeuvre des programmes ruraux, il convient de procéder à un examen de l'ensemble du système d'implantation afin de déterminer l'échelle et la nature des populations urbaines futures établies dans les régions visées. Dès lors, au cours de l'évaluation du développement urbain, on a collecté des données sur la totalité du système. De surcroît, pour projeter les populations urbaines régionales, un examen global de la croissance urbaine probable doit s'effectuer en vue d'assurer que les programmes élaborés au niveau régional sont coordonnés avec les programmes s'inscrivant dans d'autres programmes régionaux et nationaux.

La décentralisation est presque toujours une composante implicite des stratégies de développement régional même si la chose n'est pas clairement précisée. En général, la décentralisation revêt deux formes, la décentralisation administrative et/ou politique, d'une part, la décentralisation économique, d'autre part. La première forme concerne le transfert d'autorité des pouvoirs centraux aux pouvoirs locaux pour l'administration des localités tandis que la seconde touche à l'atténuation des inégalités entre les villes principales et d'autres portions du pays. Cette dernière forme de décentralisation concerne aussi fréquemment la réduction de la croissance des villes principales en encourageant la croissance des autres zones urbaines et rurales ou, en d'autres termes, en freinant les migrations des autres zones vers les villes principales. Ce dernier aspect se traduit en général par la création de nouvelles possibilités d'emploi en dehors des villes principales à des taux plus accélérés que ceux que l'on pourrait autrement constater dans la mesure où l'emploi constitue souvent la motivation principale des migrations.

A mesure qu'un pays se développe, son système urbain (ou système de villes) joue un rôle de plus en plus important dans la croissance économique du pays. Ceci est démontré tant par l'évolution de la réorientation de la structure économique qui s'écarte des activités agricoles au profit des activités des secteurs industriel et de services et par la préférence des populations pour les zones urbaines au détriment des zones rurales. Dans bon nombre de pays en développement, l'urbanisation s'est caractérisée par le développement accéléré des villes principales, lequel a constitué une bonne partie de la contribution urbaine à la croissance économique qui s'y trouve concentrée. Si ce processus a été jugé essentiellement négatif du fait qu'il s'est soldé par des problèmes urbains localisés éminemment visibles, il a par ailleurs débouché sur le développement de ressources économiques qui n'existaient pas auparavant. Dès lors, si la décentralisation en dehors des villes principales doit se produire, elle doit accuser un rythme qui ne freine pas la contribution des villes principales à l'économie puisque les ressources nécessaires au financement de la décentralisation devront, du moins au début, provenir des villes principales.

Lorsqu'on élabore des stratégies de développement urbain, il importe de rechercher les villes où interviendra une contribution maximale de la croissance économique du pays, faute de quoi il se peut que des ressources de développement rares soient gaspillées sans parvenir à la décentralisation escomptée. Ces zones devraient faire l'objet d'investissements complémentaires étant donné qu'ils représentent les solutions de rechange les moins risquées par rapport à la croissance des villes principales. Puis, au fur et à mesure que se développent ces zones, elles devraient devenir la base à partir de laquelle seront lancés des efforts de décentralisation supplémentaires axés sur d'autres régions. Ce processus additionnel de développement urbain régional est nécessaire tant pour préserver des ressources rares que pour assurer la réussite du processus de décentralisation.

Cette préoccupation relative au bon emploi des ressources d'investissement ne signifie pas qu'on négligera les zones du pays dépourvues d'un bon potentiel économique. Il importe que les avantages du développement bénéficient à toute la population d'un pays. Ceci étant, une fois élaborés les programmes de ces régions, le souci de l'égalité ne devrait pas entraîner des coûts dépassant les moyens du pays pris dans son ensemble. Alors qu'on s'est efforcé de trouver les établissements au potentiel économique élevé pouvant se prêter à des programmes de développement plus intensif, on a supposé que tous les établissements nécessiteraient certains investissements (singulièrement d'infrastructure) lesquels viseraient à réduire les déficits et, d'une manière générale, à améliorer la qualité de vie des établissements, plutôt que vouloir déclencher une croissance accélérée dans ces zones.

L'analyse des données du secteur urbain s'inspire des directives générales pour mener des évaluations de développement urbain exposées dans la publication "Directives et approche suggérées pour mener des évaluations du développement urbain dans les pays en voie de développement", préparée par PADCO Inc. en février 1983 pour l'Office de programmation de l'habitat et de l'urbanisation de l'USAID. La méthodologie utilisée pour analyser le potentiel de croissance des implantations individuelles a été développée par PADCO pour l'étude de la politique urbaine nationale en Egypte. Cette méthodologie fait l'objet d'une brève description dans l'appendice de ce rapport, et d'une plus ample présentation dans un document intitulé: "Méthodologie analytique pour la préparation de recommandations en politique nationale urbaine" (RFS40).

Les chapitres suivants de ce rapport présentent une vue générale des recommandations majeures puis un examen des conditions de l'urbanisation, des politiques à l'échelon national, un examen détaillé des conditions urbaines dans les trois régions, une analyse des structures d'implantation et la stratégie urbaine recommandée par l'AID.

A. PRINCIPAUX FACTEURS AFFECTANT L'URBANISATION FUTURE

1. Prévisions de croissance économique

La croissance économique du Sénégal continuera à constituer un facteur majeur limitant les choix possibles de stratégies de développement urbain. Les investissements dans le passé ont eu tendance à financer une industrialisation à relativement grande échelle et peu efficace, qui ne constitue pas une base solide sur laquelle la croissance industrielle future puisse s'appuyer. Par conséquent, au niveau actuel des taux d'investissement, la majeure partie de la croissance du PIB continuera à reposer sur le secteur des services et la diversification tant souhaitée de l'économie n'interviendra pas, du moins à l'échelle désirée. En outre, et de manière tout aussi importante, le PIB réel par habitant, étant donné les taux actuels de croissance de la population, pourrait en fait décliner pendant la période de 20 ans considérée, à moins que des solutions plus efficaces ne soient apportées au développement géographique et sectoriel.

Par conséquent, ce sont les secteurs de services plutôt que les secteurs productifs qui induisent la croissance de l'emploi dans les villes. [1] Même à un taux d'investissement de 19 pour cent, l'emploi dans le secteur des services augmentera à un taux trois fois plus rapide que le taux de croissance industrielle, créant environ 2,4 nouveaux emplois pour chaque nouvel emploi dans le secteur de l'industrie. Cette croissance très rapide du secteur des services signifie que la majeure partie de la nouvelle population urbaine trouvera des emplois dans des secteurs non structurés, à faible productivité. Bien que la croissance des activités dans le secteur non structuré ne soit pas réellement négative, l'absence de possibilités pour ce secteur de générer des activités plus formelles, directement productives, signifie que la plupart des emplois nouveaux n'affecteront que faiblement la croissance du PIB. L'absence de croissance productive risque en outre d'aboutir à un chômage et à un sous-emploi importants.

[1] Dans le présent rapport, le secteur des services comprend le secteur tertiaire moins les transports et les communications, les activités du secteur quaternaire et, dans la mesure où on peut le mesurer, le secteur non structuré. On est conscient du fait que cette définition comporte quelques problèmes puisque les activités du secteur non structuré sont dans une large mesure exclus de la comptabilité nationale. Des catégories d'emploi non structuré sont cependant incluses dans les chiffres d'emploi utilisés par l'équipe pour déterminer les structures de l'emploi régional et urbain. Par conséquent, pour être logique autant que possible, l'emploi non structuré a été inclus dans l'emploi du secteur des services pour donner une image plus exacte de l'emploi urbain.

Bien que l'on ne prévoie pas une augmentation de la part du secteur primaire dans le PIB, qui pourrait même décroître dans le cas d'un scénario de plus forte croissance industrielle, le secteur continuera toutefois à être une source majeure d'emploi dans les zones rurales et urbaines. [2] Selon le recensement de 1976, l'emploi dans le secteur primaire représentait 35 pour cent de l'emploi urbain dans les implantations de moins de 20.000 habitants. Même quand les chiffres d'emploi dans le secteur primaire sont ajustés pour prendre en compte la faible base due à l'emploi traditionnel et non structuré non mesuré, l'emploi dans le secteur primaire s'accroîtra d'environ 11 pour cent. Par conséquent, dans beaucoup d'implantations, le secteur agricole continuera d'être la source principale d'emploi urbain et rural.

2. Population

Le second facteur majeur dans l'urbanisation future est la croissance démographique accélérée. Même au rythme de croissance de 2,0 pour cent, prévu officiellement, la population urbaine du Sénégal atteindra 9.830.000 habitants en l'an 2000. Selon des prévisions plus probables de croissance de la population nationale (environ 3,2 pour cent), la population totale du Sénégal atteindra 10,8 millions d'habitants en l'an 2000. Etant donné les possibilités d'emploi relativement limitées dans les zones rurales, même dans le cas d'une croissance rapide de l'emploi dans le secteur primaire que l'on a noté plus haut, la population du Sénégal sera pour la moitié urbaine d'ici l'an 2000. Actuellement, on estime que 2,5 millions d'habitants, soit 39,6 pour cent de la population du Sénégal, résident dans les zones urbaines. En l'an 2000, la population urbaine du Sénégal aura doublé et comptera environ 5,2 millions d'habitants.

Cette expansion rapide de la population urbaine se traduira par une croissance aussi rapide de la force de travail. En présence de taux de main-d'oeuvre constants, environ 853.000 nouveaux candidats à l'emploi arriveront sur le marché du travail dans les villes, entre 1985 et 2000. Cependant, même avec un niveau d'investissements relativement élevé, sans amélioration substantielle de l'efficacité des choix d'investissement, seulement 462.000 nouveaux emplois environ seront créés dans les zones urbaines.

[2] Bien que la définition la plus courante du terme urbain au Sénégal soit une implantation de plus de 10.000 habitants, cette limite exclut beaucoup de petites implantations dans les trois régions où l'AID réalise en ce moment des programmes. C'est pourquoi nous avons utilisé une définition plus large pour inclure toutes les implantations qui étaient considérées comme des communes dans le recensement de 1976. Ce qui inclut 34 implantations comptant en 1976 une population variant de 2.700 à 954.000 habitants.

Pareillement, même si tous les nouveaux emplois du secteur primaire se trouvent dans les zones rurales, ce qui est improbable étant donné les liens très étroits établis entre les zones rurales et les petites zones urbaines, la croissance des emplois dans le secteur privé ne sera pas suffisante pour répondre à la future demande d'emploi dans les campagnes. Pendant la période de 15 années 1985-2000, il faudra environ 541.000 nouveaux emplois ruraux, même si la structure de la population du Sénégal change, avec une population urbaine passant de 30 à 50 pour cent de la population totale. La croissance de l'emploi dans le secteur primaire permettra la création de 445.000 nouveaux emplois, soit une lacune d'environ 100.000 emplois ruraux.

3. Le système urbain existant

Le système urbain au Sénégal est marqué par la primauté de Dakar qui compte une population métropolitaine d'environ 1,4 million d'habitants en 1983 et 32 autres implantations plus petites, la plus grande ne représentant que 11 pour cent de la taille de Dakar. Cette primauté signifie que, si l'on voulait adopter la stratégie la plus efficace de localisation des implantations, il faudrait concentrer tous les investissements futurs sur Dakar. Pour illustrer ce fait d'une autre manière, on note que Dakar qui regroupe 22 pour cent de la population totale en 1983 et qui reçoit environ 30 pour cent des ressources d'investissement, produit actuellement environ 50 pour cent de la totalité du PIB. Dès lors, poursuivre une politique de décentralisation rapide visant à freiner la croissance de Dakar exigerait des investissements de grande ampleur et aboutirait à une réduction du potentiel économique. Réduire, par exemple, le taux de croissance de la population de Dakar de 5 pour cent à 3 pour cent aboutirait à des coûts de création d'emplois urbains qui seraient 20 pour cent, plus élevés que les coûts d'investissements similaires à Dakar. La différence entre les deux coûts de développement équivaut plus ou moins à l'investissement total de cinq ans qui serait disponible au secteur des transports dans le cadre de projections de croissance économique élevées.

L'expansion du système d'implantation dans le passé a été marquée par une croissance relativement stable des implantations les plus importantes. La part de la population urbaine à Dakar et dans les sept autres grandes implantations est restée relativement constante. Cette structure de croissance a abouti au développement d'autres implantations dans le système qui, bien que n'ayant pas la capacité d'attirer la population de Dakar, ont un potentiel économique que les programmes de développement urbain hors de Dakar pourraient développer favorablement, tant en ayant des répercussions avantageuses sur les plus petites implantations. Ces implantations et leurs régions avoisinantes sont:

- o Thiès, qui est en fait un prolongement de l'agglomération du Cap-Vert;
- o Koalack et les implantations avoisinantes; et
- o la région de St. Louis-Dagana

Historiquement, ces implantations, à l'exception de Kaolack, ont connu des taux de croissance de leur population assez élevés. Le système d'implantation de Thiès, qui s'étend de Dakar à Diourbel a bénéficié plus directement des économies d'échelle liées au développement de l'agglomération de Dakar. On estime en 1983 que la population de Thiès s'élève à 146.000 habitants. Cependant, en raison de sa situation géographique, à proximité de Dakar, Thiès ne pourrait probablement pas devenir le centre d'une stratégie de développement régionale. Sa croissance est trop liée à celle de Dakar pour constituer un centre de développement indépendant. Thiès pourrait cependant absorber une part de la population attirée par Dakar, si des politiques appropriées de développement étaient mises en oeuvre.

Kaolack, traditionnellement, est un centre de distribution important, avec des marchés entrelacés s'étendant à travers tout le Sénégal. Il a également été le centre d'investissements industriels majeurs tels que le traitement de l'arachide et le raffinage du sel. La double fonction de centre d'investissements industriels et de distributeur important de biens pour les régions rurales environnantes fait de Kaolack la troisième ville du Sénégal en importance avec une population estimative de 126.000 habitants en 1983. L'investissement industriel dans le passé n'a eu cependant que des liens très lâches avec d'autres industries et par conséquent n'a pas suscité d'autre développement. La croissance de Kaolack a de ce fait stagné. Des investissements récemment réalisés dans le domaine de la production électrique, l'accès au transport par chemin de fer, la route et voie d'eau, à quoi s'ajoute la diversification des productions agricoles, peuvent créer l'élan nécessaire pour susciter une croissance plus forte.

Pendant la période qui a suivi l'indépendance, quand la capitale du pays a été déplacée de St Louis à Dakar, la perte des emplois dans le secteur des services a donné un coup d'arrêt à la croissance de St Louis. Cependant, en dépit d'une baisse apparente de l'activité économique, St Louis a continué d'accuser un taux de croissance élevé, 4,1 pour cent environ pendant la période s'écoulant de 1960 à 1976. La ville enregistre également une proportion assez élevée d'emplois dans le secteur industriel. Dans les autres implantations du Sénégal, en dehors de Dakar, le secteur industriel emploie 4 pour cent de la population tandis qu'à St Louis il occupe 7 pour cent de la population locale.

Enfin, la croissance soutenue des principales industries agroalimentaires des régions du "Rossio Bethro" et de "Richard Toll", associée aux projets d'irrigation dans la région du Fleuve, offre des possibilités futures pour le développement d'une région urbaine qui pourrait même soutenir la croissance dans toute la région du Fleuve.

B. PRINCIPES GENERAUX D'INVESTISSEMENT URBAIN

La nécessité pressante d'améliorer la situation globale de l'économie exige que le critère d'efficacité, c'est-à-dire une productivité accrue des investissements, soit le critère qui l'emporte sur les autres pour la plupart des nouveaux investissements urbains. La nécessité d'accroître par ailleurs les possibilités d'emploi requiert non seulement des investissements à forte intensité de main-d'oeuvre mais aussi des périodes de mise en oeuvre relativement courtes pour que les bénéfices des investissements soient réalisés rapidement. Enfin, en raison de la pénurie relative de fonds publics il faut faire supporter une plus grande part des coûts d'investissement par les bénéficiaires des projets ou directement par le secteur privé.

Etant donné la prédominance du secteur primaire au Sénégal en tant que source de produits de base pour l'industrie et l'inefficacité traditionnelle de la transformation de la production agricole en production industrielle, il faudra recourir à une plus grande efficacité dans les choix des nouveaux investissements industriels si ce secteur entend contribuer à la production de ressources importantes pour la croissance économique. Entre 1960 et 1980, le Sénégal n'a généré que 89 cents de production industrielle supplémentaire pour chaque dollar supplémentaire de production agricole tandis que les pays à moyen revenu dans leur ensemble ont généré 2,60 dollar supplémentaire de production industrielle pour chaque dollar supplémentaire de production agricole. [3]

Pour faire des choix efficaces d'investissement industriel, il faut trouver des emplacements rentables pour la nouvelle expansion industrielle, et par tant pour la nouvelle croissance urbaine. Le manque relatif de ressources nationales d'investissement joint à la nécessité d'accroître le niveau de l'emploi dans les villes et les campagnes pour faire face à la future croissance de la population signifie que la politique d'implantation industrielle devrait s'attacher à choisir des industries à forte intensité de travail ou des activités industrielles liées à de telles industries. Cela signifie aussi que le choix des implantations industrielles soit défini de

[3] Source: Analyse de PADCO extraite des données de base sur 20 ans de la Banque mondiale et présentées dans le Rapport de développement de 1982.

manière à assurer que les coûts soient minimisés et que les projets offrent une rentabilité rapide pour maximiser les ressources stimulant la croissance économique. Puisqu'il est probable que la majeure partie des ressources d'investissement sera d'origine étrangère, du moins à court terme, les bailleurs de fonds ont un rôle important à jouer pour assurer que les projets sont abordables et qu'il existe une coordination sectorielle dans le développement des nouveaux programmes urbains.

La rentabilité se traduit également dans la politique de développement régional. Les politiques d'investissement régional devraient chercher à soutenir le potentiel de croissance des régions agricoles (agricole inclut ici toutes les activités du secteur primaire) et à s'appuyer sur les investissements industriels déjà en place. En raison, tant des contraintes financières que des limites réelles en ressources, telles que l'alimentation en électricité, du moins dans un premier temps, les efforts de développement urbain en dehors de Cap-Vert devraient se concentrer sur une ou deux régions. Les régions les plus susceptibles de recevoir ces efforts sont: la zone urbaine de Kaolack en raison des investissements industriels passés et les liens existants avec d'autres régions du pays, et les régions de St Louis et Richard Toll à cause du potentiel qu'elles offrent pour la mise en oeuvre d'importants projets dans le bassin du fleuve Sénégal.

On doit continuer à encourager la politique passée qui consistait, à quelques exceptions, à choisir des normes relativement modérées pour le développement urbain. Les programmes actuels qui visent à accorder une plus grande responsabilité aux organismes parapublics pour recouvrer les coûts des programmes de développement en faisant payer les bénéficiaires a fin de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour le développement futur devraient être soutenus par l'établissement de normes d'infrastructure qui soient abordables pour les bénéficiaires des programmes d'infrastructure.

Les ressources d'investissement, à l'évidence, ne peuvent pas toutes être concentrées dans les régions de Dakar-Thiès, Kaolack et St Louis-Dagara, bien que, contrairement aux trois régions que l'on a signalées précédemment, ces régions offrent le plus grand potentiel de croissance économique. Les stratégies de développement pour les autres régions devraient cependant être orientées davantage vers le maintien de leur part actuelle de population plutôt que vers la croissance de cette population. Ces stratégies devraient chercher à réduire le manque d'infrastructure, en choisissant cependant la taille et la date des programmes de manière à repercuter les coûts sur les usagers. Autant que possible, on cherchera à développer des investissements industriels qui visent la transformation de la production agricole régionale. Mais le développement industriel ne devrait pas être un objectif primordial. Ces stratégies devraient plutôt être axées sur le développement urbain qui soutient la croissance de la production agricole.

La nature rurale de bon nombre des petites implantations signifie que pour elles les stratégies de développement doivent viser à fournir l'infrastructure de base, telle que l'adduction d'eau et les autres services urbains primaires. La fourniture des services secondaires et tertiaires est plus adaptée aux grandes implantations. Les objectifs de développement pour ces implantations devraient s'attacher à une stabilisation de la croissance de manière à ce qu'elles puissent fournir les services de base aux régions rurales environnantes.

C. LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT URBAIN REGIONAL

L'objectif primordial des stratégies de développement urbain hors de Dakar devrait consister à se concentrer sur les régions qui ont un fort potentiel économique pour à la fois minimiser les coûts de développement et maximiser les bénéfices. Ces stratégies devraient être coordonnées au développement de Dakar et en soutenir l'expansion. Enfin, en raison de la disponibilité limitée de ressources de développement en dehors de Dakar, les stratégies devraient être modestes en nature et limitées à deux ou trois régions.

Le climat économique actuel rend difficiles tous les programmes urbains. On peut cependant donner des directives quant à l'opportunité dans le temps et quant à la manière d'entamer ces programmes. En premier lieu, ces programmes devraient être mis en oeuvre dans des régions qui disposent d'une relativement bonne infrastructure soit déjà mise en place soit en passe de l'être pour compenser les insuffisances actuelles. Pour le moment les faibles taux d'investissement laissent peu de possibilités pour des programmes nouveaux d'expansion de capacité, par conséquent jusqu'à ce que l'on puisse allouer davantage de ressources pour les investissements productifs, la plupart des ressources d'investissement devraient être utilisées pour améliorer les usines et l'infrastructure existantes plutôt que pour élargir la capacité actuelle. Quand de nouveaux programmes sont mis en oeuvre, ils devraient être limités à quelques régions seulement et devraient s'appuyer sur les capacités déjà en place pour minimiser les coûts.

Le développement de nouvelles infrastructures devrait être lié au développement des nouvelles capacités de production. Dans la plupart des zones urbaines au Sénégal cela signifie le développement de nouvelles industries, cependant dans les régions plus petites et plus rurales, ce développement peut être lié à l'expansion de la production agricole exigeant une infrastructure urbaine de soutien accrue.

1. Le Fleuve

Le développement de la région de St Louis-Dagana en une région fortement urbanisée offre une possibilité unique de soutenir les programmes agricoles à grande échelle mis en oeuvre dans le bassin du fleuve Sénégal et à plus long terme avec l'expansion du réseau urbain de Kaolack de développer des alternatives urbaines

à l'agglomération de Dakar. Cependant, bien que cette sous-région offre des possibilités, son développement comporte des risques sérieux. Pour l'instant St Louis est peut être la seule implantation importante au Sénégal qui présente des contraintes physiques limitant son expansion urbaine. Dans le même temps, une expansion urbaine des régions de Richard Toll-Dagana est probablement vouée à l'échec si elle n'est pas accompagnée d'un développement complémentaire de St Louis. Avec une population d'environ 100.000 habitants, St Louis dispose maintenant d'une main-d'oeuvre suffisamment diversifiée pour offrir les services secondaires et tertiaires nécessaires au développement du potentiel de Richard Toll-Dagana. Le développement de la sous-région avec des industries primaires de transformation dans la région de Richard Toll-Dagana et des industries secondaires liées au port dans la région de St Louis qui requièrent une main-d'oeuvre plus importante et plus diversifiée, signifie que vers l'an 2000 la sous-région aurait une population de quelque 420.000 habitants.

Au début, le développement de la région de St Louis-Dagana attirera la population des implantations avoisinantes de la région du Fleuve, ralentissant ainsi leur croissance. Cependant, le développement de marchés dans la région suscitera aussi la croissance d'autres implantations.

En particulier, après les années 1990 quand le barrage de Manatali sera mis en service et que les cultures doubles se développent sur les nouveaux périmètres irrigués, le développement accru, encore qu'à petite échelle, d'implantations plus éloignées telles que Bakel pourrait être possible. Selon ce scénario, la population de Bakel passerait d'environ 11.000 habitants en 1983 à 27.000 habitants en l'an 2000. Ce développement devrait s'appuyer sur des activités de transformation primaire à petite échelle à forte intensité de travail qui n'ont que de faibles besoins en énergie et en main-d'oeuvre qualifiée (la transformation du riz et les activités de stockage par exemple). Des investissements pour les services d'adduction d'eau et autres infrastructures urbaines seront nécessaires pour combler les insuffisances et permettre une croissance modérée de la population. Avant de lancer ces programmes, il sera nécessaire de s'assurer qu'il existe des indices de succès de programmes agricoles de la région et un développement visible de la région St Louis-Dagana pour susciter une demande suffisante pour le développement des services urbains dans les plus petites zones de peuplement.

2. Le Sine Saloum

L'investissement industriel passé a créé une base économique sur laquelle la population urbaine du Sine Saloum s'est développée dans la région de Kaolack (y compris Kafrine, Nioro du Rip, Fatick et d'autres petites implantations). Cette population qui

s'élève à 202.000 habitants en 1983 soit 7 pour cent de la population urbaine du Sénégal passera à 413.000 habitants en l'an 2000, soit 8 pour cent. Dans une certaine mesure, l'infrastructure et la base industrielle de cette région laisse supposer que la population urbaine s'accroîtra plus facilement que dans la région du Fleuve. Il sera cependant nécessaire pour vérifier cela que l'on opère une plus grande diversification des produits de base agricoles destinés à l'exportation parce que la croissance industrielle de cette région dans le passé s'est appuyée sur deux produits, l'arachide et le sel qui n'offrent que des possibilités limitées de croissance. Le projet d'implanter une usine textile à Kaolack utilisant le coton récolté dans le Sine Saloum et le Sénégal oriental fournit un exemple des possibilités offertes.

La stratégie de développement dans le Sine Saloum devrait viser à transformer Kaolack en centre industriel et à développer les implantations environnantes en centres de transformation primaire de soutien et en centres de stockage pour l'approvisionnement de Kaolack. Pour mener à bien une telle stratégie, il faudra probablement aménager le port de Kaolack. Le bon réseau routier de la région pourrait sans doute soutenir une telle croissance sans qu'il soit nécessaire d'accroître substantiellement la capacité.

D'autres programmes d'infrastructure interurbaine mis en oeuvre dans la région renforcent la base économique de la région et ses possibilités de croissance urbaine. A Kaolack, Fatick et Kaffrine, des programmes d'expansion des systèmes d'adduction d'eaux sont déjà mis en oeuvre. De même, la capacité de production électrique de Kaolack est élargie pour desservir à la fois Kaolack et les implantations environnantes s'étendant jusqu'à Diourbel. Ces programmes à très court terme soutiendront la croissance jusqu'à 1990; après cette date, il faudra faire des investissements supplémentaires en infrastructure si la croissance se poursuit.

3. Casamance

Bien que la Casamance possède un système intégré d'implantations relativement bien développé, l'absence d'investissements industriels dans le passé rend la perspective d'une expansion des implantations de cette région moins attrayante que dans les régions du Fleuve et du Sine Saloum. Cette faible capacité industrielle associée à la limitation des ressources au niveau national signifie qu'en l'absence de programmes d'investissement majeurs, la Casamance risque de perdre sa part actuelle de population urbaine, qui représente environ 7,8 pour cent de la population totale en 1983.

Si l'on assiste à un redressement économique, des programmes à petite échelle visant à maintenir la part relative de la population urbaine implantée en Casamance pourraient être amorcés pour servir de base à de futurs programmes de développement urbains de plus grande envergure. Au début, ces projets devraient se concentrer sur la région de Ziguinchor. Ils s'attacheraient à renforcer la base industrielle de la région grâce à l'expansion des industries de transformation de produits alimentaires tels que le jus de fruit, le traitement des légumes et les conserves. Des activités plus intensives liées à la pêche seraient aussi souhaitables.

Comme les implantations de la Casamance continueront à ne disposer que d'un réseau limité d'infrastructures en comparaison de celles du Sine Saloum, de la région basse du Fleuve, de Thiès et de Diourbel (par exemple la consommation d'électricité prévue en 1990 à Ziguinchor sera de 60 KWh par habitant contre 167 KWh par habitant à Kaolack ou à St Louis), la création de nouvelles industries dans la région n'entraînera que de faibles besoins en électricité. L'isolation relative des implantations de Casamance éloignées du reste du réseau urbain sénégalais signifie, du moins en attendant l'établissement d'une meilleure base économique, que la plupart des nouveaux emplois n'exigeront qu'une main-d'oeuvre relativement peu qualifiée.

En Basse Casamance, les investissements urbains devraient s'appuyer sur les projets ruraux en cours de réalisation, par exemple le développement des industries de transformation de produits alimentaires déjà mentionné. Il faut continuer, parallèlement, à améliorer l'infrastructure existante, en particulier l'infrastructure inter-régionale reliant les zones rurales aux zones urbaines. Par ailleurs, il convient de prêter attention aux aspects de la commercialisation des produits agricoles à la fois dans la région elle-même et entre la Casamance et d'autres régions du Sénégal. A ces fins, il doit être possible d'améliorer les installations portuaires de Ziguinchor pour renforcer les liens entre cette ville et Dakar. Il faut, de manière toute aussi importante, renforcer les activités de commercialisation et de stockage dans les implantations de Basse Casamance grâce à une amélioration des marchés et à la construction de réseaux de transport.

Le développement des implantations de la Haute Casamance se poursuivra probablement à un rythme plus lent qu'en Basse Casamance en raison de l'isolation encore plus grande de cette région loin des autres systèmes d'implantation du pays. Bien que cette sous-région produise une diversité de produits agricoles, coton, arachide et produits animaux, les villes de la région ne disposent pas d'une infrastructure suffisante pour traiter ces produits. Le développement des activités de transformation au Sine Saloum et en Basse Casamance rendront sans doute peu économique le développement d'activités similaires en Haute Casamance. Par conséquent, dans un proche avenir, il vaut mieux axer les programmes

urbains en Haute Casamance sur des activités de stockage et de commercialisation des produits agricoles pour la transformation finale dans d'autres régions à l'exception peut-être du conditionnement de la viande qui pourrait être plus rentable à Kolda ou à Velingara. Il sera peut-être nécessaire de renforcer les infrastructures pour soutenir ces activités, mais généralement les programmes en cours de réalisation ont été élaborés pour faire face aux besoins immédiats de la population.

CHAPITRE II

EXAMEN DE L'URBANISATION ET DES CONDITIONS URBAINES

A. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

1. Taux d'accroissement naturel élevé

Les résultats du recensement d'avril 1978 ont montré que la population sénégalaise s'accroissait à un rythme plus rapide que celui attendu et qu'il fallait prévoir un redoublement de la population en 25 ans.

Année	Population totale	Taux d'accroissement annuel	Taux d'accroissement 55 - 76	Taux d'accroissement 60 - 76
1955	2.600.000			
1960	3.110.000	3,6%		
1970	3.956.616	2,4%	3,2	3,1
1976	5.068.741 *	4,4%		

* Y compris la population comptée à part (internats, casernes, hôpitaux, hôtels) et la population flottante (garages, entrepôts, gares).

Ces taux d'accroissement doivent être interprétés avec prudence car ils reflètent aussi bien la qualité des estimations des différents comptages que les tendances réelles. Cependant, selon les sources officielles, le taux d'accroissement moyen annuel serait au moins égal à 2,8% et certaines estimations sont calculées sur la base d'un taux moyen annuel de 3% à 3,2%, tendance qui sera retenue dans ce rapport. Ce taux correspond à peu près à l'accroissement naturel de la population sénégalaise entre 1976 et 1955.

Le taux brut de natalité était estimé à 4,6% en 1970-71 (enquête démographique nationale) et à 4,8% en 1978 (enquête nationale sur la fécondité). Cette natalité élevée est due à plusieurs facteurs: amélioration des conditions sanitaires sans impact des méthodes contraceptives, âge moyen au premier mariage précoce (15,6 ans) surtout en milieu rural, et encore en milieu urbain où la scolarisation des filles - bien qu'en progression - est plus faible et moins prolongée que celle des garçons, facteurs socio-culturels et économiques privilégiant une descendance nombreuse. A l'heure actuelle, la descendance finale est estimée à 6,4 enfants en moyenne par femme âgée de 49 ans. Le taux global de fécondité générale s'élève à 198,6 naissances annuelles pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

Les données sur le taux brut de mortalité sont peu nombreuses. En 1970-71, le Sénégal a enregistré le taux de mortalité le plus faible de l'Afrique de l'Ouest. Actuellement il se rapprocherait de 2,0%. L'espérance de vie est estimée à 44 ans, elle est plus élevée dans les villes.

2. Structure des âges

La population sénégalaise partage cette caractéristique commune aux pays en voie de développement: plus de la moitié de la population a moins de 20 ans en 1976, 43% a moins de 15 ans et 4% plus de 64 ans.

La population d'âge intermédiaire (15-64 ans) ne représente que 53% de la population, ce qui donne un taux de dépendance égal à 90%, le coefficient d'enfants "à charge" (-15 ans) s'élevant à 82% (environ le double de celui des pays industrialisés). (Voir Tableau II.1)

Tableau II.1 : Répartition de la population totale résidente par groupes d'âge et par sexe (recensement 1976)

Age	Hommes		Femmes		Ensemble	
	(1000)	%	(1000)	%	(1000)	%
0 - 4	461	18,6	458	18,1	919	18,4
5 - 9	359	14,5	346	13,7	704	14,1
10 - 14	272	11,0	260	10,3	532	10,6
15 - 64	1269	51,3	1364	54,0	2635	52,7
65 et +	105	4,3	94	3,7	200	4,0
n.d.	5	0,2	3	0,1	8	0,2
Total	2473	100	2525	100	4998	100

Source: Recensement de 1976.

3. Population régionale

Une carte de la répartition des densités fait ressortir une démarcation très nette entre la partie est du pays, peu peuplée à l'exception des bords du fleuve, et l'ouest où se trouvent les fortes concentrations urbaines: les densités les plus élevées se trouvant bien sûr sur l'axe Dakar-Thiès et dans le bassin arachidier.

Sur 0,3% de la superficie du territoire, le Cap-Vert regroupe, en 1976, 19% de la population. Les régions de Thiès, de Diourbel et, à une échelle plus réduite, celle du Sine Saloum, font figure de régions denses, comparées au reste du pays. Le tableau ci-dessous donne un classement des régions suivant leur densité:

Tableau II.2: Répartition de la population selon les régions et densités de population (données corrigées: 1976)

Régions	Superficie		Population		Densités hab/km ²
	(km ²)	(%)	(1000)	(%)	
Cap-Vert	550	0,3	954	19%	1735
Thiès	6.601	3,3	685	14%	104
Diourbel	4.359	2,2	429	8,5%	98
Sine Saloum	23.945	12,2	1.020	20%	43
Casamance	28.350	14,4	741	15%	26
Louga	29.188	14,9	426	8,4%	15
Fleuve	44.127	22,4	522	10,3%	12
Sénégal Oriental	59.602	30,3	291	6%	5
Ensemble	196.722	100	5.069	100	26

Source: Données corrigées de 1976.

Cette répartition inégale de la population trouve son explication dans les caractéristiques physiques des régions (climats, sols et surtout ressources en eau) mais aussi dans l'histoire qu'a connue le Sénégal, marquée par les changements importants provoqués par la colonisation et le développement de la culture arachidière: les tendances actuelles accusent une persistance de ces disparités, la volonté de décentralisation étant trop récente pour porter ses effets.

B. MOBILITE DE LA POPULATION

1. Migration permanente

Le volume des migrations inter-régionales est considérable. En 1976, 655.000 Sénégalais (sans compter les personnes nées à l'étranger) résident dans un lieu autre que celui de leur naissance (voir les Tableaux II.3 et II.4).

Le Cap-Vert accueille donc la moitié des émigrants de ce type, qui composent 34% de la population de l'agglomération dakaroise. Les populations de Thiès et de Diourbel comptent également un grand nombre d'habitants nés ailleurs (respectivement 14 et 11% de la population), mais ces deux régions sont également le lieu de nombreux départs en particulier vers Dakar et vers le Sine Saloum. Avec Diourbel et Thiès, le Fleuve et Louga sont les régions les plus marquées par le départ de leurs populations. (Voir Tableau II.5)

Tableau II.3 : Importance des migrations durée de vie par région

Région	Pourcentage d'émigrants/ population région	Pourcentage d'immigrants/ population région
Cap Vert	11%	34%
Casamance	10%	4%
Diourbel	24%	11%
Fleuve	24%	6%
Louga	28%	7%
Sénégal Oriental	7%	8%
Sine Saloum	11%	7%
Thiès	20%	14%
Ensemble	14%	13%

Les départs des migrants "durée de vie" sont en majorité orientés sur Dakar, en particulier en ce qui concerne la Casamance, Thiès et le Fleuve. Ce mouvement reste important, mais moins marqué, pour des régions comme Louga et le Sénégal Oriental où les destinations sont réparties de façon plus équilibrée.

TABLEAU II.4
REPARTITION DE LA POPULATION SENEGALAISE RESIDENTE SELON LE LIEU DE NAISSANCE*
ET LA REGION DE RESIDENCE
MIGRATION PERMANENTE (RECENSEMENT 1976)

Région de Naissance	Cap Vert	Casamance	Diourbel	Fleuve	Louga	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	Ensemble
Cap Vert	533.297	7.786	5.310	9.010	2.983	2.186	8.954	22.589	592.115
Casamance	47.603	611.931	.866	2.000	.437	2.532	5.356	4.338	675.163
Diourbel	37.261	1.118	371.256	1.515	7.486	1.246	26.494	14.087	460.463
Fleuve	69.155	5.790	3.397	470.487	5.987	4.697	10.014		
Louga	36.656	.876	15.357	8.562	387.863	1.174	25.019	21.399	496.906
Sénégal Oriental	5.445	3.995	.396	1.468	.410	231.888	4.222	1.188	249.012
Sine Saloum	49.428	4.537	9.569	2.683	3.940	7.268	862.821	14.504	954.750
Thiès	75.590	1.807	12.127	3.053	6.868	1.310	13.383	572.620	686.758
ENSEMBLE	854.435	637.840	418.278	498.878	415.974	252.301	956.263	663.571	4697.540*
Nombre d'immigrants									
Effectif	321.138	25.909	47.022	28.391	28.111	20.413	68.423	90.951	630.358
Pourcent	51%	4%	7%	5%	4%	3%	11%	14%	100%
Nombre d'émigrants									
Effectif	58.818	63.232	89.207	111.886	109.043	17.124	91.929	114.138	655.377
Pourcent	9%	10%	14%	17%	17%	3%	14%	17%	100%
SOLDE	262.320	-37.323	-42.185	-83.495	-80.932	3.289	-23.506	-23.187	-25.019

* Compte non tenu des Sénégalais dont le lieu de naissance se trouve à l'étranger.

Tableau II.5: Importance relative des départs au Cap-Vert

Région	Nombre d'émigrants total	Nombre de départs au Cap-Vert effectifs	volume relatif
Casamance	63.232	47.603	75%
Diourbel	89.207	37.261	42%
Fleuve	111.886	69.155	62%
Louga	109.043	36.656	34%
Sénégal Oriental	17.124	5.445	32%
Sine Saloum	91.929	49.428	54%
Thiès	114.138	75.590	66%
Ensemble	596.559	321.138	54%

La comparaison de ces données avec les chiffres de 1970-71 [1] montre que l'importance des migrations inter-régionales a tendance à augmenter (d'environ 5% par an) mais que le pouvoir d'attraction exercé par Dakar a peu varié en volume relatif: en 1971, sur 502.982 personnes résidant dans un autre lieu que celui de leur naissance, 247.347 étaient établies à Dakar.

Tableau II.6: Evolution des migrations durée de vie depuis 1961 (effectifs en milliers)

Régions	Immigrants			Emigrants			Solde Migratoire		
	1961	1971	1976	1961	1971	1976	1961	1971	1976
Cap-Vert	134	247	321	21	34	59	+112	+214	+321
Casamance	9	16	26	19	41	63	- 10	- 24	- 37
Diourbel	22	39	75	112	136	198	- 91	- 97	-123
Fleuve	20	23	28	66	105	112	- 46	- 83	- 83
S. Oriental	0,5	23	20	7	15	17	- 7	+ 7	+ 3
S. Saloum	108	81	68	30,5	78	92	+ 78	+ 4	- 24
Thiès	37	73	91	73	94	114	- 36	- 21	- 23
Total	329,5	503	631	329,5	503	655	-	-	- 25

[1] Enquête démographique nationale - Direction de la Statistique.

Ce tableau fait ressortir des changements importants dans les migrations du Bassin Arachidier aux terres saturées: en 15 ans le solde migratoire du Sine Saloum est passé de +78.000 à -24.000. La politique de peuplement des Terres Neuves ne s'amorce que lentement; mais, malgré un nombre d'immigrants plus faible qu'en 1971, le Sénégal Oriental reste la seule région excepté Dakar à avoir solde positif en 1976.

Pour les autres régions, la comparaison entre les soldes migratoires de 1961 à 1976 montre que les tendances vont dans le même sens excepté au Fleuve et à Thiès où la situation semble quasiment stationnaire depuis 1971.

Les données de 1976 sur les mouvements inter-régionaux ne rendent pas compte du sens de ces migrations: ville-village, village-ville, ville de l'intérieur-capitale. Selon les résultats de l'enquête 1971, 66% des immigrants se trouvaient en milieu urbain, 9% en milieu semi-urbain et 25% en milieu rural.

2. Migrations saisonnières

L'importance du volume des migrations saisonnières tient au rythme des activités agricoles concentrées pendant la saison sèche sur une période d'environ 6 mois, mais ce mouvement prend une telle ampleur en raison de plusieurs facteurs: faiblesse des revenus ruraux et disparités régionales de ces revenus ruraux, sous-emploi agricole, possibilité de trouver des structures d'accueil, faible niveau de qualification de la main d'oeuvre.

Un double mouvement s'opère donc de la campagne à la ville pendant la saison sèche, de la ville à la campagne ou entre différentes zones rurales pendant l'hivernage. Ces migrations sont difficiles à quantifier. Selon certaines estimations 15 à 18% des ruraux se déplacent chaque année entre décembre et juin. Dakar en accueillera 80 à 100.000. Le volume des emplois saisonniers (voir paragraphe) peut également donner une idée de l'importance de ces déplacements puisqu'il doit exister un lien entre travail saisonnier et migrations saisonnières.

Ce phénomène de double résidence est facilité par la possibilité de trouver en ville des structures d'accueil. Ainsi à Dakar, chaque ménage accueille en moyenne 25% de "passagers," 30% dans les quartiers d'accueil des migrants.

Ce type de migration est certes rythmé par les saisons mais il reste fluctuant et dans certains cas, il devient impossible

d'attribuer un statut de résidence urbain ou rural aux personnes concernées. La conjoncture économique et les conditions climatiques dont dépend la population agricole peuvent renverser les tendances ainsi que les durées de ces migrations. A partir de quand les migrations saisonnières peuvent-elles être définies comme exode rural? Une analyse plus détaillée de ces mouvements et de leurs effets économiques et sociaux sera présentée dans les chapitres sur les régions.

Sur l'ensemble des 34 communes le taux moyen d'accroissement annuel sur la période 1961-1976 est évalué à 5,04%. En prenant arbitrairement un taux d'accroissement naturel de 2,8%, l'apport migratoire annuel en milieu urbain peut donc être estimé à 2,24%, ce qui représente en 1976 un solde migratoire de 26.000 personnes par an à Dakar et de 12.350 dans l'ensemble des autres communes.

3. Migrations internationales

En 1970-71, l'enquête démographique estimait à 210.000 individus la population sénégalaise résidant à l'étranger, dont 83% dans d'autres pays africains et 17% hors d'Afrique et principalement en France. Actuellement, les restrictions sur l'immigration en France ont dû provoquer des modifications dans les destinations des émigrants à l'étranger.

Le nombre d'étrangers résidant au Sénégal: 119.000 personnes en 1976 (ou 2,4% de la population totale du pays) paraît sous-estimé. 41% des étrangers résident dans le Cap-Vert. Le pourcentage élevé d'étrangers en Casamance (25,8% du total) s'explique par les problèmes qu'ont connus les pays voisins (Guinée-Bissau et Gambie). Le Sine Saloum et le Sénégal Oriental ont également une part non négligeable de populations étrangères en provenance des pays limitrophes.

Tableau II.7: Répartition de la population non sénégalaise selon la région de résidence

Rég.	C.Vert	Casam.	Diour.	Fleuve	S.Orien.	S.Saloum	Thiès	Louga	TOTAL
effec.	48.793	30.696	1.618	3.575	12.349	16.561	4.403	787	118.782
%	41,1	25,8	1,4	3,0	10,4	13,9	3,7	0,7	100,0

CHAPITRE III

LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

En 1976, la population du Sénégal se répartit entre 13.606 établissements humains dont 12.137 (97%) abritent moins de 1000 habitants par localité: dans leur ensemble, ces petites localités regroupent près de la moitié des effectifs (2.508.000 habitants).

Tableau III.1: Répartition des établissements humains suivant leur taille (recensement 1976)

Taille des établissements	Nombre d'établissements	Population
moins de 1000 habitants	12.137	2.508
1.000 - 4.999	423	695
5.000 - 9.999	25	179
10.000 - 19.999	9	117
20.000 - 49.999	6	151
50.000 - 99.999	3	213
100.000 et plus	<u>3</u>	<u>1.205</u>
	13.606	5.069

21 établissements comptent plus de 10.000 habitants et 1.680.000 habitants au total. Si l'on s'en tient à la définition de la population urbanisée qui prend en compte les agglomérations de plus de 10.000 habitants, la population urbaine représentait donc plus de 33% de la population totale en 1976, pourcentage qui place le Sénégal parmi les pays les plus urbanisés de l'Afrique de l'Ouest (voir Tableau III.1).

A. DEFINITION ET EVOLUTION DES POPULATIONS URBAINES ET RURALES

La Direction de la Statistique définit 3 catégories d'établissements suivant leur taille:

- o les établissements ruraux: moins de 10.000 habitants
- o les établissements de 10.000 à moins de 200.000 habitants considérés comme urbains.
- o Dakar-Rufisque, assimilé au Cap-Vert

De 1955 à 1976, le nombre des agglomérations de 10 à 200.000 habitants a presque triplé (passant de 6 à 17): la part relative et le taux d'accroissement des 3 catégories d'établissement ont évolué de la manière suivante de 1960 à 1976:

Tableau III.2: Changement de la distribution des établissements entre 1960 et 1976

Agglomérations (taille)	1960		1976		Taux d'ac- croissement annuel
	(1000)	%	(1000)	%	
- 10.000 habitants	2.399.4	77.2	3.392.2	66.8	2,2
de 10.000 à 200.000	286.2	9.2	700.2	13.8	5,8
200.000 et + (Dakar)	424.4	13.6	954.4	19.4	5,2
Population Totale	3.110.0	100.0	5.068.7	100.0	3,1

Le déséquilibre dans la répartition de la population entre les deux catégories d'établissements urbains ne s'est donc pas accentué puisque la part de l'agglomération dakaroise dans la population urbaine est restée quasi-stationnaire: 59,6% de la population urbaine en 1960 et 41,6% en 1976.

Les villes secondaires (+10.000 habitants) représentent 40,4% de la population urbaine en 1960 et 41,6% en 1976.

Sans changement de ces tendances, la population urbaine regrouperait la moitié de la population totale en l'an 2000 et Dakar compterait 29% de la population.

En 1976, il existe 34 communes regroupant 1.713.000 habitants, soit 34,3% de la population totale. 17 de ces communes ont moins de 10.000 habitants. Le changement de définition n'apporte pas un grand changement dans les pourcentages de populations considérées comme urbaines, bien que certaines localités aient été supprimées et d'autres rajoutées. Celles-ci figurent au Tableau II.3. Le tableau prévoit également les populations futures de ces établissements s'ils devaient s'accroître à aux rythmes observés entre 1961 et 1976. A ces taux, les populations urbaines atteindraient approximativement 5,2 millions d'habitants d'ici à l'an 2000. Près de 40 pour cent de cette croissance seraient imputables aux migrations, le reste provenant de la hausse naturelle, prévue à 3,2 pour cent par ces projections.

B. HIERARCHIE URBAINE

1. Dakar

Comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la hiérarchie urbaine est marquée au Sénégal par la prédominance de la capitale, prédominance par rapport au poids démographique mais aussi

TABLEAU III.3

STATISTIQUES CONCERNANT LE PEUPEMENT POUR 1961, 1976 et l'an 2000

REGION	PEUPEMENT	POPULATION		TAUX MOYEN DE CROISSANCE ANNUELLE 1961-1976 (%)	POPULATION 2000		MIGRATION IMPLIQUEE (1000)	MIGRATION EN TANT QUE PROPORTION DU TOTAL (%)	
		1961 (1000)	1976 (1000)		SUITE D'ACCROISSEMENT NATUREL (1000)	AUX TAUX MOYENS DE CROISSANCE ANNUELLE (1000)			
1	CAP VERT	Dakar	424.4	954.4	5.55	2033	3490	1458	41.76
2	CASAMANCE	Ziguinchor	29.8	69.6	5.82	148	270	122	45.19
3		Kolda	6.1	18.9	7.83	40	115	75	65.13
4		Bignona	5.4	14.5	6.81	31	70	40	56.15
5		Sedhiou	3	9.3	7.83	20	57	37	65.16
6		Velingara	2.6	8.8	8.47	19	62	43	69.72
7		Ousaouye	.8	2.5	7.89	5	15	10	65.60
8	DIOURBEL	Diourbel	28.6	53.7	4.29	114	147	33	22.28
9		M'Backe	8	25.4	8.01	54	161	107	66.46
10		Bambay	6	9.8	3.32	21	21	1	2.86
11	LOUGA	Louga	16.3	33.6	4.94	72	107	35	33.06
12		Linguere	2.5	7.8	7.88	17	48	32	65.51
13		Kebemer	3	6.8	5.61	14	25	11	42.50
14	FLEUVE	St. Louia	46.8	88.7	4.06	189	231	42	18.13
15		Richard Toll	1.9	10.7	12.21	23	170	147	86.59
16		Dagana	4.5	10.2	5.61	22	38	16	42.50
17		Podor	4.7	6.8	2.49	14	12	-2	-17.94
18		Matam	6	9.8	3.32	21	21	1	2.86
19	SENEGAL-	Tambacounda	11.1	25.1	5.59	53	93	39	42.28
20	ORIENTAL	Bakel	3	6.6	5.40	14	23	9	39.68
21		Kedougou	2	7.7	9.40	16	67	50	75.36
22	SINE-	Kaolack	69.6	104.2	2.73	222	199	-23	-11.66
23	SALOUM	Kaffrine	2.5	11.4	10.64	24	129	105	81.21
24		Fatick	7.2	10	2.21	21	17	-4	-25.91
25		Nioro du Rip	3	7.9	6.67	17	37	20	54.76
26		Foundiougne	1.7	2.7	3.13	6	6	0	-1.59
27		Goasas	5	7.4	2.65	16	14	-2	-13.73
28		Guinguineo	6.7	10.9	3.30	23	24	1	2.24
29		Sokone*	3	5.8	4.49	12	17	4	25.83
30	THIES	Thièa	69.1	115.2	3.47	245	261	16	5.99
31		M'Bour	14	36.9	6.67	79	174	95	54.83
32		Tivaouane	8	17	5.15	36	57	21	36.24
33		Meckhe	5.6	8.7	2.98	19	18	-1	-5.24
34		Khombole	4.1	6.8	3.43	14	15	1	5.21
SENEGAL TOTAUX			818	1725.6	5.10	3675	6212	2537	40.84

* Taux de croissance basés sur les taux moyens de croissance dans les peuplements de Sine Saloum à l'extérieur de Kaolack.

Source: Recensement de 1976 et projection de PADCO. Taux de croissance nationale basés de projections nonofficiel de 3,2 pourcent.

à la fonction économique et politique. Dakar a, de plus, gardé la marque de son ancien statut de capitale de l'Afrique de l'Ouest à l'époque coloniale, en particulier dans son ouverture sur l'extérieur.

Actuellement, les limites de la capitale correspondent à celles de la région du Cap-Vert et regroupent environ 20% de la population du pays et la moitié de la population urbaine. Le taux d'accroissement annuel, évalué à 5,55% sur la période 1961-1976, concerne l'ensemble du Cap-Vert et masque la croissance réelle de la ville même, estimée à 7% par an de 1971 à 1976. L'ensemble Dakar-Rufisque et ses satellites regrouperait près de 1.400.000 habitants en 1983. La seconde ville du Sénégal, Thiès, n'en compterait que 146.000.

Le Cap-Vert concentre également l'économie du pays. 87% des emplois modernes, 90% du commerce extérieur, 90% des entreprises industrielles, et 51% du produit intérieur brut. Le produit national brut par actif adulte est 5,4 fois plus élevé que celui des autres régions.

Par contre, alors que les 3/4 de la population sont des ruraux, l'agriculture ne contribue que pour 30% au PIB. C'est dire l'importance des autres secteurs, en particulier du secteur commercial, et donc l'importance de la capitale dans l'économie nationale puisque Dakar accapare la part essentielle de ces secteurs.

2. Les régions

Si l'on exclut le Cap-Vert, les communes comptent 19% de la population des 7 régions, ce qui représente un taux d'urbanisation élevé même en l'absence de Dakar. Les capitales régionales concentrent les 2/3 de la population urbaine dans les régions. (Voir Tableau III.4)

En 1983, 4 capitales régionales ont dépassé 100.000 habitants: Thiès, Kaolack, St. Louis et Ziguinchor. Les autres capitales régionales, malgré des effectifs plus faibles, compris entre 67 et 72.000, regroupent cependant près de la moitié de la population urbaine de leur régions.

La majorité des communes se situe dans la catégorie des petits établissements de 20 à 50.000 habitants, et le petit nombre de celles-ci fait ressortir le déséquilibre entre les capitales régionales et les autres établissements humains, excepté dans le Sénégal Oriental et à Louga où les capitales régionales sont caractérisés par la faiblesse de leurs effectifs. (Voir Tableau III.5)

Tableau III.4: Répartition de la population régionale (recensement 1976)

Régions (sans Cap-Vert)	1		2		3	4		5	
	Pop. totale des communes eff. (1000)	% arr. de 5	Pop. des capitales régionales eff. (1000)	% de 1	% de la pop. des communes/ pop. totale communes	Pop. hors commune eff. (1000)	% arr. de 5	Pop. totale de la région 1 + 4 eff. (1000)	%
Casamance	123.6	17	69.6	56	16	617.5	83	741.1	100
Diourbel	88.9	21	53.7	60	12	339.9	79	428.8	100
Fleuve	120.4	23	88.7	74	16	401.7	77	522.1	100
S. Orien.	39.4	14	21.1	54	5	252.1	86	291.5	100
S. Saloum	160.3	16	104.2	65	21	860.0	84	1.020.3	100
Thiès	184.6	27	115.2	62	24	500.2	73	684.8	100
Louga	48.2	11	33.6	70	6	377.6	89	425.8	100
Ensemble	765.4	19	486.1	64	100.0	3.349.0	81	4.114.4	100

Tableau III.5: Répartition des communes suivant leur taille par région
(nombre de communes - recensement 1976)

Taille Région	-5.000	5 à 10.000	10 à 20.000	20 à 30.000	30 à 40.000	40 à 50.000	50 à 100.000	100.000 +
Cap-Vert								1
Casamance	1	2	2	-	-	-	1	
Diourbel	-	1	-	1	-	-	1	
Fleuve	-	2	2	-	-	-	1	
S. Oriental	-	2	-	1	-	-	-	-
S. Saloum	1	3	3	-	-	-	-	1
Thiès	-	2	1	-	1	-	-	1
Louga	-	2	-	-	1	-	-	-
Ensemble	2	14	8	2	2	-	3	3

En dépit de la croissance accélérée de Dakar, l'une des caractéristiques des établissements sénégalais est la stabilité de la distribution des populations urbaines. La part relative de la population urbaine de Cap Vert par rapport au reste de la population urbaine est restée relativement stable. Ceci est dû pour une grande partie au taux de croissance élevées des établissements moins étendus. En outre, ainsi que le montre le Tableau III.6, bien que la part du Cap Vert dans la population urbaine doit augmenter de quelque 60 pour cent d'ici à l'an 2000, seule Thiès accuserait une baisse aiguë dans sa part de la population urbaine (passant de 10 pour cent en 1976 à 8 pour cent en l'an 2000). Toutes les autres régions augmenteraient ou maintiendraient leur part de la population.

3. Hiérarchie urbaine par rapport à la fonction économique

Le développement des villes sénégalaises est historiquement lié à l'histoire coloniale et à la traite de l'arachide: potentialités physiques des terroirs par rapport à la culture de l'arachide, disponibilité d'une main d'oeuvre importante et facilité d'accès constituent les trois facteurs conditionnant la croissance de ces villes dont les principales fonctions étaient marchandes, et les agents les plus importants régissaient les Maisons de Commerce.

Cette fonction de relais commercial des centres urbains se matérialise par "l'Escale" européenne qui en constituait le quartier administratif et commerçant, située le long du quai d'embarquement (ports fluviaux) ou au centre de la ville, la ville africaine s'étendant autour de ce noyau. Certains de ces centres ont vu leur activité décliner parallèlement à la construction des voies ferrées et du réseau routier qui se sont posés en concurrents des voies fluviales et ont permis la croissance d'autres agglomérations: Thiès (noeud ferroviaire entre Dakar et St. Louis, entre Dakar et Kayes, Diourbel au coeur du bassin arachidier, Louga entre Dakar et St. Louis).

Au cours des années 1960, la crise de l'arachide a provoqué le repli des maisons de commerce sur Dakar où existait déjà une concentration du commerce sénégalais. La création de l'OCA [1] a également contribué à la chute économique de petits centres dont la fonction de relais constituait la condition essentielle d'existence.

Malgré ces vicissitudes économiques, de nombreux centres ont continué à attirer la population des campagnes, les revenus ruraux accusant toujours des disparités importantes avec les revenus urbains, même en période de crise.

[1] Office de commercialisation de l'arachide

TABLEAU III-6

PREVISIONS DE LA PART REGIONALE DE LA POPULATION URBAINE EN 1976, 1982 ET L'AN 2000

REGION	POPULATION EN 1976				POPULATION EN 1982 DANS LES VILLES PRINCIPALES		PREVISION DEMOGRAPHIQUE EN 2000 DANS LES VILLES PRINCIPALES	
	TOTAL (1000)	URBAINE (1000)	POURCENTAGE URBAINE (%)	PART DE LA POPULATION URBAINE (%)	TOTAUX EN (1000)	REPARTITION (%)	TOTAL (1000)	REPARTITION (%)
1 CAPE VERT	990.3	986.4	99.61	57.75	1382	58.91	3803	59.82
2 CASAMANCE	740.8	125.9	17.00	6.55	164	6.99	517	8.13
3 DIOURBEL	427.6	86.2	20.16	5.20	121	5.16	329	5.18
4 LOUGA	420.1	35.3	8.40	2.42	57	2.43	155	2.44
5 FLEUVE	531.5	109.6	20.62	7.39	168	7.16	472	7.42
6 SENEGAL ORIENTAL	287.8	25.8	8.96	2.31	57	2.43	183	2.88
7 SINE SALOUM	1013.5	131.4	12.96	7.97	169	7.20	388	6.10
8 THIES	703	173.4	24.67	10.41	228	9.72	510	8.02
TOTAUX	5114.6	1674.0	32.73	100.00	2346	100.00	6357	100.00

Source: Prévision de PADCO d'après les tendances censitaires.

Actuellement, parallèlement à Dakar, qui garde son rôle prééminent dans l'économie et la démographie nationales, les autres centres maintiennent un taux d'accroissement démographique plus élevé que leur accroissement naturel, à l'exception de quatre d'entre eux.

4. Fonctions des villes régionales

Le tableau a été établi à partir du recensement de 1976, avec les seules données disponibles sur les secteurs d'activité de l'ensemble des communes. La caractéristique commune des villes régionales est, sans nul doute, le volume important des activités agricoles. Plus de la moitié des communes compte plus d'un tiers de leurs actifs dans ce secteur. En ce qui concerne les chefs-lieux de département, seuls Fatick, Matam et Khombole ont moins de 30% d'actifs agricoles. Même les capitales régionales restent marquées par le poids de ce secteur. En ce sens, Kaolack, Tambacounda et Louga paraissent les moins dépendantes de ces activités, avec 12 à 16% d'actifs agricoles.

Le secteur commerce-services n'accuse pas de grandes variations suivant les communes; Kaolack se trouve en tête avec 30% d'actifs dans ce secteur, les effectifs des autres capitales régionales et des communes se regroupent dans une fourchette d'environ 15 à 20% d'actifs dans le commerce et les services.

Dans le recensement de 1976, la rubrique industries manufacturières inclut l'artisanat de production, ce qui explique l'importance relativement grande qu'elle occupe dans la ventilation des emplois: elle représente plus du tiers des activités dans 9 communes.

Par rapport aux activités agricoles et aux activités artisanales et industrielles, le secteur commerce et service paraît donc relativement faible malgré la fonction de marché des agglomérations urbaines. Cet aspect sera étudié dans l'analyse des régions.

Il faut noter également que le Tableau III.8 ne fait pas apparaître la fonction administrative, parfois essentielle, de certains chefs-lieux de département ou même de capitales régionales, comme Tambacounda, qui ont acquis artificiellement leur statut de pôle administratif. Il ne fait pas apparaître, non plus, la fonction religieuse des villes de pèlerinages comme M'Backe, Touba, Tivouane, et Medina-Gounass dont l'impact sur les activités est saisonnièrement très important.

5. Les activités

Les statistiques des emplois par commune permettent de classer ces dernières suivant leurs caractéristiques plus ou moins agricoles ou plus ou moins industrielles. Cependant, le recensement de 1976 présente des lacunes qui rendent difficiles son exploitation pour

Tableau III.7: Répartition de la population sénégalaise résidente
 âgée de 6 ans et plus selon le sexe, l'occupation et la
 situation dans la profession

Sexe	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Occupation						
Actifs occupés	1.346.843	100,0	83.605	100,0	1.430.448	100,0
- Indépendant ou à son compte	566.496	42,1	21.325	25,5	587.821	41,1
- Aide familial	504.432	37,4	15.391	18,4	519.823	36,3
- Salarié	198.347	14,7	44.948	53,8	243.295	17,0
- Apprenti	58.616	4,3	1.645	2,0	60.261	4,2
- Employeur	18.952	1,5	296	0,3	19.248	1,4
Actifs inoccupés	60.787	100,0	6.800	100,0	67.587	100,0
- Chômeurs ayant déjà travaillé	13.923	22,9	1.342	19,7	15.265	22,6
- Chômeurs n'ayant jamais travaillé	46.864	77,1	5.458	80,3	52.322	77,4
TOTAL ACTIFS	1.407.630		90.405		1.498.035	
Inactifs	485.393	100,0	1.872.362	100,0	2.357.755	100,0
- Foyer (femme)			1.606.087	85,8	1.606.087	68,1
- Retraité	27.118	5,6	5.117	0,3	32.235	1,4
- Rentier	394	0,1	303		697	
- Invalide	14.720	3,0	17.396	0,9	32.116	1,4
- Elève	368.979	76,0	195.214	10,4	564.193	23,9
- Sans occupation	14.782	3,0	707		15.489	0,7
- N.D.	59.400	12,2	47.538	2,5	106.938	4,5
TOTAL INACTIFS	485.393	25,6	1.872.362	95,4	2.357.755	61,1
TOTAL ACTIFS	1.407.630	74,4	90.405	4,6	1.498.035	38,9
ENSEMBLE	1.893.025	100,0	1.962.767	100,0	3.855.790	100,0

une analyse plus détaillée des emplois. Deux pourcent seulement de l'ensemble des femmes sénégalaises sont classées dans la catégorie de population active, ce qui paraît une sous-estimation évidente. Par contre les enfants de 6 à 14 ans sont inclus dans la population d'âge actif en raison de leur participation à la production notamment en milieu rural. Suivant le recensement de 1976, la population d'âge actif (plus de 6 ans) s'élève à 76% de la population totale et la population active (population occupée et population recherchant un emploi) à 29,5% de la population totale.

En 1979, la Direction de la Statistique a mené la première enquête centrée sur les emplois à couverture nationale. C'est la seule enquête complète permettant de quantifier la part des emplois saisonniers dans la population occupée et l'importance du secteur informel dans les différents branches d'activité. Elle porte sur un échantillon de 65.000 actifs potentiels, établi à partir du recensement de 1976 et prend en compte l'activité habituelle (pour éliminer l'effet des activités secondaires saisonnières) de la population âgée de 10 ans et plus.

TABLEAU III.8
 REPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITE PAR CAPITALE REGIONALE
 ET COMMUNE (RECENSEMENT 1976) EN POURCENTAGE

	Agriculture	Commerce et Services	Artisanat et Industries	Population Active/ Population Totale
Ziguinchor	24	18	43	18
Kolda	45	15	33	23
Bignona	30	16	40	17
Sedhiou	42	12	36	20
Velingara	53	11	31	25
Oussouye	50	24	12	22
Ensemble	33	18	38	19
Diourbel	25	20	45	22
M'Backe	39	22	40	24
Bambey	43	21	43	22
Ensemble	28	21	43	22
Louga	16	25	48	17
Linguera	45	11	32	18
Kebemer	38	18	2	20
Ensemble	24	21	36	18
St. Louis	26	20	38	16
R. Toll	-	-	-	-
Dagama	41	11	40	21
Lodor	41	15	27	15
Matam	27	19	34	n.d
Ensemble	28	18	36	17
Tambacounda	28	23	38	24
Bakel	41	14	34	18
Kedougou	47	19	26	25
Ensemble	34	21	35	23
Kaolack	13	30	47	19
Kaffine	38	18	37	25
Fatick	21	26	21	18
Niovo	49	13	32	22
Foundiougne	38	14	30	18
Gossas	60	11	24	25
Guinguireo	53	15	27	19
Sekon	48	13	30	18
Ensemble	25	25	40	20
Thiès	12	23	51	16
M'Bour	30	26	36	25
Tivouane	30	16	45	19
Mekhe	36	17	41	19
Khombole	29	21	44	19
Ensemble	19	21	42	19
Total Communes				
151.264 Actifs	20%	21%	39%	20%
Cap Vert	9%	28%	46%	21%

Source: 1976 Census of Employment

C. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EMPLOI

Sur une population totale estimée à 5.507.000 résidents en 1979, 3.593.000 (65,2%) seraient âgés de plus de 10 ans. La population active (actifs occupés et actifs cherchant un emploi) représente 71% de la population âgée de plus de 10 ans: le taux d'activité féminin (60% des femmes de plus de 10 ans) montre la participation importante de ces dernières, participation sous-évaluée au cours du recensement de 1976. La population active regroupe 46% de la population totale mais ce taux s'élève à 35% en milieu urbain et 66% en milieu rural.

Tableau III.9 Population âgée de plus de 10 ans: taux d'activité (effectifs en 1000)

	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble					
	Effectifs	Taux (%)	Effectifs	Taux (%)	Hommes	Femmes	Total	Effectifs	Taux (%)	
- Population + 10 ans	1352	100%	2241	100%	1739	100%	1854	100%	3593	100%
- Actifs occupés	557	41%	1821	81%	1354	78%	1024	55%	2378	66%
- Actifs inoccupés	118	9%	56	3%	86	5%	88	5%	174	5%
- Inactifs	667	49%	364	16%	299	17%	742	40%	1041	29%

Le nombre important d'actifs occupés (66% de la population de plus de 10 ans) masque un sous-emploi qui peut se lire à travers les chiffres d'actifs saisonniers, d'emplois informels et d'emplois agricoles (Tableaux III.9 et III.10).

Ainsi, le taux d'activité très élevé en milieu rural (81% de la population rurale de plus de 10 ans et 77% de l'ensemble des actifs du pays) doit être confronté au pourcentage de saisonniers dans le secteur traditionnel où se regroupe l'essentiel des activités du milieu rural: 94% des emplois y sont saisonniers.

Le rythme saisonnier des activités constitue l'une des caractéristiques les plus marquantes des emplois au Sénégal: la mobilité de la population en est son corollaire. Même dans le secteur moderne, plus de la moitié des emplois (55%) sont saisonniers. Les activités permanentes comptent seulement 24% de l'ensemble de la population occupée.

Curieusement, c'est dans le secteur informel que le pourcentage de permanents est le plus important: 80% des actifs de ce secteur.

Tableau III.10: Répartition des actifs habituels occupés selon le secteur de travail et la nature de l'activité habituelle (en 1000)
Enquête emploi 1979

Activité habituelle	Secteurs			Ensemble
	Traditionnel	Moderne	Informel	
Permanente	62	294	207	563
Temporaire	4	51	16	71
Journalière	2	13	3	18
Occasionnelle	1	15	17	33
Saisonnrière	1200	463	16	1679
N.D.	2	11	1	14
Total	1271	847	260	2378
eff. %	53,5%	35,6%	10,9%	100%

Tableau III.11 Répartition des actifs habituels occupés selon le secteur de travail et les grands groupes d'âge (1979)

Secteur de travail	Traditionnel		Moderne		Informel		Total	
	eff	%	eff	%	eff	%	eff	%
10 - 24 ans	552	43	326	38	50	19	928	39
25 - 59 ans	614	48	475	56	182	70	1271	54
60 et plus	101	8	42	5	26	10	169	7
N.D.	4	negl	4	negl	2	1	10	-
Total	1271	100	847	100	260	100	2378	100

1. Distribution sectorielle

La répartition par grandes branches d'activité montre que le secteur primaire en constitue le groupe essentiel mais la comparaison avec la période 1970-71 indique une régression non négligeable au profit du secteur tertiaire tandis que l'évolution du secteur secondaire s'avère plus lente.

Tableau III.12: Evolution de la répartition des activités

Année	Primaire	Secteur Secondaire	Tertiaire	Total
1970-71	93,3%	2,3%	4,4%	100%
1979	90,0%	5,6%	13,4%	100%

La décomposition par branche d'activité se présente de la façon suivante:

	Effectifs (1000)	%
Agriculture	1742	80,9
Industries extractives	2	0,1
Industries manufacturières	86	4,0
Electricité, eau	10	0,5
Travaux publics	24	1,1
Commerce, hôtellerie	192	8,9
Transport	17	0,8
Banque	35	1,6
Administration, enseignement	45	2,1
Ensemble	2153 [1]	100,0

[1] Compte non tenu des activités non déclarées

3. Croissance du secteur moderne

Le chiffre élevé d'emploi du secteur moderne (847.000 actifs occupés en 1979) tient à la définition donnée à ce secteur dans l'enquête emplois. Si l'on ne retient de ces actifs que la population salariée, les effectifs tombent à 252.000 dont 128.000 classées dans des tranches mal définies.

Selon le Ministère du Plan qui prend en compte dans le secteur moderne les seuls établissements ayant réalisé un chiffre annuel de plus de 10 millions, ce secteur compterait:

En 1979	En 1981	
58.000	61.156	employés dans la fonction publique
20.000	20.875	employés dans les établissements publics
108.000	136.093	employés dans les entreprises privées et semi-privées
<hr/>	<hr/>	
Ensemble 186.000	218.094	

La capacité d'absorption du secteur moderne se montre donc très réduite et le déséquilibre risque de s'accroître entre l'offre et la demande avec l'évolution du taux de scolarisation et la prolongation de la durée des études aussi bien pour les garçons que pour les filles. C'est surtout le secteur public qui se trouve touché par la réduction de l'offre en fonction de la politique actuelle d'austérité du gouvernement. La progression du secteur moderne privé et semi-privé est plus encourageante: de 1971 à 1978, 6.000 nouveaux emplois ont été créés en moyenne par an.

Les effectifs relativement faibles de ce secteur ne doivent pas faire oublier la place qu'il tient dans le revenu national: les salaires versés par les administrations s'élèvent à 77,7 milliards en 1979, ceux versés par les entreprises à 91,8 milliards. Mais il faut rappeler que ce secteur reste encore marqué, malgré la "sénégalisation" des emplois, par le nombre important d'étrangers employés dans les postes les plus qualifiés. Selon l'enquête 1979 les non-sénégalais occupent 60% des postes de cadres supérieurs et 1/3 des postes de techniciens supérieurs dans les entreprises privées et semi-privées.

Selon l'enquête des emplois de 1979, 12% d'actifs occupent des emplois salariés. La répartition par tranche d'activité n'est spécifiée que pour 156.000 employés. Les effectifs les plus importants sont enregistrés dans les industries manufacturières (26% des activités définies). Les salariés du secteur agricole tiennent une place non négligeable (13% des emplois salariés définis) dont la majorité est employée dans les exploitations traditionnelles (voir Tableau III.12).

Tableau III.13: Répartition des salariés selon le secteur de travail et la branche d'activités (en 1000) - 1979

Secteur de travail	Traditionnel	Moderne	Informel	Total
Branche d'activité				
Agriculture, élevage, sylviculture, pêche	13	7	1	21
Industries extractives	0	2	-	2
Industries manufacturières	0	37	4	41
Electricité - eau	0	4	-	4
Travaux publics	0	11	1	12
Commerce - hôtellerie	0	21	5	26
Transports	0	9	2	11
Etablissements financiers	0	9	1	10
Administration - enseignement	0	18	4	22
Branches mal définies	0	128	1	129
N.D.	0	6	1	7
Total	13	252	20	285
Pourcentage	4,6	88,4	7,0	

3. Le "secteur non structuré"

Si l'on met en rapport les emplois informels avec l'ensemble des activités non agricoles, le secteur non structuré représente 47% des personnes occupées en 1979. Suivant l'enquête ménage effectué par le groupement SONE.D-BCEOM à Dakar en 1980, 45% des emplois étaient classés dans ce secteur. Ces résultats tendraient donc à montrer que la capitale se rapproche de la moyenne nationale en ce qui concerne ce secteur.

La majorité des emplois informels est classée dans le commerce et l'hôtellerie et permet mal d'évaluer l'artisanat de production inclus ou bien dans les industries manufacturières ou bien dans le commerce. Le Ministère du développement industriel et de l'artisanat a évalué à 125.000 personnes le nombre d'artisans en 1981: en milieu urbain, 68% travailleraient à des activités de production, 20% fourniraient des services et 12% seraient des artisans d'art.

Tableau III.14: Répartition des actifs habituels occupés selon la branche d'activité et le secteur de travail (en milliers) - Enquête 1979

Branche		Agriculture élevage sylviculture pêche	Industries extractives	Industries manufactu- rières	Electricité eau	Travaux publics
Secteur						
Traditionnel		1.271	0	0	0	0
Moderne		468	2	52	6	16
Informel		3	-	34	4	8
Total	Eff.	1.742	2	86	10	24
	%	73,2	0,1	3,6	0,4	1,0

Tableau III.14: Répartition des actifs habituels occupés selon la branche d'activité et le secteur de travail (en milliers) - Enquête 1979 (continue)

Commerce Hôtellerie	Transport	Entreprises financières	Administration enseignement	Non classé	Non déclaré	TOTAL
-	0	0	0	0	-	1.271
56	11	16	26	166	28	847
136	6	19	19	7	24	260
192	17	35	45	173	52	2.378
8,1	0,7	1,5	1,9	7,3	2,2	100

Par sa facilité d'accès, l'emploi informel constitue une soupape de sécurité pour les nouveaux citoyens à qui le secteur moderne ne peut offrir de débouchés. Cependant le secteur informel ne doit pas être considéré comme un synonyme de chômage déguisé: son rôle dépasse de loin la simple survie d'actifs à la recherche d'emplois. Il offre des produits et des services qui correspondent à la demande des ménages à revenus modestes.

Le gouvernement a encouragé la promotion de ce secteur en essayant de l'organiser et d'apporter des solutions à ses principales difficultés qui tiennent à l'écoulement des produits aussi bien qu'à l'approvisionnement en matières premières, à sa dépendance par rapport au secteur moderne et à la concurrence de ce dernier, au manque de moyens de production, au défaut et au manque d'accès au crédit.

4. Chômage

C'est la donnée la plus difficile à saisir, variable suivant la définition de l'âge actif et celle de l'occupation et du sous-emploi. L'enquête emploi 1979 a recensé 174.000 chômeurs (population de +10 ans à la recherche d'un emploi). Les effectifs les plus nombreux se trouvent dans les classes d'âge de moins de 30 ans: 30.000 chômeurs (17% des effectifs) se recrutent parmi les jeunes de moins de 15 ans dont un grand nombre est constitué de jeunes déscolarisés pour qui le retour à des activités rurales ne serait envisageable qu'en dernier recours et serait considéré comme un échec.

Dans un pays où l'emploi est soumis à des fluctuations saisonnières comme le Sénégal, la répartition des activités par secteur, surtout en milieu rural, mais également en milieu urbain, ne peut donner qu'une image partielle de la réalité et le choix de l'activité enregistrée comme activité habituelle comporte certainement une part d'arbitraire, arbitraire que l'on retrouve également dans l'estimation des revenus ruraux et des revenus urbains - complémentarité dont les rapports de complémentarité seront analysés dans les chapitres sur les régions.

5. Distribution régionale des emplois

La ventilation des emplois par région (enquête 1979) confirme les disparités entre le Cap-Vert et les régions et fait ressortir le faible impact du milieu urbain à l'intérieur des sept régions.

Au niveau des régions, le Sine Saloum et Diourbel-Louga constituent les régions aux caractéristiques rurales les moins marquées avec, pourtant, environ 80% d'activités agricoles. Les activités industrielles, malgré l'inclusion des agro-industries dans cette branche, et probablement une partie de l'artisanat de production, ont un impact très limité sur la structure de l'emploi, légèrement plus sensible au Sine Saloum et à Diourbel, régions où les activités commerciales sont plus importantes qu'ailleurs (Voir Tableau III.15).

TABLEAU III.15
POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES PAR REGION
(Enquête Emploi 1979)

	Cap Vert	Casamance	Diourbel	Louga	Fleuve	Sénégal Oriental	Saloum	Thiès	Ensemble
Inhabitants (1000)									
Population Totale	1169	779	895	574	301	1087	752	5557	
Population +10 ans	762	501	586	334	208	713	489	3591	
Population Active	337	413	487	220	150	543	362	2552	
Population Occupée	304	394	475	208	145	511	342	2377	
Taux d'occupation (Pourcent)	80,6	95,4	97,1	94,6	96,7	94,5	94,5	93,2	
Taux de Chômage (Pourcent)	19,4	4,6	2,9	5,4	3,3	5,9	5,5	6,8	
Population Active Population Totale (Pourcent)	32,0	53,0	54,0	38,0	50,0	50,0	50,0		
Activités (Pourcent)									
Agriculture	8,9	94,5	85,4	78,4	94,3	90,6	82,8	92,3	80,9
Industries extraction	0,5	-	-	-	-	-	0,3	-	0,1
Industries manufacture	21,6	1,0	2,7	5,4	0,7	1,7	2,6	1,4	4,0
Electricité, eau	3,3	-	-	-	0,7	0,2	0,3	-	0,5
Travaux publics	7,0	0,3	0,4	0,5	-	0,4	1,0	0,4	1,1
Commerce, hôtel	34,3	2,4	8,9	10,9	2,9	5,2	10,1	4,5	8,9
Transport	5,2	0,3	0,4	0,5	-	0,2	0,6	-	0,8
Banque	7,5	0,5	1,3	2,7	0,7	0,6	1,0	1,0	1,6
Administratif, enseignement	11,7	1,0	0,9	1,6	0,7	1,1	1,3	0,4	2,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Salariés (1000)									
									Inhabit. (1000)
Particulier	39	4	7	8	3	10	11	82	
Entreprise privée	64	4	2	5	1	5	6	87	
Entreprise semi-privée	11	2	3	2	1	2	2	20	
Administration	38	6	6	9	3	12	11	85	
Autre	1	0	0	1	0	1	-	3	
Non déclaré	2	1	0	0	0	2	-	5	
Total	155	17	18	25	8	32	30	285	
Pourcent du total général	54,4	6,0	6,3	8,8	2,8	11,2	10,5	100,0	
Pourcent population occupée regionale	51,0	4,3	3,8	12,0	5,5	6,3	8,8		

1 Sans compter les activités non déclarés.

En ce qui concerne la population salariée, le Cap-Vert regroupe 54% des travailleurs salariés et 67% des employés salariées du secteur moderne privé et semi-privé (voir Tableau III.16). Pour le reste du pays, les effectifs salariés ne représentent jamais plus de 10% des emplois par région excepté pour le Fleuve, ce qui peut s'expliquer par la présence des travailleurs agricoles et agro-industriels (projets de développement intégré de la Vallée du Fleuve).

Les principaux éléments qui ressortent de ce tableau sont: l'importance des actifs salariés agricoles en Casamance (46% des salariés agricoles du pays, 29% des salariés de la région), la part du Fleuve dans les industries manufacturières (qui s'explique par l'implantation de la Compagnie Sucrière Sénégalaise), la place de Thiès et du Sine Saloum pour les activités de commerce et du transport.

D. EDUCATION

Avec 370.000 élèves inscrits dans les établissements primaires en 1979, le taux de scolarisation (enfants de 6 à 13 ans) reste faible (31,5% en 1979) mais en progression: 6% par an de 1961 à 1979. La tendance à scolariser les filles ne semble pas évoluer rapidement: 39% seulement des effectifs sont de sexe féminin. Les disparités régionales accusent des écarts considérables avec les pourcentages extrêmes de 12% d'enfants scolarisés à Louga et 37% en Casamance, et des écarts encore plus marqués entre le Cap-Vert (62% d'enfants scolarisés) et les régions.

Les effectifs moyens par classe (51 élèves) révèlent un sous-équipement scolaire par rapport à la demande surtout dans le Cap-Vert, et dans les régions de Casamance, Thiès et Sine Saloum. Le pourcentage des élèves de la dernière année du primaire admis dans l'enseignement du second degré (20%) est révélateur des problèmes structurels du système de l'enseignement. Les conséquences en sont graves au niveau de l'emploi et donc de la production nationale et au niveau du développement psychologique des jeunes "déscolarisés." Par rapport aux années 1960, les effectifs de l'enseignement moyen (6ème à 3ème) ont cependant progressé (11,9% par an de 1961 à 1979) et ceux de l'enseignement secondaire (2ème à terminale) se sont accrus de 14,2% par an durant la même période. En 1979, 15.700 élèves, dont près de la moitié à Dakar, sont inscrits dans l'enseignement secondaire. Mais le volume des déperditions scolaires est estimé à plus de 5.000 par an.

TABLEAU III.16
POPULATION SALARIEE DU SECTEUR MODERNE PRIVE ET SEMI-PRIVE
PAR REGION ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE
(Février 1978¹)

Région Branche	Cap Vert	Casamance	Diourble	Louga	Fleuve	Senegal Oriental	Sine Saloum	Thies	Ensemble (Eff.)	(Pourcent)
Agriculture, pêche, sylvicul- ture, chasse	726	1,057	-	63	-	339	45	45	2,275	2,4
Industries extractives	103	-	-	-	-	10	601	1,745	2,468	2,6
Industries manufacturières ²	15.844	444	627	7.330	37	296	1.385	846	26.809	27,7
Electricité, eau, gaz	2.623	156	127	375	39	61	173	226	3.780	3,9
Bâtiment, tra- vaux publics	3.405	10	64	165	-	77	160	236	4.117	4,2
Commerce, hôtels, restaurants	10.561	545	183	550	673	141	1.327	1.666	15.646	16,1
Transports, entre- pôts, communi- cations	17,118	361	162	241	74	-	1,129	3,485	22,570	23,3
Banques, assurances aff. immobilières	4.265	81	-	138	9	7	136	119	4.555	4,9
Autres activités ³	<u>10.003</u>	<u>1.015</u>	<u>889</u>	<u>292</u>	<u>74</u>	<u>287</u>	<u>1.310</u>	<u>593</u>	<u>14.463</u>	<u>14,9</u>
Ensemble (eff)	<u>64.648</u>	<u>3.669</u>	<u>2.052</u>	<u>9.154</u>	<u>906</u>	<u>1.218</u>	<u>6.266</u>	<u>8.970</u>	<u>96.883</u>	<u>100,0</u>
Pourcent	66,7	3,8	2,1	9,4	0,9	1,3	6,5	9,3	100,0	

¹ Enquêtes MFPEP utilisés par le VIe Plan.

² Les entreprises agro-industrielles ont été classées dans la branche no. 3 <Industries manufacturières>. (C'est le cas, entre autres, de la Compagnie Sucrière Sénégalaise pour la région du Fleuve.)

³ Y compris les entreprises à activités multiples.

Presque inexistant au début des années 60, l'enseignement secondaire technique compte, en 1979, 1.966 élèves dont 77% des effectifs se trouvent à Dakar; 1.457 élèves suivent un enseignement professionnel.

Par contre l'enseignement supérieur est largement représenté (8.689 étudiants inscrits à l'Université de Dakar en 1977) et a gardé son rayonnement de l'époque coloniale: actuellement 25% des effectifs sont étrangers.

A présent, une politique de décentralisation des équipements scolaires s'amorce: des établissements d'enseignement moyen et secondaire s'ouvrent dans les régions, une Ecole normale va fonctionner à Kolda, une Université est en cours de construction à Saint-Louis... cependant, l'enseignement technique et professionnel, malgré certains efforts, accuse un retard dont les conséquences se répercutent sur la vie active. Les statistiques scolaires sont éloquentes: le système d'instruction tend encore à produire ou bien des déscolarisés ou bien des diplômés de l'enseignement supérieur: le Ministère du Plan estime les flux de sortie d'école préparant au seul secteur public à environ 1.700 ou 1.800 par an jusqu'en 1985. En 1982, le Sénégal compte 550 titulaires de maîtrise.

Entre les deux niveaux extrêmes, un vide reste à combler: les structures en place ne peuvent le remplir, à moins de changements importants non seulement dans la politique de formation mais surtout dans les moyens qui lui seront données pour la mettre en pratique.

CHAPITRE IV

EXAMEN DES POLITIQUES NATIONALES AYANT UNE INFLUENCE SUR L'URBANISATION

Les politiques nationales de développement, qu'elles soient sectorielles ou géographiques, ont des répercussions majeures sur le développement urbain. Ce chapitre qui propose d'examiner ces politiques nationales est divisé en quatre sections principales.

- o Examen des objectifs nationaux de répartition géographique
- o Examen des politiques et tendances économiques
- o Examen des politiques de logement et d'infrastructure urbaine
- o Infrastructure inter-urbaine liée au réseau principal.

L'examen de l'infrastructure inter-urbaine dans la dernière section de ce chapitre a été limité à l'étude des sous-secteurs des transports et de l'électricité qui jouent un rôle primordial dans l'établissement de liaisons entre les implantations et dans la circulation des intrants pour le développement industriel. Bien que les télécommunications aient aussi leur importance dans la liaison des implantations et le développement du potentiel de croissance, le rôle de ce secteur est subordonné à celui de l'électricité et des transports. Bien qu'il aurait été souhaitable d'examiner ce secteur dans cette évaluation, on a néanmoins décidé de limiter l'analyse aux secteurs des transports et de l'électricité.

A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT NATIONAUX ET SPATIAUX

Depuis l'indépendance le Sénégal met en oeuvre une politique de développement économique et social programmée dans le cadre de plans quadriennaux. Cette politique poursuit comme objectif à long terme, l'accession de pays au rang de société semi-industrielle en l'an 2001 (année terminale du Xème Plan), socialiste et démocratique.

Cet objectif de développement et de croissance se voit fortement contrecarré par la stagnation économique des dernières années et le Sénégal se voit contraint d'élaborer des plans successifs de "consolidation et redressement de l'économie" avec des taux anticipés de croissance modeste (3% pour le VIème Plan réajusté en cours).

Conscients de la gravité des ces problèmes les autorités sénégalaises tentent d'organiser le développement économique et social dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire. Les priorités énoncées sont d'une part "la décongestion du bassin arachidier par une politique de valorisation des terres neuves du Sénégal Oriental et de la Haute Casamance", et d'autre part "la restructuration de l'espace national afin de réduire les

disparités régionales et permettre aux villes et centres à vocation urbaine d'être des pôles de développement pour contrebalancer le développement de Dakar." [1]

Pour réaliser ces objectifs, les pouvoirs publics ont créé un cadre institutionnel favorable à l'auto-développement des collectivités locales, mis en place un cadre juridique devant favoriser la décentralisation industrielle par le biais de visas de localisation préalables à l'implantation de toute nouvelle entreprise, et d'un cadre d'investissement favorable aux entreprises s'implantant en dehors du Cap Vert, et viennent de créer un Secrétariat à la décentralisation. Toutes ces mesures permettront la relance des investissements productifs dans les régions si l'Etat sénégalais trouve les moyens de réaliser les infrastructures et les domaines industriels qu'il a programmés, ainsi que les financements permettant d'aménager les pôles de développement choisis.

B. L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU COURS DE LA PERIODE 1977-1983

L'évolution de l'économie nationale entre 1977 et 1983 a été essentiellement caractérisée par une croissance faible, inférieure à celle de la population, et d'importantes disparités interannuelles. La croissance moyenne du produit intérieur brut pendant cette période s'est élevée à 1,6% alors que la croissance démographique est estimée à 3% par an. Sur les sept années concernées, le P.I.B. a décru pendant quatre années, 1977, 1978, 1980 et 1981, et n'a augmenté qu'en 1979 et 1983.

Cette évolution en dents de scie est essentiellement due aux aléas climatiques, qui, outre leurs effets négatifs à court terme, paraissent avoir engendré une tendance à long terme particulièrement préoccupante: la quasi stagnation de l'activité du secteur primaire au cours des quinze dernières années. Il ne produit plus que 21% environ de l'activité nationale.

Les difficultés de l'économie sénégalaise ont été aggravées par une assez forte détérioration des termes de l'échange au cours de la période (15,7%) alors que ceux-ci avaient oscillé autour d'un niveau stable au cours des quinze années ayant suivi l'indépendance. La conjugaison de ces deux facteurs a entraîné une forte baisse de la part des exportations dans la production intérieure brute et rendu structurel un important déficit de la balance commerciale.

[1] VIème Plan réajusté.

Le second déséquilibre structurel a trait à l'épargne nationale qui ne couvre plus en fin de période que 18% de la formation de capital (y compris la variation de stocks) contre 50% en 1977. Cette détérioration paraît essentiellement imputable à l'Etat dont les dépenses courantes croissent

Tableau IV.1 : Comptes nationaux

	1977	1978	1979	1980 [1]	1981 [1]	1982 [1]	1983 [2]
P.I.B. (prix courants milliards FCFA)	483,6	494,7	581,9	642,8	689,4	823,6	932,1
En % du P.I.B.							
o Primaire	27,4%	21,1%	24,0%	18,7%	17,6%	22,2%	20,9%
o Secondaire	23,4%	24,4%	24,2%	26,2%	27,9%	24,5%	25,3%
o Tertiaire	49,2%	54,5%	51,8%	55,1%	54,6%	53,3%	53,8%
Taux de croissance nominal	5,3%	2,3%	17,6%	10,5%	7,2%	19,5%	13,2%
Déflateur	8,2%	6,5%	6,9%	12,1%	9,8%	8,9%	9,8%
Taux de croissance réel	- 2,7%	- 3,9%	10,1%	- 1,5%	- 2,4	9,8%	3,1%
o Consommation des ménages	75,2%	77,8%	76,8%	77,4%	78,7%	77,3%	77,4%
o Consommation des administrations	16,1%	18,4%	19,1%	21,2%	21,4%	19,7%	18,8%
Consommation totale	91,3%	96,2%	95,9%	98,6%	100,1%	97,0%	96,2%
F.B.C.F + variation des stocks	17,5%	17,4%	18,6%	17,2%	20,6%	20,0%	20,7%
Demande intérieure	108,8%	113,5%	114,4%	115,8%	120,7%	117,0%	116,9%
Exportations	43,3%	30,3%	34,5%	25,8%	26,4%	28,0%	28,9%
Importations	52,0%	44,0%	49,0%	41,6%	47,2%	45,9%	45,8%
Memorandum items							
Consommation par tête en termes réels (base 100, 1977)	100,0	97,8	101,6	98,8	96,5	96,7	96,1
Termes de l'échange (base 100, 1977)	100,0	103,4	95,9	91,5	98,6	87,2	86,3

[1] Estimations

[2] Projections

Source: Ministère du Plan et de la coopération

plus vite que le revenu national, la consommation par tête des ménages ayant baissé de 4% en termes réels au cours de la période. Le redressement constaté au cours des deux dernières années paraît devoir être essentiellement imputé au secteur des entreprises, l'épargne nette du gouvernement continuant à être fortement négative et celle des ménages quasiment stable en francs constants.

1. L'évolution des comptes extérieurs

L'évolution des comptes extérieurs met en évidence l'ampleur de la crise à laquelle est confronté le Sénégal et les contraintes structurelles qui devront être progressivement desserrées afin que le pays puisse retrouver une croissance du P.I.B. par habitant financièrement équilibrée.

Trois caractéristiques essentielles paraissent devoir être tirées de prochain tableau décrivant l'évolution de la balance des paiements entre 1977 et 1983.

La balance commerciale a enregistré sur la période une forte détérioration, due essentiellement à la faible croissance des exportations. Une succession de campagnes agricoles catastrophiques suivies par une baisse importante des cours des produits arachidiers ont fait perdre à ce secteur son rôle primordial dans les recettes en devises du pays. En outre, la faiblesse du marché mondial des phosphates, touché par la récession mondiale, a entraîné une stagnation en francs courants de la valeur des exportations de ce produit au cours des cinq dernières années. Par contre, les exportations des produits de la pêche ont connu une évolution très positive au cours de la même période. Afin d'accroître la compétitivité des exportations, le gouvernement instauré en septembre 1981 un mécanisme de subventions à l'exportation dont ont bénéficié dans un premier temps cinq produits: les textiles, les engrais, le matériel agricole, les chaussures et les conserves de poissons. Le bénéfice de cette prime a été récemment étendu aux produits maraîchers et mécaniques.

La seconde caractéristique tient à l'ampleur du déficit de la balance de paiements courants qui représente plus de 10% du produit intérieur brut depuis 1978. Outre l'évolution de la balance commerciale, la diminution du solde positif de la balance des services et transferts sans contreparties explique cette dégradation. En effet, la croissance rapide des paiements d'intérêts sur la dette publique, liée à l'évolution du cours du dollar (dans lequel est libellé près de 50% de l'encours de la dette publique) et à la hausse rapide des taux d'intérêts réels, annihile l'évolution rapide des recettes liées au développement du secteur touristique.

Tableau IV.2: Evolution de la balance des paiements 1977-1983
(milliards de FCFA)

	1977	1978	1979 [1]	1980 [1]	1981 [1]	1982 [1]	1983 [2]
Exportations F.O.B. (dont produits ara- chidiens)	163,9 (74.2)	90,1 (23.5)	133,4 (41.7)	103,8 (19.9)	117,7 (9.2)	163,0 (44.6)	182,0 (53.0)
Importations F.O.B. (dont produits pé- troliers)	-189.8 (23.4)	-167.9 (23.9)	-220.1 (29.2)	-211.0 (58.2)	-248.2 (71.6)	-286.0 (76.0)	-311.0 (82.0)
Balance commerciale	- 25.9	- 77.8	- 86.7	-107.2	-130.5	-123.1	-128.0
Services et trans- ferts sans coût (dont intérêts sur la dette publique)	9.4 (-4.5)	24.2 (-6.9)	22.0 (-9.5)	18.6 (-13.7)	17.8 (-17.5)	5.6 (-19.8)	4.0 (-41.0)
Balance courante (% P.I.B.)	- 16.5 (3,4%)	- 53.6 (11,3%)	- 64.7 (11,6%)	- 88.6 (15,3%)	-112.7 (8,1%)	-117.5 (14,9%)	-124.0 (13,6%)
Balance des capitaux (dont emprunts pu- blics bruts)	14.2 20.7	34.6 46.5	45.1 64.9	52.1 80.3	66.6 95.6	72.5 103.3	57.0 70.0
(dont amortissement de la dette publique)	(-6.5)	(-11.9)	(-19.8)	(-28.2)	(-29.0)	(-30.8)	(-33.0)
Erreurs et omissions	- 0.9	- 2.5	- 6.3	+ 13.2	-	-	-
Solde global	- 3.2	- 21.5	- 24.7	- 22.1	- 44.7	- 45.0	- 67.0
Memorandum item Evolution des termes de l'échange	12,6%	41,0%	7,0%	-8,3%	6,2%	-9,7%	0,0%

[1] provisoire

[2] projection

Sources: BCEAO - Ministère de l'économie et des finances

On constate que malgré les rééchelonnements de la dette publique négociés en 1981 et 1982, les apports nets de capitaux publics extérieurs n'ont pas suffi, malgré les aides exceptionnelles mises en place depuis 1980, à réduire le déficit global de la balance de paiements. Le rétablissement progressif des équilibres extérieurs nécessitera la poursuite rigoureuse des efforts de redressement mis en oeuvre par le gouvernement, et un soutien important de la communauté financière internationale, le Sénégal ne pouvant envisager le maintien d'une politique d'investissement dynamique que dans la mesure où il pourra bénéficier d'emprunts extérieurs à des conditions particulièrement favorables.

2. La situation des finances publiques

La crise économique et financière que traverse le Sénégal s'est traduite par un déséquilibre important des finances publiques.

Malgré une diminution en termes réels des dépenses courantes au cours des trois derniers exercices, l'épargne nette de l'Etat depuis 1977/78 n'est pas redevenue positive. Ceci implique que les finances publiques ne peuvent plus participer au financement des projets de développement ou que les contributions locales inscrites au titre du budget national d'équipement doivent être financées sur emprunts extérieurs non affectés.

Trois facteurs exogènes, au-delà de la maîtrise des autorités, paraissent expliquer en grande partie les effets limités du plan de redressement économique mis en place par les autorités en 1979. D'une part, l'évolution des prix des produits arachidières, et dans une moindre mesure celui des prix du marché des phosphates ont été plus défavorables que prévu. En particulier, la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix a rétabli les équilibres des principaux produits de consommation suite à d'importantes augmentations des prix du sucre, du riz, du pain et de l'huile d'arachide, et subi d'importantes pertes sur l'huile d'arachide exportée. D'autre part, les taux d'intérêt en termes réels sont beaucoup plus élevés qu'escompté et pèsent lourdement sur le service de la dette publique. Enfin, l'effet net de la baisse de la valeur du franc CFA par rapport au dollar est, à court terme, négatif sur l'équilibre global des finances publiques.

Tableau IV.3: Evolution du budget de l'Etat (milliards de FCFA)

	1977/ 1978	1978/ 1979	1979/ 1980	1980/ 1981	1981/ 1982 [1]	1982/ 1983 [2]	1983/ 1984 [3]
Recettes ordinaires	98,6	107,4	119,6	90,9	146,9	151,4	166,9
Dépenses ordinaires	91,0	100,5	122,7	127,5	145,7	151,4	166,9
Solde des comptes spéciaux	- 9,5	- 5,5	- 7,5	30,9	-15,5	0,0	-72,9
Recettes du budget d'équipement	1,1	0,7	1,0	1,8	3,0	2,0	13,0
Dépenses du budget d'équipement	5,8	10,9	23,8	21,3	25,7	23,0	20,0
Solde loi de finan- ces avant emprunts extérieurs	- 6,6	- 8,8	-33,4	-25,2	-37,0	-21,0	-80,1
Emprunts extérieurs	1,7	4,8	14,3	10,5	38,4	21,0	80,1
Solde exécution loi de finances	- 4,9	- 4,0	-19,1	-14,7	26,2	0,0	- 2,9
Dépenses d'équipe- ment sur finance- ments extérieurs, hors loi de finan- ces (estimé)	35,0	50,0	62,0	55,0	40,0	55,0	50,0

[1] Provisoire

[2] Estimé

[3] Projet loi de finances 83/84

[4] Chute due à un transfert de 26 milliards de recettes ordinaires à la C,A,A,

Source: Ministère de l'économie et des finances

Ces importants déséquilibres des finances publiques, reflétés par le tableau ci-dessus qui retrace l'évolution du budget de l'Etat depuis 1977, sont aggravés par la situation d'arriérés que l'Etat doit progressivement résorber. On peut estimer leur montant à environ 150 milliards de francs CFA, soit l'équivalent d'un an de recettes ordinaires, dont environ 50 milliards pour les dépenses transitant par le circuit du trésor, et 100 milliards ayant trait aux crédits non dénoués des campagnes agricoles passées qui devront très probablement être entièrement supportés par l'Etat.

Les fortes contraintes liées à l'évolution des finances publiques pèseront sur le développement du pays au cours de l'ensemble de la décade. L'amélioration de leur situation ne pourra en effet être que très progressive: la bonne performance des finances publiques en matière de recettes fiscales - elles représentent environ 18% du P.I.B. ou recettes affectées des comptes spéciaux - imposé en effet de faire porter l'effort le plus important sur les dépenses courantes qui, on le sait, ont une faible élasticité à court terme, des mesures de compression étant mises en oeuvre depuis trois ans.

Cette situation implique que le processus de sélection des projets de développement à implanter doit mettre l'accent sur leur impact sur les finances publiques, et qu'en particulier les projets permettant d'engendrer des recettes fiscales ou dont les charges récurrentes peuvent être supportés par leurs bénéficiaires doivent se voir attribuer la plus grande priorité.

3. La politique monétaire

Le Sénégal et les autres membres de l'Union monétaire de l'Ouest Africain ont un institut d'émission commun, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le siège est à Dakar. Cette union repose sur une centralisation de leurs réserves monétaires, une politique monétaire et de change commune, et la libre circulation des capitaux à l'intérieur de la zone. La Banque Centrale est tenue de conserver, dans un compte d'opérations ouvert dans les écritures du Trésor français, 65% de ses réserves en devises lorsque celles-ci sont positives, et peut bénéficier d'un découvert si celles-ci sont épuisées. En contrepartie de ces garanties, le gouvernement français est représenté dans le conseil d'administration de la Banque Centrale qui contrôle l'évolution de la masse monétaire et détermine la structure des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de la politique du réescompte et le mécanisme de l'autorisation préalable. Enfin, les avances de la BCEAO aux trésors des pays membres sont plafonnées à hauteur de 20% des recettes fiscales de l'exercice précédent. En avril 1983, les taux de réescompte ont été abaissés de 2 points, et ramenés au niveau prévalant avant la modification effectuée l'année précédente. Le taux de réescompte préférentiel s'élève actuellement à 8%, le taux normal à 10%, soit des taux débiteurs maxima hors taxes de 13 à 15% respectivement. Cette politique monétaire est complétée par une politique sectorielle du Crédit tendant à orienter ces crédits vers les secteurs productifs et le secteur immobilier.

L'évolution des contreparties de la masse monétaire entre 1977 et 1982 est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau IV.4: Masse monétaire et contreparties

	1977	1978	1979	1980	1981	1982 [1]
Masse monétaire	131,0	158,8	161,1	177,7	217,9	266,0
o Avoirs extérieurs nets (dont BCEAO)	- 20,2 (- 7,2)	- 43,2 (-22,8)	- 7,9 (-43,7)	-104,6 (-69,9)	- 152,6 (-115,2)	- 185,7 (-148,1)
o Crédit intérieur dont gouvernement Crédit à l'économie	162,7 16,7 146,0	213,3 16,0 197,3	250,6 18,8 231,8	293,7 28,7 265,1	368,9 51,6 317,3	461,7 110,6 351,1
o Autres éléments nets	- 11,6	- 11,3	- 10,5	- 11,5	0,7	- 10,0

[1] Provisoire - milliards de FCFA

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Au cours de cette période, la masse monétaire a augmenté en moyenne de 15% par an, l'évolution ayant été très rapide en 1981 et 1982: en moyenne 22% par année. Cette croissance de l'offre monétaire est essentiellement due à l'évolution de la position nette du gouvernement qui a été autorisé à mobiliser les contreparties des ressources apportées par le Fonds monétaire international à la Banque centrale et à la consolidation de certains crédits accordés au secteur parapublic, et en particulier aux crédits octroyés par l'ONCAD (Office national de coopération et d'aide au développement) avant sa mise en liquidation. Le remboursement par l'Etat de leurs encours - 92 milliards de francs CFA - a fait l'objet d'un accord de consolidation sur 15 ans. Au contraire les crédits au secteur privé ont été l'objet d'une quasi stagnation.

Le tableau IV.4 indique également que l'évolution négative des engagements extérieurs des institutions monétaires est principalement due à la détérioration de la situation de l'institut d'émission, les engagements des banques primaires envers le reste du monde étant stables en francs courants depuis 1979. Les engagements de la Banque centrale se répartissent entre le compte d'opérations de l'UMOA (Union Monétaire de l'Ouest Africain) pour deux tiers, et le Fonds monétaire international pour un tiers.

4. Les programmes d'aide internationaux

Outre l'aide apportée par les programmes alimentaires, tant bilatéraux que multilatéraux, le Sénégal bénéficie depuis 1975 d'une assistance particulièrement importante de la part de la communauté internationale. Celle-ci peut être décomposée entre

une aide financière principalement destinée à financer le déficit des finances publiques, et d'autre part la mise à la disposition du pays de lignes de crédit destinées à financer les projets inscrits dans le plan de développement.

L'aide non affectée provient de cinq sources principales: le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Communauté européenne par l'intermédiaire du STABEX et enfin la France et les pays arabes exportateurs de pétrole qui ont mis en place à partir de 1980 un important programme d'aide exceptionnelle. Le Sénégal a également bénéficié de sa possibilité de tirage sur le compte d'opérations de la BCEAO auprès du trésor français, et du rééchelonnement, en 1981 et 1982, de ses crédits d'origine publique ou assurés ainsi que de certains prêts bancaires non assurés.

La détérioration de la situation financière a également engendré une dépendance croissante à l'égard des financements extérieurs pour la réalisation de projets inscrits dans le plan. Le IV^{ème} Plan (1973-1977) avait été financé à hauteur de 40% sur ressources extérieures; celles-ci ont financé directement 67% des investissements réalisés au cours du V^{ème} Plan (1977-1981), soit 213 milliards. Les financements extérieurs se sont répartis en 78 milliards de ressources d'origine privée, 53 milliards de tirage sur des fonds d'origine multilatérale et 82 milliards de dépenses sur financements bilatéraux. Le VI^{ème} Plan (1981-1985) réajusté prévoit également que 67% des investissements réalisés, soit 448 milliards de francs CFA, seront financés directement sur ressources extérieures. Sur ce montant les deux tiers, soit 292 milliards, étaient acquis à mi-plan.

Tableau IV.5: Sources de financement extérieurs

	Réglé au 30/6/81	Engagé au 30/6/81	Solde disponible pour le VI ^{ème} plan
France	24,2	40,8	16,6
Banque mondiale	23,2	41,8	18,6
C.E.E.	16,2	32,6	16,4
U.S.A.	7,9	12,5	4,6
Canada	7,4	8,4	1,0
R.F.A	7,3	10,2	2,9
BAD/FAD	6,5	15,0	8,5
BADEA/BID/OPEP	4,2	5,7	1,5

Source: Ministère du Plan et de la Coopération, milliards de francs CFA

[1] Hors projet régionaux (OMVS, OMVG) et financements extérieurs non directement affectés à des projets d'investissement.

5. Perspectives

Le programme de redressement économique et financier mis en place par le gouvernement du Sénégal depuis 1979 a été implanté dans un contexte international particulièrement défavorable à des économies fragiles telles celle du Sénégal, et n'a pas eu tout l'impact escompté. Visant à rétablir les grands équilibres externes et internes de l'économie, il a reçu le soutien du FMI et de la Banque mondiale et bénéficie de concours importants de plusieurs partenaires extérieurs, la France et les pays arabes en particulier. Il n'est pas du ressort de cette étude d'évaluer avec précision les modalités de sa mise en oeuvre et les difficultés rencontrées dans sa réalisation. Il est cependant indéniable que des progrès importants ont été réalisés dans chacune des composantes du programme, mais que la vitesse de l'ajustement n'a pas pu être à la hauteur de la dégradation des principaux paramètres exogènes qui déterminent pour une grande part la santé de l'économie nationale. Le point de savoir s'il était politiquement, techniquement et sociologiquement possible aux autorités d'accélérer le processus dont elles avaient clairement défini les orientations fait l'objet d'opinions partagées.

Les informations détaillées données récemment par le chef de l'Etat dans son discours devant le Conseil Economique et Social et par le Ministre de l'Economie et des Finances dans son rapport de présentation de la Loi des Finances 1983-84, mettent en exergue la volonté des autorités de poursuivre vigoureusement les efforts de redressement et indiquent que le processus d'ajustement s'est accéléré à partir du début de l'année 1982. Parmi l'ensemble des mesures visant au rétablissement des équilibres financiers, trois paraissent de la plus haute priorité:

- o la poursuite de la réduction en termes réels des dépenses courantes de l'Etat, l'effort devant porter en particulier sur la solde, les dépenses de transfert au profit des entreprises parapubliques et la réduction du déficit de la Caisse de péroréation;
- o l'amélioration de la productivité et de l'efficacité des entreprises publiques dont la situation a déjà été en partie assainie et les modes de gestion rationalisés mais dont la productivité paraît pouvoir être très largement améliorée;
- o la prise en charge plus nette par les bénéficiaires de services publics, tant pour des raisons d'équité que d'efficacité, des coûts liés à leur développement. Si des progrès ont été faits dans certains secteurs, transports, électricité, télécommunications, et eau, santé dans une moindre mesure, il semble que dans d'autres, par exemple habitat, services d'encadrement et surtout éducation, les efforts doivent être poursuivis.

Mais le redressement à moyen terme de l'économie ne sera durable que s'il est complété par une régénération vigoureuse de l'activité du secteur primaire et la mise en place d'un système d'incitations favorables au dynamisme de ce secteur et au développement des exportations. Trois composantes paraissent également de la plus haute importance en ce domaine pour compléter l'action en ce sens des politiques fiscales et monétaires. Elle ont trait à la politique d'investissement public, la politique industrielle et la politique agricole. Le sixième plan et son récent réajustement sont caractérisés par une accentuation importante de la place accordée aux secteurs directement productifs et au développement des infrastructures nécessaires à leur développement. Il semble cependant que le processus de sélection des projets doive pouvoir être amélioré afin d'analyser, dans le cadre d'une enveloppe donnée, la combinaison optimale de projets à exécuter et de mieux apprécier la rentabilité économique de chacun d'entre eux. Ceux-ci pourraient par exemple être classés par ordre de priorité. Si cette suggestion était retenue, il semble qu'une priorité absolue devrait être accordée à l'achèvement, au fonctionnement et à l'entretien des projets en cours. On peut aussi noter que le lien entre le volume et la composition du programme d'investissement et les performances projetées de l'économie ne paraît pas clairement établi, tant au niveau macroéconomique qu'aux niveaux sectoriels.

La révision de la politique industrielle est fortement engagée: depuis 1979 une première réforme tarifaire, un nouveau code des investissements, la mise en place d'un système de subventions aux exportations, la création de mécanismes de crédit et d'assurance pour ces activités, la révision des statuts de la Zone France Industrielle, et l'amélioration de l'agence en charge de la promotion des activités de secteur ont vu le jour à un rythme très soutenu. L'impact de ces mesures paraît déjà appréciable, preuve du dynamisme d'un secteur qui a su s'adapter tant à une conjoncture nationale défavorable qu'à un changement des règlements le concernant. Afin de s'assurer que cette réforme en profondeur porte des fruits à long terme, il conviendrait probablement d'analyser en détail, ainsi que le propose le Plan, "les paramètres qui handicapent la compétitivité internationale de l'industrie locale."

La réforme de la politique agricole est nécessaire, ambitieuse et difficile à mettre en oeuvre. Sa nécessité provient des résultats peu concluants en beaucoup de domaines au cours de la dernière décennie. Certes, l'environnement écologique et les aléas climatiques sont, sans aucune contestation possible, les facteurs principaux de ces difficultés. Il est néanmoins certain que les importants efforts déployés par le gouvernement ne se sont pas traduits par un impact mesurable au niveau des productions. Ils ont par contre engendré une crise des finances publiques, l'Etat ne pouvant supporter le poids des charges croissantes des services de l'encadrement et de la dette extérieure contractée à leur bénéfice, des subventions d'intrants et de matériel accordées, et du véritable effondrement du système de crédit et de commercialisation public.

Telle que détaillée dans le plan et le programme d'ajustement structurel, cette politique est ambitieuse. Elle tend essentiellement à réformer en profondeur l'environnement du secteur, en faisant jouer aux incitations par les prix un rôle capital et en responsabilisant directement les agents économiques, les paysans mais aussi les fournisseurs d'intrants, les organismes de crédit et les agents chargés de la commercialisation. L'Etat limitera son rôle à deux fonctions essentielles: la régulation du système d'incitation, qui comprendra un mécanisme de stabilisation et la fourniture de services considérés comme vitaux pour la sécurité et le progrès du monde rural. Ils concernent un stock minimum de semences sélectionnées, les insecticides, la diffusion des résultats de la recherche et le maintien d'un service efficace d'encadrement.

Cette politique innovatrice est difficile à mettre en oeuvre. D'une part, son ampleur est de taille et requiert des analyses techniques difficiles. D'autre part, elle va à l'encontre de nombre d'avantages acquis et impose des sacrifices importants à certaines catégories d'agents. Enfin, elle mise sur un comportement nouveau et plus dynamique du monde rural. Il est certain que cette politique devrait se traduire par un assainissement et une plus grande efficacité des circuits se situant entre les paysans et les acheteurs de produits agricoles, et que les paysans en seront, à moyen terme, les premiers bénéficiaires. Une revue plus détaillée de la mise en oeuvre de cette politique indique trois directions qui méritent d'être plus précisément définies:

- o D'abord les moyens d'améliorer la productivité des circuits locaux de commercialisation des produits vivriers. L'objectif de réduire les importations de produits alimentaires, en particulier de riz, repose d'abord sur la fixation d'un prix à la consommation permettant d'accorder à la production locale un minimum de protection. Mais il repose également sur une réduction de l'écart entre les prix à la consommation et les prix à la production des produits vivriers.
- o En second lieu, les enseignements à tirer des projets d'irrigation achevés et les modalités d'organisation et de financement des futurs périmètres. Il importe en effet que les potentialités issues de la construction des barrages puissent être mises en valeur de façon financièrement équilibrée.
- o Enfin, les moyens d'assurer une meilleure efficacité et productivité des sociétés de développement régional. Ils pourraient passer par la définition pour chacune d'elles, de tâches permettant d'utiliser leur personnel tout au long de l'année de façon plus productive. Apporter plus d'importance aux services qu'elles pourraient offrir en matière de gestion de coopératives, de développement d'activités annexes liées à la production agricole (telle la promotion de forgerons initiée, semble-t-il, avec succès), ou de préparation de projets locaux financés par les communes et les communautés rurales, pourraient ainsi être envisagées.

6. Industrie: Recommandations en matière de distribution spatiale des investissements industriels

Le Gouvernement a la volonté d'améliorer la répartition de l'activité industrielle qui est fortement concentrée dans le Cap Vert, sur l'ensemble du pays. Trois moyens principaux sont mis en oeuvre:

- o la construction des infrastructures de base nécessaires à une implantation industrielle, certaines étant communes à toutes les activités tels le réseau de transport et de télécommunication, l'énergie, d'autres très spécifiques, tels les domaines industriels;
- o le développement des antennes régionales des agences chargées de la promotion;
- o et des avantages supplémentaires donnés dans le cadre du code des investissements aux entreprises s'installant dans les régions.

Cette approche incitatrice et non volontariste paraît adapté au contexte sénégalais, des mesures plus interventionnistes risquant d'engendrer une décentralisation économiquement non justifiable.

Certes, toutes les régions n'ont pas la même possibilité d'industrialisation. Celle-ci dépend surtout de la dotation des différentes régions en intrants susceptibles d'être transformés industriellement, mais aussi de la taille respective des marchés régionaux. De même, les différents sous-secteurs industriels ont des vocations plus ou moins marquées à se décentraliser. C'est la conjugaison des caractéristiques des régions et des sous-secteurs qui détermine le profil souhaitable à moyen terme de l'industrie locale, et qui doit pouvoir guider la politique gouvernementale.

Le Tableau IV.6 présente un certain nombre d'indicateurs qui permettent de mesurer le potentiel de décentralisation de chaque sous-secteur.

Les deux premières colonnes sont des indicateurs du contenu en importations directes des intrants et du pourcentage exporté de la production des différentes branches. Il est probable qu'en règle générale, les industries pour lesquelles ces indicateurs sont élevées soient à Dakar. Les deux colonnes suivantes indiquent le besoin en personnel qualifié; plus celui-ci sera faible, plus une décentralisation pourra être envisagée. Les colonnes 5 et 6 sont des indicateurs de la rentabilité économique et de la

TABLEAU IV.6
CARACTERISTIQUES SECTORIELLES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

BRANCHES	PART DES IMPORTATIONS DANS LES INPUTS (%)	PART DES IMPORTATIONS DANS LA PRODUCTION (%)	POURCENTAGE DE SALARIES DIRECTEMENT PRODUCTIFS (%)	SALAIRE MOYEN RAPPORTE A LA MOYENNE DE L'INDUSTRIE (%)	COUT EN RESSOURCES DOMESTIQUES	Taux de PROTECTION EFFECTIVE	"LABOR INTENSITY" (%)	TAILLE MOYENNE DE L'ENTREPRISE	ECHANGES INTERINDUSTRIELS EN AMONT (%)	ECHANGES INTERINDUSTRIELS EN AVAL (%)
Cogélation et conservation poissons	2,9	10,5	91,0	68,8	0.76	0.80	60,5	270	226,5	1,7
Agro'alimentaires	1,0	-	-	-	0.45	-	50,2	-	259,5	11,1
Alimentaires diverses	40,1	16,2	90,0	5,4	1.07	1.27	50,2	272	164,6	21,5
Boissons	23,8	-	-	-	2.82	-	50,2	-	61,5	0,0
Huiles	2,9	77,3	80,6	105,9	0.45	0.80	23,1	600	292,8	0,7
Grains et farines	47,8	9,5	90,4	80,7	2.58	1.61	35,1	77	185,8	10,9
Sucre et confiseries	57,8	1,5	85,3	72,3	2.82	1.27	40,5	511	37,8	12,9
Tabac et allumettes	60,9	20,6	44,6	123,1	2.17	1.50	32,0	251	33,3	0,0
Textile de base	36,9	25,0	83,3	93,1	0.95	1.80	47,9	400	105,4	70,6
Confection, maroquinerie	45,3	33,1	82,8	87,1	0.71	-	55,6	203	50,7	0,6
Bois	34,3	35,0	91,5	62,8	1.10	-	45,9	96	132,9	13,5
Papier, carton	77,9	11,6	88,3	100,4	1.10	1.50	32,1	56	26,0	70,0
Edition, imprimerie	31,7	13,6	64,0	109,8	1.10	-	44,2	20	45,4	19,4
Chimie, plastique	84,9	20,0	88,6	114,0	1.70	1.55	28,8	224	53,2	75,3
Industrie extractive	17,7	94,0	81,5	137,1	0.54	0.86	38,7	293	105,3	25,1
Matériaux de construction	8,5	18,3	63,7	143,0	0.44	0.87	35,1	139	151,3	71,2
Industrie mécanique										

Source: Colonnes 1,4,7,9,10 Comptes économiques détaillés, 1979
Colonnes 5,6 Banque mondiale, 1979
Colonnes 2,3,8 Recensement général des entreprises du secteur moderne, 1977

politique industrielle du Gouvernement. Plus le coût en ressources domestiques des devises épargnées ou gagnées par un secteur est bas, plus celui-ci est adapté à la situation nationale. Un degré de protection effective dont bénéficie un secteur indique la volonté gouvernementale de développer un secteur pour lequel le pays ne dispose pas, ou pas encore, d'avantages comparatifs évidents. La colonne 7 montre l'intensité du facteur travail dans le mode de production du secteur, la colonne 8 indiquant les secteurs les plus favorables au développement d'un tissu de petites et moyennes entreprises locales. Enfin, les deux dernières colonnes permettent de mesurer les effets multiplicateurs en amont et en aval des investissements et de préjuger des secteurs susceptibles d'avoir un effet intégrateur important.

Le tableau IV.7 présente de manière plus directe l'ensemble des leçons à tirer de cet ensemble d'indicateurs et indique, pour chacun des principaux critères liés à la décentralisation, les sous-secteurs qu'il est souhaitable de promouvoir en priorité.

Tableau IV.7 : Industries dont les caractéristiques sont les plus favorables à une implantation régionale

Orientées sur l'implantation locale	Faible dépendance des produits importés	Intensité en demande de main d'oeuvre
Agro-alimentaire Industrie mécanique Papier, carton Imprimerie Matériaux de construc. Chimie, textile de base	Matériaux de construc. Industrie extractive Agro-alimentaire Edition, imprimerie Textile de base Industrie mécanique	Confection, maroquin. Industrie mécanique Agro-alimentaire Textile de base Bois, papier, carton Industrie extractive
Faible demande en personnel qualifié	Forte intégration locale en amont	Forte intégration locale en aval
Bois Confection, maroquin. Agro-alimentaire Textile de base Industrie mécanique	Agro-alimentaire Matériaux de construc. Industrie mécanique Textile de base Industrie extractive	Industrie mécanique Chimie Matériaux de constr. Textile de base Papier, carton

Une analyse multicritère simplifiée permet enfin de classer les entreprises en trois grands groupes. Le premier est constitué par les industries agro-alimentaires et les industries mécaniques; ce sont celles qui ont le plus fort potentiel de décentralisation. De plus elles sont, à l'exception des sous-branches sucrière, meunière et boissons-tabac, des industries économiquement performantes (le coût en ressources domestiques des devises épargnées ou gagnées est inférieur à 1) et des secteurs dont l'Etat peut envisager d'accroître la protection (leur taux de protection effective est inférieur à 1) afin d'inciter une meilleure allocation de ressources à leur profit.

Le deuxième groupe est constitué des textiles de base et des matériaux de construction. Leur implantation régionale dépend de la disponibilité sur place des matières premières nécessaires, mais lorsque celles-ci sont disponibles, il est économiquement souhaitable d'encourager les investissements décentralisés. Le troisième groupe est composé des industries dont l'implantation régionale est à déconseiller. En font partie les industries du papier carton-polygraphie, du secteur chimie-plastique, de la confection-maroquinerie ainsi que les industries extractives. Le classement de ce dernier secteur doit être interprété comme un indicateur du fait que la taille des réserves et le coût de l'extraction doivent être particulièrement attractifs pour compenser les importantes surcharges liées à la localisation généralement lointaine des sites miniers, et ainsi justifier leur exploitation.

C. LOGEMENT ET INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE

1. Gestion du secteur

a. Planification au niveau national

Plusieurs administrations gouvernementales sont en charge de la planification du logement et de l'infrastructure intra-urbaine. Le Ministère de l'urbanisme à travers sa Direction de l'urbanisme est chargé de l'élaboration et du développement des politiques concernant l'urbanisme et l'habitat. Il fixe les objectifs de politique urbaine et prépare les plans d'investissement en consultation avec le Ministère du Plan. Une fois que le financement est approuvé par le Ministère des finances, le Ministère de l'urbanisme exécute ses projets par l'intermédiaire de l'OHLM et de la SICAP pour les programmes de logement l'habitat et directement avec sa Direction de l'urbanisme pour les projets qui concernent le développement foncier.

Le Ministère de l'équipement est chargé de la construction et de l'entretien des routes urbaines primaires, tandis que la prestation des services urbains est effectuée par la SONEES (adduction d'eau), SENELEC (électricité), SOTRAC (transport urbain) et les Ministères de la santé et de l'éducation. Cependant, comme ces entités sont, soit des ministères, soit des agences, dépendant de ministères distincts, elles préparent et exécutent leurs propres programmes d'investissement indépendamment les unes des autres et indépendamment du Ministère de l'urbanisme. C'est seulement au cours de la préparation du plan national et des plans régionaux par le Ministère du Plan que ces programmes sectoriels sont intégrés, et encore cette intégration ne concerne-t-elle que les budgets. Il ne s'agit pas d'une intégration géographique des programmes. La préparation de plans d'envergure, sectoriels et géographiques tels que le plan directeur du Cap-Vert ou le Plan national des transports de l'an 2001 ont été, dans une certaine mesure, forcés d'intégrer leurs projets nationaux géographiques et sectoriels. Cependant ces plans souffrent d'un manque d'orientations politiques générales reflétant une stratégie d'ensemble dans le domaine de l'urbanisme.

b. Planification régionale et locale

La loi 72-02 est la loi la plus récente concernant la décentralisation. Aux termes de cette loi, le pays est divisé en régions, départements et communes. La réforme vise à définir les fonctions des ministères nationaux et des entreprises parapubliques régionalisées et à renforcer la participation locale dans le processus de planification.

Pratiquement tous les ministères et toutes les entreprises parapubliques fonctionnent de manière décentralisée par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux et départementaux. On a délégué à ces bureaux régionaux et départementaux les fonctions d'administration et de fourniture des services. Ils assurent le contrôle des dépenses des budgets d'équipement et des budgets ordinaires au niveau régional. Le gouverneur de chaque région en tant que représentant local du président et de chaque ministre, a autorité sur chacune de ces agences locales, tandis que au niveau départemental, c'est le préfet qui exerce cette autorité au nom du gouverneur. Cependant, en raison des procédures suivies par le système central de planification qui établit et répartit les budgets à l'échelon national, il y a de nombreux conflits entre les différents niveaux de gouvernement, étant donné que les décisions les plus importantes, pour la plupart, sont prises à l'échelon national et que, bien souvent, seule l'exécution des décisions est déléguée au niveau local.

Les réformes administratives de 1972, pour répondre au souci d'accroître la participation des régions à l'élaboration de la planification, ont créé des comités de développement régionaux et départementaux constitués en organes de conseil. Ils sont chargés de l'analyse des projets, apportent leur aide dans la préparation des programmes de développement et fournissent des conseils techniques pour l'exécution des projets. Ces comités sont des organes représentatifs dans la mesure où ils réunissent les directeurs des agences nationales au niveau local, les représentants des communautés locales et des milieux d'affaires et sont présidés soit par le gouverneur soit par le préfet.

Au niveau des communes les plus importantes, le maintien de l'échelon départemental est superflu. C'est pourquoi, à la suite de la loi de 1972 on a aboli le niveau d'autorité départementale à Dakar. Les capitales régionales et les communes sont maintenant placées directement sous l'autorité du gouverneur. A Dakar, comme dans quelques autres grandes capitales régionales, le pouvoir exécutif dans la commune est exercé par des administrateurs municipaux.

c. Le Ministère de l'urbanisme

Le Ministère de l'urbanisme prépare deux types de plans urbains. Tout d'abord, les plans-directeurs qui sont préparés directement par la Direction de l'urbanisme, font l'objet de discussions avec les autorités locales et doivent être approuvés par les comités de développement régionaux et par le Conseil national de planification urbaine. Une fois ces approbations obtenues, les plans doivent en dernière instance recevoir la signature du président de la république avant de pouvoir être mis en oeuvre.

Le deuxième type de plan est le plan d'urbanisme. Les plans d'urbanisme sont soumis à une procédure d'approbation plus rapide puisqu'ils sont élaborés à l'origine par les préfets avec la collaboration du Ministère de l'urbanisme. Ils doivent seulement être approuvés par le conseil municipal ou les départements concernés. Les deux types de plans sont conçus dans l'idée de contrôler le processus de développement.

Tout projet d'habitat doit par conséquent se conformer soit à un plan directeur, soit à un plan d'urbanisme. En l'absence de tels plans, les nouveaux projets doivent être approuvés par le conseil de planification urbaine au niveau régional. De même, les permis de construire ne peuvent être accordés que pour des structures situées dans les régions planifiées. Les autres structures sont illégales et sujettes à démolition.

Le développement de plans directeurs et de plans d'urbanisme a été assez lent, en partie à cause des longues procédures de préparation et d'adoption. Les retards sont aussi dus au manque de ressources des agences fournissant les données tels que le Département du cadastre qui fait partie du Ministère des finances et des affaires économiques. Ce dernier est chargé de recenser les terres et de fournir l'inventaire du cadastre, les plans directeurs, et c'est leur raison d'être, doivent rendre inutile la préparation de plans d'investissement pour d'autres types d'infrastructure tels que l'adduction d'eau ou le système d'égouts puisque ces plans sectoriels sont subordonnés aux plans directeurs.

1) Office des habitations à loyer modéré (OHLM)

L'OHLM est un organisme public sous la tutelle du Ministère de l'urbanisme qui a été créé pour construire des logements destinés à une catégorie de population à revenus moyens. Depuis 1960, l'Office a construit

environ 9.000 logements pour la location ou l'achat, qui sont desservis par une infrastructure secondaire et tertiaire. La plupart de ces unités ont été construites avant 1976 quand la caisse centrale de coopération économique française était en mesure d'offrir des financements de faveur, à des taux d'intérêt variant entre 3 pour cent et 5 pour cent selon les conditions de vente.

Seulement 1000 unités ont été construites depuis 1976 en raison du manque de financement et d'un accroissement général du standing des logements. Si l'on compare par exemple des projets représentatifs, le coût moyen en 1971-72 s'élevait à 1.506.000 FCFA tandis qu'en 1977-78 il était passé à 7.474.000 FCFA. Pendant la même période, cependant, les coûts de construction n'ont augmenté que de 200 pour cent environ. Les 180% restant, sont imputables au choix de normes de construction plus élevées. Aux taux actuels d'amortissement, environ 12 pour cent sur 15 ans, ces logements ne sont abordables que pour des familles ayant un revenu se situant dans le 85ème percentile.

Depuis la cessation des prêts à des conditions de faveur, l'OHLM continue à fonctionner avec des subventions de l'Etat. Ces subventions proviennent en grande partie du fonds d'amélioration de l'habitat qui reçoit les revenus d'une taxe sur les employeurs et les travailleurs salariés destinée à financer les logements publics, que l'on examinera par la suite. Cependant, étant donné les subventions importantes accordées aux projets de l'OHLM, qui se montent parfois jusqu'à 50 pour cent du coût du logement, cette source de financement s'est révélée insuffisante, si bien que les projets de l'OHLM se trouvent pratiquement à un point mort depuis 1978. [1]

2) Société immobilière du Cap Vert (SICAP)

La SICAP fut créé pour assurer la gestion et l'entretien des logements de fonctionnaires et pour construire des logements dans le cadre des plans de développement urbain du Cap Vert. Depuis sa création en 1951, la société a créé environ 10.500 logements mais comme l'OHLM, elle a souffert d'un manque de ressources depuis 1976.

[1] Source: Memorandum non publié de la Banque mondiale sur le secteur urbain - 1982.

Tout come pour l'OHLM, les logements de la SICAP ont accusé un tendance accrue à l'élévation des normes de construction, dans un temps de pénurie en ressources disponibles. La quantité des logements construits a donc diminué. Le Tableau IV.8 montre l'évolution de la politique de logement de la SICAP depuis 1970.

La conjonction de deux phénomènes: des loyers peu économiques pour les logements publics et de subventions pour la vente des logements a entraîné des dettes sévères pour la SICAP (celle ci offre les mêmes conditions de vente aux acheteurs que du temps où elle recevait des prêts à des taux de faveur). En 1980, elle présentait un fonds de roulement négatif de 5 milliards de francs CFA, soit un montant à peu près égal à la totalité du budget du Ministère de la santé. [1] Environ 62 pour cent de ses dettes que l'on estime à 11 milliards de francs CFA sont des dettes à court terme aggravant d'autant plus sa situation financière. Bien que l'on ait conçu un plan pour secourir la SICAP, la société demeure dans une situation financière difficile.

2. Conditions sectorielles

a. L'habitat

Depuis les années 1970, le gouvernement a déclaré son intention politique de fournir des logements suffisants à la population du Sénégal. Pour mettre en oeuvre cette politique, le gouvernement s'est appuyé sur deux organisations du secteur public, l'OHLM et la SICAP qui ont cependant eu tendance à construire des logements de standing relativement élevé. Le coût moyen de 1621 logements construits par ces deux institutions dans le cadre du VIème Plan était de 9.2 millions de FCFA abordable seulement pour 15 pour cent de la population, aux taux d'amortissement actuels. [2] Des estimations du secteur privé de la construction indiquent qu'environ 90 pour cent des 210.000 nouveaux logements construits dans les zones urbaines entre 1970 et 1980 sont des logements privés. La part de la construction du secteur public ne s'élève qu'à 10 pour cent de la construction totale, soit 20.000 logements. Le secteur privé a investi au total 150 milliards de francs CFA dans le logement soit en moyenne 715.000 francs par logement.

[1] Memorandum non publié sur le secteur urbain - 1982.

[2] VIème Plan quadriennal de développement économique et social, Ministère du Plan et de la coopération, p. 314 et 315.

TABLEAU IV.8
 PROJETS DE LOGEMENTS SICAP
 1951-1980

Période	Nombre de Unités	Densité (log/ha)	Cout Moyen (CFAF Comant x 1000)
1951-60	3,594	60	567
1961-80	4,215	38	973
1972-80	2,516	22	4,755

Source: Analyses du PADCO/Memorandum du Secteur Urbain 1982/SICAP Données

En dehors des logements du secteur public, le gouvernement du Sénégal a développé avec le financement de la Banque mondiale des projets de trames d'accueil à Dakar et à Thiès. Le projet de trames d'accueil de Dakar développé à Pikine, dont la gestion a été confiée à la Direction des Parcelles assainies de l'OHLM, avait pour cible la construction de 10.500 logements destinés aux catégories de population ayant un revenu compris entre 25.000 francs CFA et 60.000 francs CFA, c'est-à-dire compris entre le 25ème et 60ème percentile du revenu mensuel à Dakar. Pour les normes retenues pour le projet, le coût d'une unité typique était d'environ 103.000 francs CFA, 80 pour cent moins cher que les prix offerts par les deux organisations du secteur public [1]. L'élévation des normes de logement pendant l'exécution des projets a abouti à des subventions de l'ordre de 30 pour cent des coûts totaux.

A la suite du retrait de la participation de la caisse centrale de coopération économique au financement du logement au Sénégal, la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) fut instituée comme intermédiaire financier pour canaliser les prêts et les avances du trésor. Cependant, avant la création de cette banque et après le retrait de la CCCE en 1974, on avait créé le Fonds d'amélioration de l'habitat urbain pour canaliser les ressources destinées au financement des logements publics. Ce fonds, géré par le Ministère de l'urbanisme était approvisionné par une contribution des employeurs (50%), une taxe sur les salaires et un impôt foncier. Pendant l'année fiscale 1979-1980 le fonds était doté d'environ 2,2 milliards de francs CFA. A la création de la BHS en 1980, la majorité de ces ressources fut transféré à la BHS et mise à la disposition des emprunteurs pour le financement à long terme des projets d'habitats et des promoteurs et des contractants pour des prêts à court terme. Son objectif à long terme est d'offrir des prêts à des taux de faveur aux catégories à bas revenu; mais l'institution, toute nouvelle, n'a pas encore développé les ressources suffisantes pour atteindre cet objectif.

[1] Ces coûts comprennent le terrain et les infrastructures plus l'estimation des investissements pour la construction sur le site de logements du secteur privé. Source: Projet de memorandum non publié sur le secteur urbain du Sénégal, la Banque mondiale, 1er juin 1983.

b. Les systèmes d'adduction d'eau

L'eau consommée dans les villes provient dans les villes pour la plus grande partie de nappes souterraines. Cependant, 20 pour cent des systèmes d'adduction d'eau du Cap Vert et la totalité des systèmes d'adduction d'eau à St Louis, Richard Toll, Dagana, Podor, Matam, Bakel et Kedougou sont approvisionnés en eau de surface. A l'exception de St Louis et du Cap Vert l'eau de surface distribuée n'est pas traitée, d'où l'inégale qualité de l'eau fournie dans les villes.

L'eau approvisionnant le système du Cap Vert provient de 37 puits situés à l'intérieur et à l'extérieur du Cap Vert et de l'usine de traitement de Gnith sur le lac de Guiers le long du fleuve Sénégal. On estime que la production totale d'eau en 1982 était de 158.000 m³ par jour soit un niveau moyen de consommation de 120 litres par personne et par jour. Environ 369.000 habitants, ou 30 pour cent de la population desservie par le système ont accès à l'eau potable par l'intermédiaire de 40.000 branchements individuels. 50 pour cent de la population reçoit l'eau à des fontaines publiques qui sont subventionnées par la municipalité. Les 20 pour cent restant n'ont pas accès au système public d'adduction d'eau; ils achètent l'eau à des vendeurs ou bien utilisent des puits peu profonds de qualité douteuse. La consommation totale se répartit entre le secteur industriel (15%), le secteur résidentiel qui absorbe environ 45% et le reste revenant à l'administration et au secteur commercial.

Des nappes phréatiques qui approvisionnent le système du Cap Vert fonctionnent maintenant à pleine capacité. Il faudra donc à l'avenir pomper l'eau du lac de Quiers ou d'une autre source.

En dehors de la région du Cap Vert, la SONEES exploite 36 systèmes d'adduction d'eau dans des villes secondaires. Ces 36 systèmes desservaient environ 950.000 habitants en 1980. Le Tableau IV.9 montre la production moyenne journalière et les estimations de consommation moyenne par habitant pour l'ensemble de ces implantations.

Comme on peut le voir sur le Tableau IV.8, la consommation moyenne en eau potable dans les villes du Sénégal est d'environ 85 litres par personne et par jour. Cette moyenne est cependant biaisée par l'importance du système du Cap Vert. Si l'on extrait du total, la consommation moyenne des implantations secondaires de plus petite taille, celle-ci ne s'élève plus qu'à 41 litres par personne et par jour. Cette consommation est suffisante pour satisfaire les besoins en eau de tous les jours, particulièrement pour la consommation aux bornes publiques mais insuffisante pour la plupart des utilisations des secteurs non résidentiels.

Les chiffres de consommation moyenne indiqués dans le tableau IV.9 sont quelque peu trompeurs. Dans beaucoup d'implantations où la consommation est faible, la population desservie

TABLEAU IV-9
DONNEES RELATIONS A L'INFRASTRUCTURE PAR VILLE EN 1982

REGION	VILLE	POPULATION		TAUX MOYEN DE CROISSANCE ANNUELLE 1961-1976	POPULA- TION ESTIMA- TIVE 1982 (1000)	CAPACITE QUOTO- DIENNE D'EAU POTABLE (M3)	CONSOMMA- TION MOYENNE (L/C/D)
		1961 (1000)	1976 (1000)				
1	CAPE VERT Dakar	424.4	986.4	5.78	1382	158000	114
2	CASAMANCE Ziguinchor	29.8	69.6	5.82	98	2122	22
3	Kolda	6.1	18.9	7.83	30	257	9
4	Bignona	5.4	14.5	6.81	22	238	11
5	Velingara	2.6	8.8	8.47	14	125	9
6	DIOURBEL Diourbel	28.6	53.7	4.29	69	3932	57
7	M'Backe	8	25.4	8.01	40	1949	48
8	Bambey	6	9.8	3.32	12	722	61
9	LOUGA Louga	16.3	33.6	4.94	45	1457	32
10	Linguere	2.5	7.8	7.88	12		0
11	FLEUVE St. Louis	48.8	88.7	4.06	113	4833	43
12	Richard Toll	1.9	10.7	12.21	21	230	11
13	Dagana	4.5	10.2	5.61	14	96	7
14	Podor	4.7	6.8	2.49	8	187	24
15	Matam	6	9.8	3.32	12	249	21
16	SENEGAL- Tambacounda	11.1	25.1	5.59	35	1240	36
17	ORIENTAL Bakel	3	6.6	5.40	9	270	30
18	Kedougoa	2	7.7	9.40	13	268	20
19	SINE SALOUM Kaolack	69.6	104.2	2.73	122	6572	54
20	Kaffrine	2.5	11.4	10.64	21	613	29
21	Fatick	7.2	10	2.21	11	479	42
22	Nforo du Rip	3	7.9	6.67	12	366	31
23	Foundiougé	1.7	2.7	3.13	3	139	43
24	THIES Thies	69.1	115.2	3.47	141	7726	55
25	M'Bour	14	36.9	6.67	54	3728	69
26	Tivaouane	8	17	5.15	23	842	37
27	Meckhe	5.6	8.7	2.98	10	503	48
SENEGAL TOTAUX		792.4	1708.1	5.25	2348	197143	84

Source: Données relatives à l'infrastructure par ville en 1982

en eau est également faible en comparaison de la population totale, ce qui signifie que la consommation est en réalité beaucoup plus élevée pour la fraction de la population qui a accès au système. A Kolda par exemple, 35 pour cent de la population seulement sont desservis par le système public d'adduction d'eau, si bien que pour cette population, la consommation journalière moyenne est de l'ordre de 27 litres par personne et par jour. De même, à Ziguinchor, 50 pour cent de la population seulement sont desservis. La consommation moyenne d'environ 57 litres par personne par jour est certes faible mais elle permet de répondre adéquatement aux besoins de la population desservie.

Comme le Tableau l'indique, les population desservies ne représentent qu'une faible proportion de la population totale des implantations dans la région du Fleuve. A Richard Toll et à Dagana, l'eau distribuée par cannalisation n'est pas traitée et est insuffisante pour une population en croissance rapide. La population va donc puiser l'eau du canal ou du fleuve pendant la saison des pluies.

De même, à Podor et à Matam la SONEES fournit des quantités d'eau limitées, non traitées, insuffisantes pour les habitants qui sont contraints d'aller puiser l'eau du fleuve Sénégal. La facilité avec laquelle on peut recueillir de l'eau de surface jointe à l'ignorance des risques encourus pour la santé de la population ont eu pour résultat dans beaucoup de petites implantations, de réduire la demande en eau potable. L'extension de systèmes d'adduction d'eau serait en meilleure place sur la liste des priorités si ces risques étaient mieux connus de la population.

En dépit de ces contraintes, la SONEES exploite raisonnablement bien ses réseaux. L'insuffisance des ressources financières, cependant, a entravé l'expansion du réseau qui n'a pas suivi le rythme de croissance de la population. Beaucoup de systèmes aboutissent à une diminution de rentabilité et des interruptions de service. La SONEES a mis en oeuvre un programme de réhabilitation et d'extension de son système d'adduction d'eau. A l'aide d'un prêt de la Banque mondiale elle projette d'investir 5,6 milliards de francs CFA (environ 19.700 francs CFA par supplément de population) pour la réhabilitation et l'expansion de ses services dans 11 centres secondaires: Louga, Linguere, Ziguinchor, Thiès, Kolda, Bambey, Diourbel, M'Backe, Fatick, Kaolack et Tambacounda. On prévoit que entre 1980 et 1989 ce programme desservira 285.000 personnes supplémentaires dans ces 11 villes soit une population totale de 706.000 habitants. Avec un prêt distinct du gouvernement allemand, on a commencé la mise en oeuvre d'un projet de réhabilitation et d'expansion du système d'adduction d'eau de St Louis.

D'autres projets de réhabilitation ont été formés pour beaucoup d'autres systèmes plus petits, cependant on n'a pas encore obtenu les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre. Dans beaucoup de ces petits systèmes, la SONEES a

des problèmes pour recouvrer ses coûts parce que les coûts de fonctionnement de ces systèmes sont souvent plus élevés que les revenus perçus à partir des tarifs établis pour la consommation au niveau national.

c. Assainissement urbain

La majorité des implantations urbaines au Sénégal ne disposent pas d'un système d'assainissement public. Seules les villes de Dakar, St Louis, Kaolack, Thiès et Louga ont des services d'égoûts. Cependant, même dans ces villes, seule une faible fraction de la population a réellement accès à ces services. Le reste de la population urbaine utilise des systèmes privés d'évacuation des déchets: latrines, cabinets ou fosses septiques. Si les faibles densités de population dans les implantations rendent possibles et suffisants ces systèmes individuels de rejet des déchets, le développement incontrôlé des implantations dans des régions plates à basse altitude propices aux inondations crée de réels dangers pour la santé, pendant la saison des pluies.

Pour contrecarrer ces risques, des systèmes d'égoûts perfectionnés ont été installés à Kaolack et à Thiès et on a préparé des plans directeurs pour l'installation de systèmes similaires à St Louis, Diourbel, Tambacounda et Ziguinchor. Cependant, étant donné le coût élevé de ces systèmes il faudra probablement recourir à des subventions de fonctionnement car les usagers seront dans l'impossibilité de payer les coûts de branchement ou les coûts mensuels de prestation de services. A Kaolack, par exemple, seulement 120 branchements ont été rattachés au système bien que celui-ci ait été conçu pour desservir l'ensemble de la population de la ville jusqu'à l'an 2000. Les familles de Kaolack possèdent déjà des systèmes individuels ou bien sont peu désireux de payer les coûts des branchements car ils considèrent que ces coûts devraient être supportés par le service public plutôt que par les particuliers.

La manque de drainage des eaux de surface, joint à un médiocre système de rejet des déchets solides dans beaucoup d'implantations, particulièrement les implantations au fil de l'eau en Casamance, au Sine Saloum et dans la région du Fleuve, où les sols d'argiles rendent le filtrage difficile suscite des dangers d'inondation et menace la santé publique. Le rejet sans discrimination des déchets solides aggrave les problèmes de drainage, bouchant les tuyaux d'égoût des eaux de surface et interrompant le flux des canalisations naturelles d'écoulement. Dans beaucoup d'implantations, le développement spontané de zones pauvres de peuplement s'est produit dans des régions propices aux inondations. Ceci est particulièrement vrai dans les plus grandes implantations telles que Kaolack, St Louis et Ziguinchor où, en l'absence d'une création planifiée de quartiers pour la population à faible revenu, de vastes zones d'habitation spontanée se sont développées.

TABLEAU IV.10
HIERARCHIE DE VILLES PAR FLONES D'ECHANGES NON AEUVRIERS

Sous-Région	Source de Marchés	Marches d'échanges	Solde
Cap Vert	39.7	49.1	-9.4
Ziguinchor	4.8	3.1	1.7
Kolda	.7	.4	.3
Velingara	.5	.7	-.2
Dioubel	6.6	1.7	-4.9
M'Backe	.9	.3	-.6
St.Louis	1.8	.	-1.2
Dagana	1.7	4.3	2.6
Podo	.4	.3	-.1
Tambacounda	4.8	1.0	-3.8
Kedougou	.1	.1	0
Bakel	.1	.3	-.2
Kaolack	11.4	4.8	+6.6
Kaffrine	.5	.4	+ .1
Nioro du Rip	.6	.4	+ .2
Thies	2.0	6.4	-4.4
M'Bour	.5	4.2	-3.7
Louga	.8	.1	-.7
Linguere	.2	.1	-.1

Source: Analyses PADCO à partir de l'Etude Nationale Sur les Transports

d. Investissements prévus et objectifs

1) Urbanisme

Le Ministère de l'urbanisme est chargé de la préparation des Plans directeurs et des plans d'urbanisme pour toutes les zones urbaines du pays. Un grand nombre de plans sont maintenant terminés, mais bien qu'ils aient été préparés par le même organisme et souvent par les mêmes cabinets de conseil, ils ne sont pas intégrés dans les structures régionales ou nationales. Par conséquent, bien souvent, ils n'existent qu'en tant qu'entités isolées, et leur mise en oeuvre est très lente.

2) Habitat

Le manque de ressources financières pour la construction de logements a entravé le développement de l'habitat pendant la durée du Vème Plan, tout du moins pour les organisations du secteur public. C'est pourquoi le VIème Plan, dans le cadre de sa stratégie de développement de l'habitat, a fixé comme priorité le développement d'institutions de financement du logement capables de promouvoir la croissance du secteur. A cette fin, le gouvernement a créé la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) pour remplir les fonctions suivantes:

- o accorder des prêts aux deux organisations publiques de l'habitat pour leur programme de construction de logements,
- o encourager le développement et la diversification de l'industrie du logement, et en particulier améliorer les techniques de construction,
- o encourager l'épargne-logement grâce à des plans d'épargne attrayants pour les salariés comme pour les employeurs.

Comme dans le Vème Plan, la totalité des investissements du VIème Plan dans le secteur du logement est allouée aux organisations publiques : l'OHLM et la SICAP. Sur les 16,1 milliards de francs CFA qui ont été affectés au secteur du logement dans le cadre du Vème Plan, 95 pour cent de la totalité des dépenses totales vont à la construction de 2732 logements (environ 49 pour cent des constructions prévues au Cap Vert) à un coût moyen de 5,6 millions de francs CFA. Les trames d'accueil qui seront développées dans les régions recevront des ressources équivalentes à 3 pour cent du montant total des dépenses d'investissement dans le secteur du logement.

3) Adduction d'eau et assainissement

Les principaux objectifs du VIème Plan concernant l'alimentation en eau sont les suivants:

- o Satisfaction des besoins des 37 systèmes d'adduction d'eau de la SONEES.
- o Amélioration de la qualité de l'eau à Fatick, Bambey, M'backe, Kedougou, Podor et Matam.
- o Rénovation et entretien des réseaux de distribution d'eau pour réduire les pertes (le Plan estime qu'elles s'élevaient à 20 pour cent de la production en 1975).

En ce qui concerne le secteur de l'assainissement qui est appelé à recevoir 47 pour cent des investissements prévus dans le secteur social, le Plan a fixé les principaux objectifs suivants :

- o Mise en oeuvre des recommandations pour le traitement et le rejet des déchets solides,
- o Construction de systèmes d'assainissement à Dakar et dans les capitales régionales.
- o Elaboration de plans directeurs d'assainissement pour Bambey, M'backe, Kolda, Linguere et Fatick,
- o Promotion de l'enseignement de la santé publique dans les zones rurales et mise en place et entretien de latrines,
- o Etablissement d'une législation réglementant l'assainissement.

Pour accomplir ces objectifs, le Plan prévoit des investissements s'élevant à 16,4 milliards de francs CFA dont environ 53 pour cent seront affectés aux projets d'approvisionnement en eau. Environ 56 pour cent des dépenses prévues pour l'alimentation en eau iront à la région du Cap-Vert et 20 pour cent serviront à terminer la rénovation et l'extension du système de St Louis. Le reste des dépenses d'investissement est affecté à des projets spécifiques dans diverses régions telles que la construction de nouveaux réservoirs à Richard Toll, la construction d'usines de traitement de l'eau à Bakel et l'agrandissement des réseaux financé par le projet de la Banque mondiale mentionné ci-dessus.

Les dépenses primaires d'assainissement servent à achever des projets commencés sous le Vème Plan: les projets d'égouts à Dakar, St Louis et Ziguinchor représentent presque 57 pour cent des 6,2 milliards de francs CFA alloués à ce sous-secteur.

D. INFRASTRUCTURE INTER-URBAINE

Les réseaux infrastructurels inter-urbains qui relient les établissements humains entre eux sont des facteurs déterminants du potentiel de croissance individuel des établissements. En particulier, au premiers stades de la mise en place d'un établissement, l'accès aux systèmes de transport et aux approvisionnements énergétiques exercent une influence marquée sur la facilité avec laquelle on peut ajouter aux nouvelles possibilités d'emploi et à la croissance démographique permanente sans entraîner un renchérissement accentué des coûts.

1. Transport

a. Introduction

Le réseau des transports au Sénégal est relativement bien développé. Il comprend une vaste réseau routier desservant la plupart des implantations importantes, un réseau ferroviaire reliant Dakar à la frontière du Mali en passant par Tambacounda et un système de transport fluvial moins développé reliant des ports à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Bien que cette infrastructure existe, le transport routier domine le système. Environ 95% de la circulation des passagers et des marchandises, à l'exclusion des phosphates, est assurée par route. En 1978, l'Etude des transports nationaux estimait que les routes avaient transporté environ 585 millions de tonnes/km et quelques 2015 millions de passagers/km (transport public uniquement) pour un voyage moyen de 120 km.

b. Réseau existant

1) Les routes

Le réseau routier du Sénégal est vaste et bien développé. Environ 25% du réseau routier soit 3500 km sont pavés. Ces routes pavées relient toutes les capitales régionales et la plupart des chef lieux de département. Le réseau routier établit des liens de communication à la fois à l'intérieur des régions et entre les régions.

Sur le plan administratif (au niveau national), le système routier national est composé de routes primaires, pavées pour la plupart reliant entre elles les principales implantations urbaines. C'est le Département des travaux publics au sein du Ministère de l'équipement qui est chargé de la construction et de l'entretien de ces routes. Au niveau régional, le réseau routier national est rattaché à un système de routes régionales et départementales placé sous la responsabilité des administrations régionales.

La responsabilité de l'entretien des routes nationales a été quelque peu décentralisée. L'entretien effectif et la mise en oeuvre de nouveaux projets sont assurés par 8 bureaux régionaux dépendant du Département des travaux publics. Le siège, à Dakar, ne s'occupe que des tâches administratives telles que la coordination, la planification de l'ensemble du système, le budget, les commandes principales de matériel.

2) Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire au Sénégal comprend 1032 km de lignes de chemins de fer à une voie, à l'exception de 70 km à deux voies qui relient Dakar à Thiès. A partir de Thiès la ligne principale du réseau s'étend sur 644 km jusqu'au Mali avec des jonctions menant à Kaolack et à Touba. Une autre ligne du réseau relie Dakar à St Louis et au nord du pays.

Contrairement au réseau routier, le réseau ferroviaire a souffert d'une certaine négligence. Environ 30% du matériel roulant date de plus de 25 ans. De plus, sur les 24 locomotives existantes, 60% seulement peuvent être utilisées à un moment donné.

En raison de l'irrégularité du service ferroviaire, la circulation par voie ferrée a baissé. En 1966/67, les chemins de fer ont transporté environ 3,8 millions de passagers, cependant à cause de la concurrence des services routiers de qualité supérieure, les chemins de fer n'ont transporté que 873.000 passagers en 1981.

3) Ports

Le système portuaire du Sénégal consiste en des installations internationales de grande envergure situées à Dakar et en une série de ports secondaires moins étendus qui se trouvent à Kaolack, St Louis et Ziguinchor. En raison de l'excellence des installations de Dakar et du transport routier, le tonnage des autres ports est en baisse. Dès lors, les expéditions internationales des autres ports sont essentiellement limités aux produits arachidières de Kaolack et au sel.

L'accès aux autres ports limité sérieusement les expéditions côtières. Ainsi, un banc de sable à St Louis oblige les installations portuaires à ne desservir que des bateaux d'un tonnage inférieur à 400 tonnes, ce qui suffit à peine aux expéditions côtières. De même, le port de Kaolack se limite à 3 mètres de profondeur en raison d'un banc de sable qui demande un dragage à longueur d'année. La circulation des bateaux à Ziguinchor est limitée à 3,5 mètres de profondeur ou à des bateaux d'un tonnage maximum de 1500 tonnes.

Bien que les capacités portuaires actuelles soient limitées, on devrait étudier l'accroissement du transport côtier, en particulier pour les cargaisons en vrac, car le coût de transport par bateau risque d'être beaucoup plus avantageux que le coût du transport par route. L'accroissement des liaisons maritimes entre Dakar et Ziguinchor paraît fort probable. Les liaisons côtières vers le nord qui sont pratiquement inexistantes, risquent de se développer dès que les projets en cours sur le fleuve Sénégal le rendent navigable toute l'année.

c. Planification du secteur des transports et politique d'investissement

1) La planification

Le Plan national des transports qui fut mis au point en 1981 sert de fondement au développement des projets prioritaires de transport à travers le pays. Ce plan fut élaboré sous l'égide du Directeur des Etudes et de la programmation du Ministère de l'équipement. A l'aide de ce plan, le Directeur prépare des recommandations de politique et des projets pour le Ministère de l'équipement. Ces recommandations sont ensuite examinées par le Ministère du Plan et le Ministère des Finances pour s'assurer de leur conformité avec les objectifs du Plan quadriennal.

2) Les investissements

Ce sont les ministères du Plan, des finances et de l'équipement qui sont chargés de planifier les investissements dans le secteur des transports. Le Ministère du Plan a pour responsabilité de préparer les plans quadriennaux, tandis que le Ministère des finances détermine la structure et le niveau des impôts et surveille l'évolution des revenus et des dépenses des entreprises parapubliques du secteur des transports.

Les plans nationaux dans le passé ont accordé une priorité marquée aux transports. Le secteur a absorbé environ 20% des investissements publics totaux dans le Vème Plan.

Les investissements pour les transports dans la version révisée du Vème Plan s'élevaient à 16% des investissements totaux. La réduction des investissements prévus est due à un changement de politique qui accorde désormais une priorité à l'achèvement des projets en cours plutôt qu'au développement de nouveaux projets. La part des nouveaux projets de ce sous secteur ne représente que 16% de la totalité des investissements prévus. Comme dans les plans précédents le sous secteur des transports routiers absorbe la plus grande part des nouveaux investissements prévus, soit 48% des investissements totaux représentant 34.000 millions de FCFA. Cet investissement servira principalement à l'achèvement de la section de route qu'il reste à paver entre Ourosogui et Bakel dans la région du fleuve.

A ce jour, la Banque mondiale est le bailleur de fonds le plus actif en ce qui concerne le secteur des transports. Depuis 1982, elle a versé quelque 138,6 millions de dollars, essentiellement pour les routes principales (69,7 millions de dollars) et les chemins de fer (48,9 millions de dollars). Les projets ferroviaires se sont axés sur la réfection des chemins de fer par la remise en état des voies ferrées, l'amélioration des procédures de fonctionnement, ainsi que la formation et l'assistance technique. Les projets routiers se sont centrés sur l'entretien afin de renforcer les réseaux existants et l'assistance technique. Les projets routiers précédents ont: construit des routes de desserte, assuré la planification des transports, etc. Outre les projets mentionnés, la Banque a également financé des travaux aéronautiques et portuaires, et, en conjonction avec d'autres sources de financement, contribué à l'aménagement du Port de pêche de Dakar.

3) Forces des marchés régionaux

La force relative des marchés d'un établissement pour ses produits en termes du nombre des marchés et de leur relation avec les marchés des autres établissements est un indice du potentiel économique de ces établissements en ce qui concerne leur croissance future. De même, la diversité et la nature des sources d'intrants des établissements destinés à la consommation locale et à l'industrie manufacturière (ou, autrement dit, la force d'un établissement particulier en tant que marché pour les produits des autres établissements) constituent un autre indice de sa force économique relative dans le système des établissements. Une analyse du classement relatif des établissements individuels de leurs marchés et sources d'intrants a été effectuée en utilisant des données de transport datant de 1978 et extraites d'enquêtes d'origine et de destination réalisées pour le Plan national des transports. Dans la mesure où les transports couvrent 95 pour cent du trafic de l'arachide non phosphaté, l'analyse s'est limitée au transport routier uniquement.

En dehors de Dakar, et ceci n'a rien de surprenant, Kaolack accuse l'indice le plus fort des marchés reliés à presque tous les établissements. L'indice du marché suivant est celui de Diourbel. Bakel, en raison de sa petite taille et de son emplacement à l'extrémité du système d'établissements, a enregistré l'indice le plus faible.

Bien que le Tableau IV.10 ne montre qu'un résumé des marchés de transport, l'étude examine 10 grands types de projet:

- o Arachide
- o Coton
- o Céréales
- o Sel
- o Riz
- o Matériaux de construction
- o Engrais et autres intrants agricoles
- o Produits pétroliers
- o Produits ligneux, et
- o Biens de consommation et manufacturés

En ce qui concerne ces derniers, les biens de consommation et manufacturés, cette catégorie consiste en produits alimentaires manufacturés autres que le riz, les textiles et d'autres types de produits alimentaires manufacturés, tant sur place qu'à l'étranger.

2. Electricité

a. Réseau de distribution

La production d'électricité au Sénégal se fonde entièrement sur un réseau de centrales thermiques (au gaz ou au diesel) interconnectées et reliant les principaux établissements entre eux dans les régions de Cap Vert, Thies, Diourbel, Siné Saloum, Louga et du Fleuve. Les établissements de moindre importance non desservis par le réseau sont alimentés par de petites génératrices thermiques individuelles. Toutes ces stations thermiques sont placées sous l'égide de la régie électrique SENELEC, à l'exception de Ziguinchor, qui est encore desservie par une compagnie privée.

Ainsi que le montre le Tableau IV-11, le gros de la capacité de production du réseau connecté se situe dans la région de Cap Vert. Depuis là, l'électricité est distribuée aux grands établissements par l'entremise d'une grande centrale de transformation à Thies ou directement utilisée dans la région du Cap Vert.

Bien que les villes de Kaolack et de St Louis soient branchées sur d'autres établissements du réseau, étant donné les limites de stabilité des lignes 30 KV du réseau de distribution, celui-ci fonctionne en réalité à la manière d'un système indépendant. Le premier couvre les régions de Cap Vert, Thies et Diourbel. La partie méridionale du réseau comprend Kaolack et les autres établissements à Sine Saloum, tandis que le réseau septentrional englobe St Louis et Louga City. La ligne qui sépare les systèmes de Kaolack et de Cap Vert passe par Fatick, alors que Louga est le point de séparation pour le nord.

Les établissements de moindre taille non branchés sur le réseau électrique sont desservis par des génératrices thermiques individuelles dont la capacité est le plus souvent inférieure à un mégawatt. Puisque la demande est faible dans la plupart de ces établissements et consiste principalement en utilisateurs résidentiels, les génératrices individuelles fonctionnent souvent pendant une partie de la journée uniquement. Les seuls établissements qui ont l'électricité pendant toute la journée sont Ziguinchor (centre à forte charge), Kolda, Sedhiou et Velingara. En raison de la faiblesse de la demande, de l'ancienneté de bon nombre des génératrices et de l'isolement d'une bonne partie de ces réseaux individuels, leurs coûts d'exploitation ont tendance à être relativement élevés. Le Tableau IV.12 montre un résumé des statistiques d'électricité pour ces établissements dans la totalité du Sénégal.

b. Consommation d'électricité

La consommation totale d'électricité s'est accrue en moyenne à un taux annuel de 7,7% entre 1974 et 1979. En 1982, la consommation moyenne des principales implantations urbaines rattachées au réseau intégré et celle de Ziguinchor s'élevaient à environ 246 kWh par habitant. Cependant, en raison de la concentration du réseau sur le Cap-Vert, la demande sur le reste du réseau n'atteignait en moyenne que 106 kWh par habitant. Traditionnellement, la consommation supplémentaire provenait en grande partie d'un accroissement de la demande des usagers domestiques utilisant de l'électricité à bas voltage plutôt que d'une demande accrue du secteur industriel. Le nombre de consommateurs d'électricité

TABLEAU IV-11

PREVISION DE LA DEMANDE ET DE LA CAPACITE EN ELECTRICITE

ANNEE	DEMANDE (GWh)	FACTEUR DE CHARGE (%)	PREVISION DE LA DEMANDE GLOBALE (GWh)	CAPA- CITY INSTALLE (MW)	POPULATIONS SERVIES (1000)	DEMANDE PAR HABITANT (kWh par habitant)
RESEAUX DE CAP VERT ET DE THIES*						
1983	494.5	70	588.8	164.2	1713	288.67
1985	599.4	70	713.6	179.2	1910	313.82
1990	763.3	70	908.7	335.2	2506	304.59
1992	819.3	70	975.4	400	2780	294.71
TAUX DE CROISSANCE (%)						
	5.77		5.77	10.40	5.53	0.23
KAOLACK-DIOURBEL						
1983	28.6	53	34.1	9	257	111.28
1985	45.5	53	54.2	16	274	166.06
1990	56.4	54	67.1	16	338	166.86
1992	61.1	54	72.7	16	366	166.94
TAUX DE CROISSANCE (%)						
	8.80		8.78	6.60	4.01	4.61
ST. LOUIS-LOUGA						
1983	17.9	33	21.1	8.4	164	109.15
1985	22.8	33	26.8	8.4	197	115.74
1990	42.1	41	49.6	20.4	221	190.50
1992	51.2	41	60.2	20.4	241	212.45
TAUX DE CROISSANCE (%)						
	12.39		12.35	10.36	4.37	7.68
ZIGUINCHOR						
1983	9.2	58	10.7	5.5	103	89.320
1985	9.9	57	11.6	5.5	142	69.718
1990	12.7	56	14	8.8	190	66.842
1992	14.2	56	14.8	8.8	214	66.355
TAUX DE CROISSANCE (%)						
	4.94		3.67	5.36	8.46	-3.25

* Les chiffres de consommation par habitant indiquent la demande dans les divers réseaux puisque les petits peuplements pour lesquels on ne dispose pas de statistiques démographiques détaillées sont inclus dans les réseaux en service, mais ne sont pas indiqués à la rubrique service.

** Après 1983, la population de Bignona a fait partie des populations desservies de Ziguinchor.

Source: Estimations non publiées de SENELEC et prévisions démographiques de PADCO.

TABLEAU IV-12

DEMANDE ET CAPACITE EN ELECTRICITE DU PEUPEMENT SELECTIONNE

REGION	PEUPEMENT	DEMANDE (1000 kWh)	CAPA- CITE (1000 kWh)	DEMANDE PAR HABITANT (kWh par habitant)
1	CAP VERT Dakar *	588800	164200	289
2	CASAMANCE Ziguinchor	10700	5500	89
3	Kolda	1100	450	34
4	Bignona	661	172	29
5	Velingara	317	70	20
6	DIOURBEL Diourbel **	34100	9000	111
7	M'Backe **	34100	9000	111
8	Bambey *	588800	164200	289
9	LOUGA Louga ***	21100	8400	109
10	Linguere	377	101	26
11	FLEUVE St. Louis ***	21100	8400	109
12	Richard Toll	807	220	34
13	Dagana ****	619	138	41
14	Podor	265	94	33
15	Matam	437	115	36
16	SENEGAL Tambacounda	3799	960	103
17	ORIENTAL Bakel	185	70	19
18	Kedougou	375	111	27
19	SINE Kaolack **	34100	9000	111
20	SALOUM Kaffrine	594	150	26
21	Fatick **	34100	9000	111
22	Nioro du Rip	420	112	35
23	Gossas **	34100	9000	111
24	THIES Thies *	588800	164200	289
25	M'Bour *	588800	164200	289
26	Tivaoune *	588800	164200	289
27	Meckhe *	588800	164200	289
TOTALS		664656	1.06E6	266

* Indique la demande et la capacité globales des peuplements reliés au système du cap Vert.

** Indique la demande et la capacité globales des peuplements reliés au système de Kaolack.

*** Indique la demande et la capacité du système de St. Louis.

**** Bien que ne figurant pas ici, Dagana reçoit également de l'énergie de la centrale CSS de Richard Toll.

Source: Divers documents de SENELEC

à bas voltage a augmenté à Dakar et dans les capitales régionales plus au moins uniformément (entre 1978 et 1980, le nombre des utilisateurs d'électricité à bas voltage dans les capitales régionales a augmenté de 4,2% tandis que l'augmentation à Dakar était de 3,7%). Cette augmentation de la consommation a été limitée aux usagers du secteur résidentiel. Tous les utilisateurs de voltage moyen sont établis dans la région du Cap Vert.

La consommation d'électricité dans les implantations de plus petite taille est beaucoup plus inégale. Dans un mémorandum interne, SENELEC a produit une étude qui fait apparaître que les réseaux plus réduits non rattachés au réseau intégré ont vu leur demande diminuer entre 1981 et 1982. Il faut imputer cette baisse à un vieillissement de l'équipement. [1]

c. Prévision de la demande future

Le Tableau IV.13 donne les prévisions de SENELEC concernant la demande future d'électricité sur le réseau intégré et à Ziguinchor. Les taux élevés de consommation sur le réseau à haute tension sont dus au projet de remplacer les lignes de transmission 30kV existantes par des lignes à haute tension de 132 kV plutôt qu'à une augmentation marquée de la demande des utilisateurs d'électricité à haut voltage. On estime que la demande totale s'accroîtra, comme par le passé, à un taux de 7,0% par an.

A l'intérieur des régions principales desservies par le réseau électrique intégré, SENELEC prévoit une plus grande décentralisation de la consommation. Bien que l'on estime que la demande globale au Cap Vert s'accroîtra à un taux annuel de 10,4% entre 1983 et 1992, la demande par habitant par contre ne s'accroîtra que faiblement, passant de 288 KWh par personne en 1983 à 295KWh par personne en 1992, soit un taux de croissance de 0,2%. La portion du réseau intégré en rapide expansion est celle de St Louis-Louga où l'on prévoit que la demande par personne s'accroîtra de 7,7%.

Si l'urbanisation des implantations de Casamance se poursuit au même rythme rapide que par le passé, la croissance de la population va devancer les projections de

[1] Rapports divers de SENELEC non publiés.

croissance de la demande en électricité. Ce qui pourrait se traduire par une chute de la consommation par habitant de 89 KWh en 1983 à 66 KWh en 1992. Cette baisse de la demande dépendra en fait de la mise en oeuvre des projets de construction de nouvelles lignes de haute transmission rattachées à d'autres sources de production d'électricité. SENELEC étudie actuellement la mise en place de lignes de haute transmission partant de Thiès et fournissant de l'électricité en Casamance, produite à partir de la Centrale hydroélectrique en projet (100MW) du Barrage de Manatali au Mali. Il existe aussi des projets proposant la construction d'une centrale hydroélectrique (65MW) à Kekreti sur le fleuve Gambie, mais ces projets n'en sont qu'à un stade préliminaire de développement. [1] Ces projets de centrales hydroélectriques sont tous deux des projets à long terme. Le barrage de Manatali ne disposera pas d'un réservoir suffisant pour permettre la production d'électricité avant 1990 et les projets sur le fleuve Gambie n'en sont encore qu'au stade initial des études de pré-faisabilité.

Il est difficile d'établir des prévisions détaillées d'évolution de la demande d'électricité dans les petites centrales isolées, en raison du caractère imprévisible de cette demande. Si l'on exclut la Casamance, la capacité installée de ces centres n'est égale qu'à 3.6MW, soit 2% de la capacité totale du pays. SENELEC, cependant, envisage d'élargir la capacité de production de sa centrale de Matam d'environ 1MW de manière à fournir de l'électricité aux villages environnants. Dans la partie orientale du fleuve, SENELEC envisage de prolonger le réseau intégré de St Louis jusqu'à Ross Bethio et d'augmenter la capacité de production dans la région de Dagana-Richard Toll.

La nouvelle centrale diesel de Kaolack (7MW) qui entrera en service en 1984 satisfera les besoins en électricité du Sine Saloum et de diourbel. La construction de lignes de moyenne et haute tension après 1984, étendra le réseau intégré jusqu'à Kaffrine et plus tard jusqu'à Sokone dans le sud ouest de la région. Si bien que même, avec la surcharge de la nouvelle usine textile à moyen terme, Kaolack devrait encore disposer d'une capacité excédentaire. Cependant cette capacité tout comme dans le reste du pays ne permettra pas le développement d'industries à forte consommation d'énergie telle que la production d'aluminium.

[1] Les faibles estimations des facteurs de charge de la plupart des réseaux en dehors du Cap Vert, laissent à penser qu'il existe une capacité excédente importante. Cependant, avant de pouvoir utiliser cette capacité, il faudra remplacer les lignes de transmission 30KW par des lignes à plus haute tension pour améliorer la régularité du service et également remplacer les centrales obsolètes par de nouvelles installations.

TABLEAU IV.13
PREVISIONS DE LA DEMANDE TOTALE D'ELECTRICITE DANS LE
RESEAU INTEGRE - 1983-1990*
(GWH)

	1983	1985	1990	1992	Taux de croissance (%)
Haute tension	97,3	186,0	272,2	317,5	14,0
Moyen tension	277,9	300,6	376,2	414,9	4,6
Basse tension	194,1	209,9	281,5	316,2	5,6
Totales	569,2	696,5	929,9	1,048.6	7,0

* Comprend Ziguinchor mais exclut les autres petites implantations non rattachées au réseau intégré.

Source: Direction des recherches de la Planification et de l'Equipement,
SENELEC, 1983.

CHAPITRE V

ETUDE DE L'URBANISATION DANS LE SINE SALOUM, LE FLEUVE ET LA CASAMANCE

La description suivante du processus d'urbanisation dans le Sine Saloum, le Fleuve et la Casamance examine avec davantage de détails les systèmes d'implantation au niveau régional et fournit une étude des effets que les projets en cours ou dont l'exécution est prévue pourraient avoir sur l'urbanisation. Bien que les données diffèrent d'une région à l'autre, chaque section examine la population régionale, les tendances de croissance de chaque système de peuplement, les liens qu'a le système avec les zones rurales et les autres régions du Sénégal, ainsi que les conditions urbaines, par exemple l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

A. SINE SALOUM

1. Population urbaine

A dater du recensement de 1976, le Sine Saloum comptait près de 21 pour cent de la population du pays ou près de 1,02 million d'habitants. D'ici à l'an 2000, aux taux actuels de migration examinés au Chapitre II, la partie de la population qui réside à Sine Saloum fléchira de son pourcentage actuel de 21 pour cent de la population sénégalaise à 19 pour cent. Une proportion relativement faible de la population du Sine Saloum réside dans les zones urbaines, bien que la troisième grande ville du Sénégal, Kaolack, se trouve dans cette région. La population globale de cette ville (population résidant dans des communes de plus de 10.000 habitants) s'élevait à 160.000 habitants en 1976, soit quelque 9 pour cent de la population urbaine globale du Sénégal. De plus, en raison d'un ralentissement général de sa base agricole -- la source principale d'intrants pour les industries urbaines du Sine Saloum -- les taux d'urbanisation ont été relativement plus lents au Sine Saloum que dans les autres régions du Sénégal. Entre 1961 et 1976, la population urbaine du Sine Saloum s'est accrue à un taux de 3,4 pour cent tandis que sur le plan national les taux d'urbanisation pour la même période s'élevaient approximativement à 5 pour cent. Ces taux plus lents d'urbanisation sont le résultat d'une émigration générale essentiellement vers le Cap-Vert des populations urbaine et rurale.

2. Système d'implantation

Le système d'implantation du Sine Saloum peut être décrit comme un système en étoile avec Kaolack, la capitale régionale, au centre d'une série de bras en étoile qui s'étendent vers d'autres régions du pays. Au sein de la région, la primauté de Kaolack est en réalité plus importante que celle de Dakar sur le plan national. En 1976, Kaolack abritait près de 65 pour cent de la population urbaine globale du Sine Saloum tandis que Dakar abritait environ 55 pour cent de la population du pays. De surcroît,

dans le Sine Saloum, Kaolack avait une population près de 9 fois plus importante que la deuxième implantation, tandis que la proportion entre Dakar et l'implantation suivante quant à la taille, Thiès, était 8,3 fois plus importante.

Ce degré de primauté dans le Sine Saloum est le résultat de la concentration de quasiment toutes les principales industries de la région de Kaolack. Il est également imputable à la création de réseaux solides de commercialisation de produits agricoles envoyés des zones rurales environnantes à Kaolack où ils sont traités tandis que dans le même temps des produits urbains, en grande partie importés de Dakar, sont envoyés dans les zones rurales. Après Kaolack, l'implantation la plus importante consiste en cinq capitales de département qui en 1976 vont de 7.400 à 11.400 habitants: par ordre d'importance Gossas, Nioro du Rip, Fatick, Guinuineo et Kaffrine.

La croissance démographique dans la majorité des implantations urbaines a été beaucoup plus lente que la croissance urbaine moyenne nationale, en grande partie en raison d'un ralentissement général du revenu retiré de l'arachide, source principale de revenus urbain et rural de la région. Seulement deux implantations, Kaffrine et Nioro du Rip, ont maintenu des taux démographiques urbains plus rapides que les taux de croissance démographique moyens nationaux entre 1961-1976 (5,4 pour cent). Leur taux de croissance s'élevait respectivement à 10,6 et 6,7 pour cent. Les principales raisons de cette croissance rapide sont liées directement au degré de diversification de leur base agricole loin de la culture de rapport traditionnelle de la région, l'arachide et leur situation de réseaux essentiels de transport vers les autres régions du Sénégal. Nioro du Rip est situé sur la route principale reliant Kaolack et la Casamance par la Gambie, tandis que Kaffrine est située sur la route et le chemin de fer principaux entre Dakar et le Mali. De plus, les deux départements sont les premiers producteurs de coton, de maïs et de cultures de rapport autres que l'arachide. Les taux de croissance démographique dans les autres implantations du Sine Saloum ont stagné aux taux nationaux de croissance démographique ou sont légèrement plus élevés (voir Tableau V.1).

Si durant les années 1976 à 2000, le taux de croissance démographique de Kaolack de 2,7 pour cent qui existait entre 1961 et 1971 se maintenait, en l'an 2000 la population s'élèverait à 199.000 personnes. Cependant, au taux national de croissance démographique, environ 3,2 pour cent, cette population de l'an 2000 représente en réalité une perte de 23.000 personnes qui ont émigré vers d'autres régions, une population urbaine plus élevée que toutes les 34 communes urbaines du Sénégal, hormis 10. Ce taux relativement faible de croissance est imputable en grande partie à la nature actuelle du secteur structuré de Kaolack qui consiste en deux grandes sociétés industrielles qui ont développé peu de liens avec les autres industries de la région et un grand nombre d'installations d'entrepôt, d'entreprises de commercialisation qui se livrent à divers types de commerce mais ont peu

de liens avec les industries locales. Ainsi les possibilités d'emploi qui auraient pu se matérialiser dans les industries liées aux activités du secteur structuré ne se sont pas matérialisées dans la mesure nécessaire pour stimuler une croissance plus rapide. On peut également constater cette stagnation du secteur industriel de la région dans le PIB urbain par habitant de la région qui était approximativement de 52 dollars par habitant en 1975 tandis que le PIB urbain national par habitant était approximativement de 90 dollars. Il est aussi significatif que le PIB urbain par travailleur est également faible dans la région à environ 127 dollars, tandis que la production nationale par travailleur durant la même période était de l'ordre de 276 dollars. [1]

Les possibilités de diversification dans le domaine agricole auront des incidences majeures sur le développement de Kaolack aussi. Deux projets en particulier peuvent modifier les tendances de croissance lente. Le premier projet concerne la mise en valeur de l'usine textile SOFITEX entièrement intégrée et située à Kaolack; selon les prévisions cette usine doit employer 1200 travailleurs et coûtera quelque 12 milliards de FCFA. A ce jour, la construction n'a pas commencé; toutefois la nouvelle centrale électrique a été sélectionnée pour lui fournir l'énergie nécessaire. Le deuxième projet, le projet de mil et de sorgho de l'USAID, est examiné ci-dessous.

3. Emploi Urbain

L'emploi du secteur primaire dans les implantations de moindre importance à Sine Saloum constitue une composante prépondérante de leur structure générale d'emploi et illustre également leur caractère rural. Par exemple, lorsque les statistiques de l'emploi à Kaolack sont soustraites de l'emploi urbain dans le Sine Saloum, l'emploi dans le secteur agricole (y compris la pêche et la reproduction animale) représente 44 pour cent de l'emploi urbain global. A Kaolack, il n'est que de 13 pour cent. Cet emploi agricole élevé dans les implantations de moindre importance est en partie le résultat de leur taille et également du manque d'emploi industriel de moyenne ou grande envergure qui attirerait une plus grande proportion de travailleurs non agricoles.

La répartition régionale de l'emploi industriel illustre la prédominance de Kaolack dans la région. Le recensement de 1976 a dénombré 73 pour cent ou près de 12.000 travailleurs industriels

[1] Tendances économiques et perspectives au Sénégal. Banque mondiale. Décembre 1978.

de l'emploi industriel global dans le Sine Saloum à Kaolack. [2] Ces travailleurs se trouvaient surtout dans deux industries à grande échelle: traitement de l'arachide et production de sel. Une distribution de l'emploi dans les communes du Sine Saloum figure au Tableau V.1.

Puisque les classifications industrielles censitaires ne sont pas vraiment une classification sectorielle de l'emploi, mais plutôt une classification des postes, à des fins estimatives, les chiffres de l'emploi industriel censitaires ont été comparés à la part réelle régionale de l'emploi industriel global du secteur structuré en 1978, la dernière année pour laquelle on dispose de données non collectées à l'échelle nationale. Cette comparaison régionale associée aux données censitaires communales fournit un moyen d'illustrer les différences relatives de la structure de l'emploi par implantation entre les diverses implantations du Sénégal au niveau de l'implantation. Dans les implantations du Sine Saloum, la structure générale de l'emploi est relativement analogue d'une implantation à l'autre, puisque les classifications censitaires pour les ouvriers industriels a donné une part assez régulière de l'emploi urbain global (environ 67 pour cent des ouvriers non agricoles).

4. Liens intra-régionaux

La prédominance de Kaolack dans la région influence les liens entre les implantations au sein du Sine Saloum et avec les autres implantations. En fait, au moins en termes de mouvement de produits, Kaolack reçoit plus de biens qu'elle n'en envoie dans le reste de la région. Ce phénomène est imputable au fait qu'une grande partie du revenu retiré de la ventes des produits agricoles à Kaolack est utilisée pour acheter des biens manufacturés dans d'autres régions, essentiellement des matériaux de construction et des biens de consommation du Cap-Vert et des engrais de M'Bour à Thiès, bien que d'autres régions fournissent aussi des produits. La seule exception importante est constituée par les produits alimentaires importées comme le riz, qui forment un flux majeur de biens allant de Kaolack dans les sousrégions avoisinantes, par exemple Nioro du Rip et Kaffrine.

Kaolack étant le principal centre industriel au sud de la ligne Cap Vert-Thiès reçoit des quantités relativement importantes de

[2] Puisque deux des grandes industries de Kaolack sont en réalité situées en dehors des limites de la ville, on a utilisé les chiffres de l'emploi industriel du département pour l'emploi industriel de Kaolack plutôt que les données de la commune. Ceci peut se traduire par une erreur des chiffres de l'emploi industriel, mais puisque il n'y a pas d'autre commune dans ce département l'erreur n'est probablement pas conséquente.

TABLEAU V.1

REPARTITION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES PAR PEUPEMENT DE SINE SALCUM

PEUPEMENT	Scien- tifiques et Techniques		Cardes et fonction- naires supérieurs		Personnel Admini- stratif		Commerce		Services		Agricoles et Pêches		Artisans et Chauffeurs		Totaux
	(1000)	(%)	(1000)	(%)	(1000)	(%)	(1000)	(%)	(1000)	(%)	(1000)	(%)	(1000)	(%)	(1000)
Kaolack	1239	6.23	62	0.31	829	4.17	4600	23.13	1344	6.76	2559	12.87	9252	46.53	19885
Kaffrine	96	3.31	5	0.17	88	3.03	420	14.46	103	3.55	1108	38.15	1084	37.33	2904
Fatick	134	7.54	8	0.45	83	4.67	260	14.62	192	10.80	379	21.32	722	40.61	1778
Gossas	55	3.01	4	0.22	50	2.73	161	8.80	34	1.86	1095	59.87	430	23.51	1829
Guinguineo	75	3.56	0	0.00	25	1.19	253	12.01	54	2.56	1121	53.20	579	27.48	2107
Foundiougne	54	10.93	3	0.61	30	6.07	19	3.85	51	10.32	188	38.06	149	30.16	494
Sokone	62	5.84	0	0.00	23	2.17	110	10.37	35	3.30	508	47.88	323	30.44	1061
Nioro du Rip	63	3.58	7	0.40	45	2.55	173	9.82	56	3.18	863	48.98	555	31.50	1762
Totaux	309	4.26	14	0.19	173	2.39	716	9.87	230	3.17	3775	52.05	2036	28.07	7253

Source: Recensement de 1976.

produits agricoles des sous-régions des environs du Sine Saloum et d'autres régions. Ses principales sources d'intrants par ordre d'importance sont: Nioro du Rip, sa plus grande source d'intrants (arachides, coton, riz et autres céréales), Kolda (arachides et coton), Velingara (coton et arachides). Tambacounda (principalement du coton), et Kaffrine (arachides, coton et certaines cultures céréalières). La majorité de ces produits est soit traitée à Kaolack et ensuite exportée soit exportée directement de son port, ce qui explique en partie l'importance relativement grande de Kaolack en termes de débouché pour des produits d'autres régions et sa situation moins importante en tant que source d'intrants pour d'autres régions. Kaolack, comme le reste du Sénégal, reçoit des quantités conséquentes de produits de M'Bour, c'est-à-dire de l'engrais.

Bien que l'étude sur les transports dont proviennent ces données ne soit pas très claire quant aux marchés secondaires, il semble que la majorité des biens fabriqués reçue par Kaolack y soit consommée et non expédiée dans d'autres points de la région. Les mouvements de biens fabriqués et de consommation entrant à Kaolack sont trois fois plus élevés que les mouvements de biens identiques s'éloignant de Kaolack. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce phénomène est le fait en partie de l'achat direct de biens fabriqués et de consommation au Cap Vert ou dans d'autres régions plutôt qu'à Kaolack. C'est également le fait de la structure de fabrication des industries de Kaolack qui visent dans une grande mesure l'exportation et non la consommation locale.

Le commerce avec la région du Cap Vert est caractérisé par un mouvement plus important de biens vers le Cap Vert que loin du Cap Vert. Cependant, ce déséquilibre ne s'explique pas entièrement par des entrées importantes par rapport aux coefficients valeur, puisque le Cap Vert est un fournisseur principal de matériaux de construction, notamment le ciment, outre les biens de consommation et fabriqués.

5. Infrastructure urbaine

a. Approvisionnement en eau

Pratiquement toutes les implantations urbaines du Sine Saloum sont desservies par des systèmes d'approvisionnement en eau. La majorité des populations reçoivent l'eau de château d'eau et non de branchements individuels. A Kaolack et à Fatick pour lesquelles on dispose de statistiques récentes, les branchements individuels représentaient 40 et 22 pour cent de la population globale desservie par les systèmes. De 85 à 90 pour cent des populations de ces deux villes sont desservies par les systèmes publics.

TABLEAU V.2
MOUVEMENTS DES TRANSPORTS FLUVIAUX: SOURCES PRINCIPALES D'INTRANTS

SOUS-REGION	ARACHIDES ET DERIVES		HUILE D'ARACHIDES		ENGRAIS ET PRODUITS AGRICOLES		COMBUSTIBLES		RIZ ET MAIS		MATERIAUX DE CONSTRUCTION		COTON		BIENS DE CONSOMMATION ET PRODUITS FABRIQUES		TOTALS								
	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)	SOURCE	QUANTITE (%)									
Kaolack	Nioro	18000	5.95	Kaolack	7400	2.44	C. Vert	18000	5.95	C. Vert	57500	19.00	M'Bour	49200	16.25	C. Vert	15400	5.09	187000						
	Kolda	12500	4.13		0.00	Thies		2400	0.79		0.00	Nioro		1500	0.50		C. Vert	28400		9.38	Diourbe	3100	1.12	56800	
	Kaffrin	10000	3.30		0.00	Kaffrin		100	0.03		0.00	0.00		Thies	12300		4.06	Kaolack		3800	1.26	Nioro	2400	0.79	28600
	Others	21000	6.94		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		Others	6600		2.18	Others	2700	0.89	30300	
Totaux	61500	20.32	7400	2.44	12500	4.13	18000	5.95	59000	19.49	89900	29.70	30500	10.08	23900	7.90	302700								
Kaffrine		0.00	Kaolack	1700	3.11	C. Vert	4100	7.50	C. Vert	7100	12.98	M'Bour	6500	11.88	C. Vert	4900	8.96	34200							
		0.00		0.00	Thies		12500	22.85		0.00	Kaolack		1100	2.01		C. Vert	4500		8.23	Kaolack	1700	3.11	19800		
		0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	Diourbe	400	0.73	600	
		0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	Nioro	100	0.18	100	
Totaux		0.00	1700	3.11	22600	41.32	4100	7.50	8200	14.99	11000	20.11			7100	12.98	54700								
Nioro du Rip		0.00	Kaolack	1900	5.97	C. Vert	1200	3.60	C. Vert	6400	20.13	M'Bour	2500	7.86	Diourbe	1100	3.46	20700							
		0.00		0.00	Kaolack		3000	9.43		Kaolack	5000		15.72	C. Vert		2200	6.92		M'Bour	900	2.83	11100			
		0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0		
		0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0		
Totaux		0.00	1900	5.97	10600	33.33	1200		11400	35.85	4700	14.78			2000	6.29	31800								
		61500	15.80	11000	2.83	45700	11.74	23300	5.99	78600	20.20	105600	27.13	30500	7.84	33000	8.48	389200							
SOURCES PRINCIPALES DES MARCHES: PEUPELEMENTS DE SINE SALOUM																									
Kaolack	C. Vert	25000	28.57	Kaolack	7400	8.46	Nioro	3000	3.43	Nioro	5000	5.71	Kaolack	3800	4.34	C. Vert	4700	5.37	48900						
	Diourbe	8000	9.14		Nioro	1900		2.17	Louga		1000	1.14		Ziguine	2500		2.86	C. Vert		1400	1.60	Kaffrin	1700	1.94	16500
	Kaolack	7300	8.34		Kaffrin	1700		1.94	Ziguine		300	0.34		C. Vert	2100		2.40	Thies		1200	1.37	Ziguine	700	0.80	13300
	Others	0.00	0.00		Others	4000		4.57	Others		700	0.80		Others	2700		3.09	Others		0.00	0.00	Others	1400	1.60	8800
Totaux	40300	46.06	15000	17.14	5000	5.71	12300	14.06				6400	7.31	8500	9.71	87500									
Kaffrine	C. Vert	29500	63.30	Kaolack	100	0.00	Kaolack	100	0.21	Kaolack	1500	4.17	Kaolack	2500	5.36	C. Vert	4500	9.66	36600						
	Kaolack	10000	21.4		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	10000		
		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0	
		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0	
Totaux	39500	84.76	0	0.00	100	0.21												0							
Nioro du Rip	Kaolack	18000	50.00	C. Vert	9400	26.11	Kaolack	1500	4.17	Kaolack	1500	4.17	Kaolack	1000	2.78	C. Vert	3100	8.61	23600						
		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0		
		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0	
		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0	
Totaux	27400	76.11	0	0.00					1500	4.17			1000	2.78	600	1.67	600								
		107200	63.02	15000	8.82	5100	3.00	0		13800	8.11	0	9900	5.82	19100	11.23	170100								

Source: PADCO de l'Etude d'Origen et Destination de Etude de transport National.

Un grand nombre de ces systèmes urbains d'approvisionnement en eau sont vieux, ayant été élaboré à l'époque coloniale, et ils n'ont pas été adaptés à la croissance démographique. Les chiffres de production moyenne pour la majorité des implantations ont tendance à être bas et varient de 54 litres par habitant et par jour à Kaolack à 31 à Nioro du Rip. Dans beaucoup de systèmes, l'âge des réseaux associée au manque de ressources pour l'entretien s'est traduit par une efficacité médiocre. Par exemple, dans les deux systèmes des villes de Kaolack et de Fatick, l'efficacité est de l'ordre de 70 pour cent ou moins, c'est-à-dire, 30 pour cent de l'eau produite par le système sont perdus en raison de fuite ou de branchements non mesurés au compteur. [1]

b. Assainissement

Les densités faibles de nombreux systèmes s'assainissement du Sine Saloum les rendent non nécessaires puisque des fosses de latrines privées ou des fosses septiques fonctionnent très bien dans ces conditions. C'est donc seulement à Kaolack qu'un système d'égouts public alimenté en eau a été construit. Néanmoins, en raison des coûts des branchements au système et du manque d'un besoin perçu par les résidents de Kaolack, seulement près de 120 branchements au système ont été faits, bien que le système soit conçu pour servir la population prévue en l'an 2000.

Le drainage devient un problème beaucoup plus grave dans plusieurs implantations du Sine Saloum, notamment à Kaolack et à Fatick. A Kaolack, des implantations importantes et non officielles se sont développées près du fleuve Sine Saloum sur des terrains plats facilement inondables. Durant la saison des pluies, lorsque le niveau du fleuve monte, il s'en-suit de sérieux risques sanitaires. Ces problèmes sont le résultat de l'utilisation de déchets solides pour le remplis-sage de la zone, ce qui bouche les circuits de drainage et crée des masses d'eau stagnantes. Les problèmes de drainage de Fatick sont imputables à la proximité de la mer qui favo-rise l'ingression du sel et des inondations.

[1] Compte rendu d'évaluation du personnel, Sénégal, Projet d'approvision-nement en eau de onze villes. BIRD, 17 septembre 1982.

c. Autres infrastructures physiques

Plusieurs projets d'infrastructure dans les implantations de la région devraient commencer à construire les fondations qui permettraient aux développements futurs d'être plus attrayants. La Banque mondiale en association avec la SONEES a un projet régional d'approvisionnement en eau pour Fatick et Kaolack qui accroîtra les capacités et renouvellera le traitement existant, les systèmes d'entreposage et de distribution. On vient de donner à Kaolack une nouvelle capacité d'énergie électrique qui servira cette ville et la région d'alentour jusqu'à Diourbel.

Les réseaux régionaux et inter-régionaux de par la région sont relativement en bon état, ce qui facilite le mouvement des biens des zones rurales vers les zones urbaines. La preuve en est fournie par les excellents liens routiers que Kaolack possède avec les sous-régions du Sine Saloum et les liens solides avec d'autres régions. Une autre preuve est le pourcentage élevé de routes pavées, sur les plans national et régional. Dans les sous-régions de Kaolack et de Kaffrine, les routes pavées forment en moyenne près de 88 pour cent de la longueur globale des réseaux routiers des sous-régions, tandis que à Nioro du Rip elles forment en moyenne presque 100 pour cent de toutes les routes. Dans tout le pays, seulement les zones du Cap Vert, de Thiès et de St Louis-Dagana ont une moyenne de pourcentages plus élevés de routes pavées.

La mise en valeur des ports peut constituer une contrainte au développement du Sine Saloum. Actuellement, le port de Kaolack reçoit quelque 2 pour cent du trafic portuaire global du Sénégal. Cependant, puisque ce port exige un dragage continu et a une profondeur limite de 3 mètres, les possibilités d'un accroissement de trafic d'entrée et de sortie sont limitées. [1]

Par conséquent, s'il y avait un accroissement ou une diversification importante de la production agricole, les installations portuaires existantes ne seraient pas adéquates pour recevoir les mouvements accrus et d'autres modes de transport plus onéreux devraient être utilisés. On est conscient de cette contrainte, mais il n'existe pas de plans exhaustifs pour l'amélioration du port de Kaolack.

[1] Note sur le secteur des transports au Sénégal. La Banque mondiale, 30 octobre 1982.

d. Santé et éducation

En termes du nombre d'étudiants par classe l'encombrement semble être plus grand dans les départements plus urbanisés du Sine Saloum que dans les départements moins urbanisés. En 1981, la commune de Kaolack comptait près de 63 élèves par classe dans le primaire, tandis que la région entière en comptait environ 50. Gossa, un des départements les moins urbanisés par comparaison comptait 42 élèves par classe.

Les soins sanitaires secondaires sont centralisés dans la région à Kaolack qui a tous les lits d'hôpital du Sine Saloum (1299 en 1979). Ceci représente 1 lit pour 884 personnes ou en moyenne une norme qui est près de 42 pour cent plus élevée que dans tout le Sénégal. Dans les zones rurales du Sine Saloum se déroule le programme de santé villageoise de l'USAID/Sénégal qui vise la prestation de soins sanitaires primaires dans quelque 300 villages de la région. Dans les zones urbaines, la première préoccupation de la planification sanitaire dans le cadre du VIème plan pour le Sine Saloum est la rénovation des infrastructures existantes.

6. Programmes de l'AID pour le Sine Saloum

La stratégie de développement de l'USAID au Sénégal vise actuellement d'aider les autorités sénégalaises à atteindre leur objectif national d'autarcie alimentaire par le biais de production, d'entreposage et de commercialisation des produits agricoles. De plus, cette stratégie cherche à améliorer la prestation de services sanitaires aux niveaux locaux pour rehausser la productivité et le développement de l'appui des programmes de planification démographiques. A l'heure actuelle, les programmes de l'USAID au Sine Saloum consistent en soins sanitaires ruraux. Néanmoins, après l'Exercice 85, lorsque les programmes concernant le maïs et le millet du bassin supérieur de l'arachide seront déplacés des régions de Thiès et de Diourbel au Sine Saloum, l'AID participera activement au secteur producteur de la région. Des projets de recherche de l'USAID pour la transformation du millet et l'entreposage des céréales viennent s'ajouter à ces programmes, bien qu'ils ne soient pas nécessairement situés au Sine Saloum. Le premier projet vise la production commerciale de produits de millet comme remplaçant du blé et du riz d'importation, tandis que le second vise l'entreposage des céréales.

Il est probable que tous ces programmes auront des incidences urbaines soit par le truchement de production culturale exigeant un traitement, un entreposage et une commercialisation ou par le biais de mise au point de nouveaux processus industriels et de procédures de commercialisation. Il est difficile d'estimer les incidences urbaines de ces projets en raison du fléchissement de la production culturale au Sine Saloum ces dernières années. Il existe

cependant plusieurs indicateurs, tant sur le plan national qu'international, qui peuvent donner une idée des effets de l'accroissement de la production culturale sur les zones urbaines. Historiquement, approximativement 530.0000 hectares d'arachides avec des productions moyennes fluctuant de 1500 kg/hectare à la fin des années 1960 à 840 kg/hectare au milieu des années 1970, ont subvenu aux besoins de 800 à 1200 travailleurs industriels dans les zones urbaines. [1]

Comme on l'a signalé auparavant, sur le plan international, pour chaque dollar d'accroissement du PIB agricole les pays à revenus moyens ont ajouté en moyenne 2.95 dollars de production industrielle et 3.21 dollars de production de service. Durant les mêmes vingt ans, les pays à revenus moyens ont transformé cet accroissement en production d'environ 1.03 nouveaux postes industriels et 1,56 nouveaux postes de service pour chaque accroissement de production dans les industries et les services. Au Sénégal, ces accroissements ont été moins spectaculaires puisque seulement 2.28 dollars ont été ajoutés à la production industrielle et des services pour chaque dollar d'augmentation de la production agricole et seulement près de 0,08 de nouveaux postes industriels et de services ont été créés. [2]

Donc, si le projet concernant le millet réussit à accroître la production de près de 0,7 tonnes métriques à 1,2 tonnes métriques par an (en raison de la diminution des pluies, la production réelle du Sine Saloum a fléchi, en 1978 elle n'était que de 0,5 tonne par hectare), le rendement passerait de 178.000 tonnes en 1978 à 400.000 tonnes dans l'hypothèse d'un accroissement des 333.000 hectares actuellement consacrés au millet et au sorgho. Aux tarifs de 1980, ceci donnerait un accroissement de l'ordre de 6994 millions de FCFA ou après la soustraction de la valeur des facteurs de production une valeur globale ajoutée de 6.052 millions FCFA. Aux taux de revenus moyens de conversion de la production agricole en production industrielle et de services cet accroissement en production agricole donnerait approximativement 37 milliards FCFA en production urbaine. Aux taux sénégalais historiques, l'accroissement est d'environ 13,8 milliards FCFA. Aux coûts actuels moyens des postes urbains, leur accroissement en production donnerait 11.300 nouveaux postes au taux de revenu moyen et 4.210 nouveaux postes au taux historique sénégalais.

-
- [1] Etude des statistiques agricoles de la région du Sine Saloum. Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique, Bureau régional du Sine Saloum. Août 1982.
- [2] Analyse de PADCO d'après les données de la Banque mondiale trouvées dans le Compte rendu du développement mondial, 1982 de la Banque mondiale, 1982.

Pour la population actuelle aux multiplicateurs de postes dans le secteur structuré, c'est-à-dire, la population urbaine entretenue par un poste unique du secteur structuré, (5,7), cet emploi structuré global subviendrait aux besoins d'une population urbaine supplémentaire de 24.000 à 64.000 personnes dans la région, dans l'hypothèse que tout le traitement est effectué dans les implantations du Sine Saloum.

Ce projet et l'usine de textile mentionnés plus haut représentent une diversification importante de la base agro-industrielle de la région. Cependant, ils diffèrent de façon significative, le projet concernant le millet est en grande partie un projet de remplacement de produits importés qui recherche à établir une autarcie alimentaire, tandis que l'usine de textile est créée pour les débouchés d'exportation. La mesure dans laquelle ils sont réalisés peut se traduire par la création d'emploi urbain dans les petits et grands centres car le traitement alimentaire et les textiles ont des effets en retour et des réactions en chaîne vers les autres industries. Néanmoins, le niveau d'incidence se rapportera à chaque conception de projet, particulièrement en ce qui concerne les facteurs de production secondaires, c'est-à-dire, le matériel d'emballage par exemple, et la façon dont ces processus peuvent être vulgarisés au Sénégal de manière économique.

B. LE FLEUVE

1. Population urbaine et urbanisation

Bien que le Fleuve soit une région relativement rurale, elle abritait en 1976 près de sept pour cent de la population urbaine globale du Sénégal soit environ 126.000 personnes. Depuis 1961, cette partie de la population urbaine est restée quasi constante. Néanmoins, durant cette période, ses populations urbaines se sont accrues de 4,2 pour cent, un taux qui bien que inférieur aux taux nationaux d'urbanisation de 5,04 pour cent, se sont traduits par une immigration nette vers les zones urbaines. Entre 1961 et 1976, la migration de la campagne vers la ville a représenté près de 43 pour cent de la croissance dans les implantations urbaines du Fleuve. Si ces taux de croissance étaient appliqués à l'an 2000, le Fleuve aurait une population urbaine globale de 472.000 habitants dont approximativement 204.000 seraient le résultat de migration.

La population urbaine est fortement concentrée dans la partie occidentale du Fleuve dans la sous-région qui s'étend de Dagana à St Louis. Au taux actuel de croissance démographique, ces zones abriteraient environ 93 pour cent de la population urbaine globale. Cette répartition de la population urbaine dans la partie inférieure du Bassin du fleuve Sénégal n'est pas une tendance récente. Le mouvement de la population urbaine de l'ouest à l'est se

poursuit depuis 1961 lorsque près de 83,7 pour cent de la population urbaine était situéé dans les parties inférieures du Fleuve. En 1976, 87 pour cent de la population urbaine s'y trouvait par suite de la migration vers la zone inférieure du fleuve. La migration internationale a joué un rôle important dans le développement des zones urbaines du Fleuve. Puisque l'ensemble de cette migration est temporaire, les migrants ont continué à renvoyer leurs économies au Sénégal. En général, ce revenu a été utilisé pour financer les coûts d'habitation dans les implantations de la région du Fleuve. Elles ont également servi de source régulière de revenu pour maintes familles, éliminant du moins en partie le besoin de rechercher d'autres sources de revenu. Par conséquent, jusqu'à une date récente, la structure de développement pour les petites implantations consistaient à investir d'abord dans l'habitation. Toutefois, ces investissements n'ont eu qu'une incidence marginale sur la région puisque la majorité des matériaux était achetée en dehors de la région. Les seules incidences régionales se seraient manifestées dans la main-d'oeuvre de construction seulement. Ensuite, ce revenu issu d'un envoi de fonds était souvent utilisé pour financer des activités commerciales. Ce n'est que récemment que ce genre de revenu a été utilisé pour des activités productives, comme l'irrigation. On ne connaît pas cependant l'étendue de ce changement dans les types d'investissement.

2. Systèmes d'implantation

Comme au Sine Saloum, le système d'implantation au Fleuve se caractérise par une polarisation des implantations urbaines. St Louis, capitale de la région, abrite 70 pour cent de la population urbaine régionale. Mais, la comparaison s'arrête là. Contrairement au Sine Saloum, le système d'implantation au Fleuve est linéaire et s'étend de St Louis le long du fleuve jusqu'à Bakel où le fleuve Sénégal sort du pays du même nom et entre au Mali.

Historiquement, les petites implantations parsemées le long du fleuve se sont développés comme des centres commerciaux fluviaux, chacun servant de réseau intérieur rural. La construction d'un chemin de fer entre St Louis et Bakel (achevé à l'exception de 20 km environ entre Bakel et Ousseyeou) s'est traduit par un fléchissement du trafic fluvial au point qu'il est pratiquement inexistant à l'heure actuelle. Ce phénomène a accentué le déclin de la majorité des petites implantations le long du fleuve et la polarisation de St Louis au sein de la région [1].

[1] Une description plus détaillée de la croissance détaillée des implantations au Fleuve figure aux Volumes D et E de l'Etude socio-économique du Bassin du fleuve Sénégal pour la Haute commission de l'C.M.V.S., 1980.

La mise en valeur de l'usine de sucre à Richard Toll en tant que source principale d'emploi a stimulé davantage le mouvement de population dans le système d'implantation vers le bassin inférieur du fleuve. Cependant, comme la zone de Richard Toll-Dagana est encore petite et les possibilités d'emploi même lorsque l'usine de sucre fonctionne à temps complet sont limitées, la migration vers ces zones a tendance à être à court terme quand bien même cela s'est traduit par des taux de croissance très rapides pour les deux implantations. La migration se produit en deux étapes. Après avoir cherché du travail dans la zone de Richard Toll, les migrants vont dans la région de St Louis ou dans une autre région.

a. St Louis

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le système d'implantation au Fleuve est dominé par St Louis. Durant les années soixante et soixante-dix, le taux de croissance a été relativement régulier à près de 4 pour cent. Ce schéma de croissance régulière a été interrompu pendant la sécheresse du début des années 70 lorsque les victimes du Sahel sont venus à St Louis à titre temporaire. Après la sécheresse, l'ensemble de ces migrants est rentré dans sa région d'origine, il y a donc eu en 1974 une émigration de St Louis.

Cette croissance s'est produite dans une grande mesure dans les périphéries de St Louis dans des ensembles très peu structurés. Cette structure de croissance s'explique par les possibilités limitées d'expansion sur l'île. A la fin des années 70, la plus grande partie de la région du continent s'était remplie au point que l'expansion est maintenant limitée par les marais environnants et le fleuve lui-même. Aussi en 1974, on a préparé un plan principal pour un "nouveau" St Louis qui serait situé sur une section de terrain au nord-est de la ville actuelle. Le plan n'a jamais été approuvé officiellement, mais les travaux ont commencé pour l'université située sur le plan principal au nord de la nouvelle zone d'aménagement. Ce projet achevé pourrait stimuler le développement du site de la nouvelle ville.

Historiquement, le trafic fluvial a été une force économique importante dans la mise en valeur de St Louis. Toutefois, au moment de l'indépendance l'association du mouvement vers la capitale Dakar et la mise en valeur d'autres routes de transport accessibles toute l'année a vu un fléchissement du trafic fluvial et du rôle de St Louis en tant que port. De plus, l'usine de sucre de Richard Toll mise à part, la région a reçu peu d'investissement industriel de moyenne ou grande envergure. Moyennant quoi, la majorité des nouvelles activités d'emploi favorisant la croissance de St Louis a été dans le secteur de la pêche et des activités du secteur non structuré.

b. Ross-Bethio .

En 1976, l'arrondissement de Ross-Bethio abritait ce qu'on pourrait appeler une implantation urbaine, elle n'avait pas de statut de commune et ne pouvait donc pas être comparée aux communes. Ross-Bethio pourrait s'accroître en raison du trafic entre la Mauritanie et le Sénégal, puisque le Barrage Diama est en construction dans cette région pour empêcher l'entrée du sel dans le fleuve Sénégal. Mais, son éloignement du principal réseau de transport et sa proximité de St Louis feront probablement obstacle à une croissance de grande envergure.

c. Richard Toll

La croissance très rapide de Richard Toll est entièrement le fait de la construction de son usine de sucre. Primitivement, l'usine était située à Richard Toll parce que le canal du Lac de Gurers ? existait déjà et les périmètres d'irrigation avaient déjà été aménagés pour un projet rizicole antérieur. Cette installation d'une industrie de grande envergure s'est traduit par un taux de croissance de Richard Toll de 12 pourcent, le taux de croissance le plus rapide du pays. Cette croissance a stimulé le développement de nouvelles zones d'habitation à l'ouest de la ville actuelle en face de l'usine de sucre.

Sans l'apport d'un surcroît d'investissement industriel dans le secteur structuré, il est peu probable que cette croissance sera maintenue aux taux historiques puisque l'usine de sucre a de nouvelles possibilités d'emploi limités sans expansion. Ainsi, contrairement à d'autres petites implantations le long du fleuve Sénégal, Richard Toll supporte la conséquence du chômage puisque l'emploi complémentaire dans d'autres secteurs n'a pas encore atteint le point d'absorption de la main-d'oeuvre excédentaire. L'association de champs sucriers, des zones du canal et marécageuses limitent l'expansion de Richard Toll. La ville pourrait s'étendre le long de la routes située près de l'usine de sucre à la suite du nouveau site actuel d'habitation. Selon le plan principal, la future ville s'étendrait le long de la route à l'est.

d. Dagana

Dagana a également bénéficié de la mise en valeur de l'usine de sucre de Richard Toll puisque l'usine attire des ouvriers dans un rayon de 25 kilomètres. Une usine de mise en boîte de tomates se trouve aussi à Dagana. Cependant, cet investissement n'a eu qu'une incidence limitée sur l'emploi car l'usine ne fonctionne que durant les quelques mois de l'année où le fleuve n'est pas salé.

e. Podor

La croissance de Podor a été plus lente que celle des implantations du bassin du fleuve. Ses taux démographiques de 1961 à 1976 n'ont atteint que 2,5 pour cent, ce qui indique une perte de population puisque les taux naturels de croissance sont plus élevés. Cette stagnation est imputable à l'absence d'investissement industriel pour fournir des emplois autres que les activités agricoles ou non structurées et depuis la construction dans les années 70 de la route St Louis-Ourossogui loin de Podor.

L'implantation est inondé durant la saison des pluies lorsque le niveau du fleuve monte. Néanmoins, les fortes possibilités d'irrigation dans les zones rurales entourant Podor lui confèrent un potentiel à long terme pour fournir des fonctions de service aux populations rurales.

f. Matam-Ourossogui

La zone de Matam-Ourossogui a accusé une baisse générale depuis la stagnation du trafic fluvial. [1] Matam subit les conséquences de l'absence de possibilités d'expansion physique en raison du fleuve et des zones de bas-fond. La construction de la route interrégionale de St Louis à Ourossogui plutôt qu'à Matam a eu une incidence négative sur la croissance de la zone.

L'isolation de Matam du reste de la région a été intensifiée par le mauvais état des ponts situés le long de la route d'accès d'Ourossogui. Sur le plan physique, Ourossogui a des possibilités d'expansion illimitées, tandis que Matam est très limité par des zones de bas-fond inondables. De surcroît, la mise au point de nouvelles installations commerciales à Ourossogui, un nouvel hôpital et d'autres installations de service peuvent renforcer le potentiel de développement d'Ourossogui aux dépens du développement de Matam. Il est donc probable que le centre de développement de Matam, ce qui est faisable dans le sous-région, se déplacera en permanence de Matam vers son satellite, Ourossogui.

[1] Pour cette analyse, on a associé Ourossogui à Matam. Comme Ourossogui n'était pas une commune en 1976, sa population urbaine ne pouvait être comparée aux populations des autres communes. A titre non officiel, l'Etude socio-économique du bassin du fleuve a estimé la population d'Ourossogui à 4600 personnes en 1978, ce qui représente un accroissement à un taux de 4,3 pour cent depuis 1964.

g. Bakel

Comme nous l'avons mentionné auparavant, Bakel est situé en réalité dans le Sénégal oriental. Jusqu'à une date récente, Bakel n'avait qu'un accès limité aux autres implantations du Fleuve. Mais l'achèvement de la prolongation de la route St LouisOurossogui à Bakel contribuera à la lier plus étroitement aux autres implantations du Fleuve.

Historiquement, Bakel a servi de dernier avant-poste important des implantations de la région moyenne et inférieure du Fleuve. Depuis l'indépendance, Bakel a gardé ce rôle étant à la fin du système d'implantation sénégalais. A ce titre, sa croissance a été plus rapide que celle des autres petites implantations du Fleuve éloignées de l'influence de St Louis.

Entre 1961 et 1976, Bakel a maintenu un taux de croissance démographique de 5,4 pour cent. Il se peut que le maintien de la croissance à ces taux soit limité par le manque de possibilités de rechange pour le développement de la région et par le site de Bakel loin des autres implantations. Actuellement, l'expansion de ses fonctions commerciales dans son propre département est limitée par le nombre relativement peu élevé de ses habitants dans sa zone administrative, 43.700 personnes en 1977. 1

3. Emploi urbain

a. Structure

La structure de l'emploi urbain au Fleuve reflète la polarisation des implantations du Fleuve dans le bassin inférieur. D'après le recensement de 1976, 93 pour cent de l'emploi non agricole se trouvait dans la région qui s'étend de Dagana à St Louis. Il est probable que les chiffres de l'emploi à Richard Toll soient déformés en raison de la circonférence de la base d'emploi de l'usine de sucre, les avantages urbains de la sous-région n'en sont pas moins illustrés par les données de l'emploi de 1976 [2]. Voir Tableau 3

[1] L'Etude socio-économique du Bassin du fleuve Sénégal (page d. 47)

[2] Comme noté au Tableau V.3, le recensement de 1976 n'a pas dissocié la population de Richard Toll du département de Dagana. De plus, puisque l'usine de sucre attire des employés des villages environnants, les chiffres concernant l'emploi urbain sont déformés du fait que les employés travaillent pour l'usine mais habitent ailleurs qu'à Richard Toll. Pour des raisons identiques, les chiffres concernant l'emploi agricole sont également erronés pour Richard Toll. Sur le plan national, en attribuant l'emploi industriel sur le plan régional, les ouvriers agricoles employés par l'usine de sucre n'ont pas été comptés dans l'emploi industriel et urbain de la région. Mais on n'a pu faire cette correction au niveau de l'implantation par manque de données.

TABLEAU V.3
STRUCTURE D'EMPLOIS DANS LES VILLES DE FLEUVE

Emplois - 1976 Recensement (x 1000)

Ville	Agricul- ture	Total Urbain ****	Classement Industriel	Autres	Secteur Industriel Structure ***
St. Louis	3766	10546	6754	3792	704
Richard Toll*	13130	8825	2423	6402	253
Dagana	859	1242	845	397	88
Podor	424	611	400	211	4
Matam	62	170	113	57	1
Bakel**	504	715	497	218	5
TOTAUX	18745	22109	11032	11077	1056

* D'après le recensement de 1976, Richard Toll n'est pas considéré une commune, données sur les emplois sont celles du département moins celles de St. Louis et l'arrondissement Ross Bethio

** Compris dans Fleuve malgré sa situation au Sénégal Oriental

*** Estimations pour les emplois industriels du secteur structure montrent classements du recensement pondérés par la distribution régionale d'emplois industriels. Données sur les emplois du secteur non structuré et non-industriel compris dans les classements du recensement sont exclus

**** Le total urbain comprend les emplois communaux moins ceux d'agriculture

Source: Recensement 1976 et analyses du PADCO

REPARTITION D'EMPLOIS - 1976

Ville	Agricul- ture	Total Urbain	Classement Industriel	Autres	Secteur Industriel Structure
St. Louis	26	74	64	36	7
Richard Toll*	60	40	46	54	5
Dagana	41	59	68	32	7
Podor	41	59	65	35	1
Matam	27	73	66	34	1
Bakel**	41	59	70	30	1
TOTAUX	46	54	57	43	6

Comme au Sine Saloum, l'emploi agricole est une source importante d'emploi urbain. Il compte en moyenne près de 46 pour cent de tous les emplois urbains en 1976 au Fleuve. Cependant, contrairement à Kaolack qui n'a que 13 pour cent de son emploi en agriculture, St Louis a une plus grande proportion de sa main-d'oeuvre qui se livre à des activités agricoles, soit 26 pour cent. Ce phénomène est imputable au fait qu'une très grande partie de sa main-d'oeuvre se livre à la pêche.

D'après le VIème Plan, le Fleuve compte 10,4 pour cent de tous les ouvriers industriels du secteur structuré. Ils se trouvent en grande partie à Richard Toll et à St Louis qui comptent ensemble 84 pour cent de l'emploi industriel global. A l'exception d'une usine de briques à l'extérieur de St Louis, cet emploi industriel est entièrement fourni par les industries de traitement alimentaire, en particulier l'usine de sucre qui sert tout le pays à Richard Toll.

b. Petites entreprises

Des activités de petite envergure, tout à fait non structurées, dominent dans la majorité des implantations du Fleuve, dont St Louis. Cet emploi peut être classé en trois catégories:

- o artisans d'art (ouvriers qui se livrent à la production d'objets d'artisanat,
- o commerçants et
- o ouvriers de production.

Les activités commerciales ont toujours été importantes pour les économies des implantations du Fleuve. La majorité de l'emploi à petite échelle continue de dépendre des activités commerciales.

Cependant, l'introduction d'investissements industriels importants dans le secteur structuré a une incidence majeure sur la structure des entreprises de petite envergure. A Richard Toll, une bien plus grande proportion des commerçants à petite échelle ont des inventaires supérieurs à un million FCFA, ce qui surpasse l'inventaire d'entreprises dans le restant des implantations du Fleuve, 66 pour cent par rapport à une moyenne de 14,5 pour cent pour toutes les implantations du Fleuve, hormis St Louis. Ce processus de structuration du secteur de petite envergure peut également s'observer dans le nombre d'employés des compagnies. Dans toutes les implantations du Fleuve, seulement près de 18 pour cent des compagnies ont plus d'un employé. A Richard Toll, 33 pour cent des entreprises ont des employés salariés. En guise de comparaison, à Bakel, seulement 7,5 pour cent des compagnies ont des employés salariés. Voir Tableau V.4. Une plus grande proportion des compagnies de la zone de Matam-Ourossogui a

également des ouvriers salariés, mais ces compagnies sont moins bien mises en valeur par comparaison car l'ensemble de ces compagnies a des biens de capital inférieurs à 500.000 FCFA (87 pour cent à Matam et 91 pour cent à Ourossogui).

Tableau V.4 Comparaison des petites entreprises du Fleuve

Implantations	Valeur du nombre d'employés				
	Moins	Plus	Moins	1 à 5	1 à 5
	500.000	500.000			
Richard Toll	6,5	66,5	67,0	23,0	10,0
Dagana	38,0	9,0	85,5	14,5	0
Podor	59,5	21,0	91,0	6,5	2,5
Matam	26,5	3,5	75,5	24,5	0
Ourossogui	71,0	16,0	76,5	23,5	0
Bakel	81,5	10,5	92,5	7,5	0
Totaux	47,0	18,5	81,5	16,0	2,5

Noter que les totaux peuvent ne pas totaliser 100 car certaines compagnies n'ont pas répondu.

Source: L'Etude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal. Volume D. 1979. p. D70 et D80.

Ces entreprises plus petites, en raison partiellement de leurs ressources limitées ont des liens plus forts avec leurs zones environnantes que des compagnies plus importantes. Dans l'ensemble, 67 pour cent des compagnies des implantations du Fleuve achètent leurs facteurs de production dans les zones des environs, tandis qu'à Richard Toll, pratiquement toutes les compagnies achètent leurs marchandises en dehors de la région. Comme l'illustre la section ci-dessous, l'ensemble de ces activités commerciales qui se produisent en dehors de la zone immédiate de l'implantation où l'entreprise est située sont extérieures à la région, généralement à Dakar. Au sein de la région, les petites entreprises ont relativement peu de liens avec les sous-régions du Fleuve. Toutefois, un grand nombre des entreprises de moindre envergure ont des liens assez solides avec les zones rurales des environs comme source de facteurs de production.

Tableau V.5 Distance que couvrent les commerçants pour les sources d'intrants (en pourcentage des compagnies)

Implantation	Distance couverte (km)		
	0 à 10	11 à 30	Plus de 30
Richard Toll	38	45	17
Dagana	69	14	17
Podor	72	4	24
Ourossogui	62	20	19
Matam	71	14	15
Bakel	46	6	48

Source: Etude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal, page D124.

Par exemple, à Matam, 71 pour cent des compagnies achètent leurs facteurs de production dans un rayon de 10 kilomètres de Matam. La tendance est inverse à Bakel, par suite en partie de la petitesse de sa population de service et de ses activités commerciales avec le Mali et la Mauritanie. A Bakel 48 pour cent des compagnies achètent les facteurs de production dans des marchés qui sont à plus de 30 kilomètres de Bakel.

4. Liens inter-régionaux

Les liens entre le Fleuve et les autres régions sont beaucoup plus faibles qu'ils ne le sont dans les implantations du Sine Saloum ou de Casamance. Ceci s'explique en partie par la géographie du système d'implantation du Fleuve; la configuration linéaire du Fleuve accroît les distances entre les implantations du Fleuve et les autres régions du Sénégal. De surcroît, la population rurale étant très disséminée dans une grande partie de la région du Fleuve les marchés régionaux sont moins importants que dans d'autres régions à la densité de population plus élevée. En dernier lieu, étant donné l'expansion de l'usine de sucre de Richard Toll, le Fleuve produit relativement peu de cultures de rapport comme les arachides ou le coton qui créeraient des liens plus étroits avec les autres régions.

La structure du commerce intra-régional dans la région du Fleuve et avec les autres régions est dominée par la primauté de la zone de St Louis-Dagana. Ces zones représentent 83 pour cent des mouvements de produits vers les trois sous-régions du Fleuve et

Bakel. En outre, l'ensemble de tout le commerce, en termes de mouvements des produits entrant et sortant de la région, se fait avec le Cap Vert. Mais les liens entre le Cap Vert et les implantations inférieures du Fleuve sont plus solides que ceux des autres régions. Ce n'est que dans le commerce des matériaux de construction que le taux d'importation des marchandises dans les sous-régions du Fleuve est approximativement égal. Voir Tableau V.6.

Contrairement aux implantations du Sine Saloum qui fournissent en produits la région du cap Vert, la balance des mouvements de produits entre le Cap Vert et le Fleuve penche lourdement vers le Cap Vert. Les implantations du Fleuve reçoivent 23 tonnes de produits du Cap Vert pour chaque tonne qu'ils lui fournissent. Dans le cas du Fleuve, ce déséquilibre n'est pas expliqué par des coefficients élevés poids/valeur, puisque tous les produits du Fleuves sont agricoles et ont ainsi un rapport élevé de poids à valeur. Le déséquilibre est plutôt le fait de revenus de transfert de l'étranger dans la région. Ce revenu est utilisé pour acheter des matériaux de construction et des biens de consommation, ainsi que des marchandises fabriqués venant du Cap Vert. Ce revenu a donc peu d'incidence sur le développement de l'industrie ou de l'agriculture dans la région du Fleuve qui pourrait modifier le cours de ces mouvements de produits négatifs.

Au sein de la région du Fleuve, St Louis est un fournisseur relativement important de facteurs de production aux sous-régions de Dagana et de Podor-Matam. St Louis représente un débouché principal pour les produits de Dagana (en majeure partie du sucre) et le deuxième marché pour la zone Podor-Matam après le Cap Vert, ce qui en fait un facteur important pour la croissance de la région.

Toutefois, exception faite du commerce avec St Louis, il existe peu d'échanges réciproques entre les autres sous-régions du Fleuve. Les mouvements de produits au sein de la région suivent la structure du système d'implantation de la région. A mesure que la taille de l'implantation s'accroît la quantité de mouvements des produits s'accroît d'autant. Néanmoins, en raison des distances et des conditions des routes, Bakel n'a pas de lien avec les autres sous-régions du Fleuve. Ses sources principales de facteurs de production et de débouchés sont la région du Cap Vert, puis Tambacounda.

5. Infrastructures

a. Eau

Les infrastructures inter-urbaines sont en général faibles dans toute la région. Toutes les implantations majeures ont des systèmes municipaux d'approvisionnement en eau, mais hormis St Louis toutes sont dépourvues d'installations de traitement. Comme indiqué au Chapitre IV, la majorité des systèmes sont relativement anciens et n'ont pas été rénovés

TABLEAU V.6

MOUVEMENTS DES TRANSPORTS POUR LE FLEUVE: SOURCES PRINCIPALES D'INTRANTS

SOUS-REGION	ARACHIDES ET DERIVES		ENGRAIS ET PRODUITS AGRICOLES		COMBUSTIBLES		RIZ ET MAIS		MATERIAUX DE CONSTRUCTION		BIENS DE CONSOMMATION ET PRODUITS FABRIQUES		FLUX GLOBAL					
	SOURCE	QUANTITE	%	SOURCE	QUANTITE	%	SOURCE	QUANTITE	%	SOURCE	QUANTITE	%						
St. Louis	C. Vert	5000	9.40	C. Vert	800	1.50	C. Vert	2800	5.26	Thieba	14000	26.32	C. Vert	11100	20.86	40700		
			0.00			0.00			0.00	C. Vert	8800	16.54	Dagana	3300	6.20	12100		
			0.00			0.00			0.00	Podor/M	400	0.75		400	0.75	400		
Totaux		5000			800	1.50		2800	5.26		22800	42.86		14800	27.62	53200		
Dagana	C. Vert	900	1.50	C. Vert	1200	2.26	C. Vert	2200	4.14	C. Vert	7200	13.53	C. Vert	5400	10.15	44500		
			0.00			0.00	StLouis	1200	2.26	Thieba	2500	4.70	StLouis	5000	9.40	8700		
			0.00			0.00			0.00		0.00			0.00	0	0		
Totaux		800	1.50		1200	2.26		3400	6.39		9700	18.23		10400	19.55	53200		
Podor-Matam	C. Vert	700	3.93	C. Vert	1100	6.18	C. Vert	4100	23.03	C. Vert	6900	38.76	C. Vert	2200	12.36	17500		
			0.00			0.00			0.00		0.00	StLouis	300	1.69	300			
			0.00			0.00			0.00		0.00			0.00	0			
Totaux		700	3.93		1100	6.18		4100	23.03		6900	38.76		2500	14.04	17800		
Bakel	Diourbe	300	6.38	N.A.	0	0.00	C. Vert	900	19.15	N.A.	0	0.00	C. Vert	500	10.64	4700		
			0.00			0.00			0.00		0.00			0.00	0			
			0.00			0.00			0.00		0.00			0.00	0			
		300	6.38		0	0.00		900	19.15		0			500	10.64	4700		
			0.00			0.00			0.00		0.00			500	10.64	4700		
			0.00			0.00			0.00		0.00			500	10.64	4700		
			6.38		0	0.00		900	19.15		0			500	10.64	4700		
			6.38		0	0.00		900	19.15		0			500	10.64	4700		
		6800	5.28		3100			38100	29.56		10300	7.99		42400	32.89	28200	21.88	128900
MARCHES PRINCIPAUX POUR LES SOUS-REGIONS DU FLEUVE																		
St. Louis				C. Vert	300	2.65				Dagana	1200	10.62		Dagana	5000	44.25	6500	
						0.00				C. Vert	300	2.65		C. Vert	4200	37.17	4500	
						0.00						0.00		Podor/M	300	2.65	300	
Totaux					300	2.65					1500	13.27			9500	84.07	11300	
Dagana										C. Vert	700	6.80		C. Vert	7000	67.96	7700	
												0.00		StLouis	3300	32.04	3300	
												0.00			0.00	0		
Totaux											700	6.80			10300	100.00	11000	
Podor-Matam											700	29.17		C. Vert	1300	54.17	2000	
												0.00		StLouis	400	16.67	400	
												0.00		Louga	300	12.50	300	
Totaux											700	29.17			1700	70.83	2400	
Bakel**				Tambac*	2900	100.00											2900	
						0.00											0	
						0.00											0	
Totaux					2900	100.00											2900	
TOTAUX		0	0.00		3200	11.59		0.00		2900	10.51			21500	77.90		27600	

* Indique soit les trois plus grandes sources des marchés soit les intrants seulement.

** Coton.

Source: Etude sur le transport à l'échelle nationale, Enquêtes de 1978 sur l'origine et la destination et PAD.

pour satisfaire les demandes de la nouvelle population. Par exemple, à l'extérieur de St Louis qui a une production par habitant de 43 litres par habitant et par jour, la consommation moyenne quotidienne par habitant est de 16 litres. Par suite de leur croissance démographique plus rapide en particulier Richard Toll et Dagana font l'expérience d'une production faible d'approvisionnement en eau. Les problèmes d'approvisionnement en eau sont encore aggravés à Richard Toll par une nappe aquifère élevée qui rend l'installation de réseaux hydrographiques plus complexes.

Les capacités inadéquates des autres implantations du Fleuve rend nécessaires des sources d'eau de remplacement pour la majorité des résidents. Fréquemment, les autres sources sont le fleuve Sénégal dont l'eau est de qualité douteuse, du moins durant la saison sèche. Dans pratiquement toutes les implantations, l'expansion des services aux populations exigeraient des systèmes quasi nouveaux, puisque la capacité excédentaire n'existe dans aucune des composantes du système.

Le VIème plan pour la région du Fleuve ne comprend des estimations que pour la mise au point d'installations d'entreposage d'eau à Richard Toll et l'extension du réseau à St Louis. Le plan indique dans ses objectifs, le besoin de mettre au point des plans d'approvisionnement d'eau à 18 implantations supplémentaires. Mais, du moins dans le VIème plan, le financement pour ces projets n'est pas disponible.

b. Assainissement

La petite taille de la majorité des implantations dans le Fleuve rend l'installation de systèmes d'égouts fondés sur l'eau très onéreuse. Ce n'est qu'à St Louis qu'un système de ce genre est en cours de construction. Le système de St Louis coûte 2 milliards de FCFA. Pour le restant des implantations urbaines du Fleuve, les systèmes individuels sont l'unique solution.

Dans pratiquement toutes les implantations, dont St Louis, le drainage est un problème grave durant la saison des pluies lorsque le niveau du fleuve s'élève. Les lits naturels des eaux d'inondation ont été bloqués par les complexes résidentiels ou ne suffisent pas à cause du niveau élevé de l'eau. A Matam et à Podor, les zones de bas fond avoisinantes ralentissent encore le drainage et crée des risques sanitaires, notamment dans les zones de Matam à densité plus élevée.

Le VIème Plan pour le Fleuve admet le besoin d'améliorer le drainage. Cependant, la petite taille des implantations associées au manque de fonds n'a pas permis de commencer à mettre au point des plans directeurs de drainage pour les implantations. L'ensemble des ressources alloués pour le sous-secteur de l'assainissement a été affecté par le plan à l'achèvement du système d'égout de St Louis commencé dans le cadre de plans nationaux antérieurs, mais non encore achevé.

c. Santé et éducation

Les installations urbaines pédagogiques tendent à être plus encombrées que les installations rurales du Fleuve. Dans les zones urbaines, une classe moyenne de l'enseignement primaire compte 62 élèves, tandis que ce chiffre est de 24 dans les zones rurales. Néanmoins, dans le VIème plan, l'ensemble des ressources est consacré à l'achèvement de l'Université Gaston Berger à St Louis. La construction de nouvelles salles de classe ne représente que 1 pour cent des dépenses prévues par le plan.

Ceci parce que le plan donne comme objectif une utilisation plus intensive des installations existantes afin de réduire le besoin de nouveaux locaux [1].

6. Programmes de l'USAID au Fleuve

Le projet de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal est un programme majeur international qui englobe le Sénégal, la Mauritanie et le Mali qui développeront des périmètres d'irrigation et appuieront les infrastructures rurales dans le bassin du fleuve Sénégal des 3 pays. Afin de réaliser ce programme, l'USAID s'est associée avec un certain nombre de bailleurs de fonds internationaux pour financer divers éléments du programme. Le programme consiste en la construction de deux barrages: Diama pour contrôler l'entrée du sel dans le fleuve Sénégal près de Ross-Bethio et Manatali à Keyes au Mali pour contrôler le flot du fleuve de sorte qu'il soit navigable toute l'année et pour permettre l'irrigation toute l'année également. L'accroissement de la zone irriguée et les extrants prévus du programme au Sénégal figurent au tableau ci-dessous.

[1] VIème plan quadriennal de développement économique et social 1981-1985. Région du Fleuve. Ministère du Plan et de la coopération, 1981. p. 138.

Tableau V.7 Nouveaux périmètres irrigués et production dans le bassin du fleuve Sénégal

Zone en 1000 hectares, 1000 de tonnes

Rubrique	1980		1985		1990-1991	
	Zone	Tonnes	Zone	Tonnes	Zone	Tonnes
Riz paddy	20	80	33	150	84	336
Tomates	1,5	20	3	50	13	195
Maïs	2,8	7	7,5	20	13	39
Autres	-	-	-	-	0,5	11,5
Totaux	37,5	107	43,5	220	110,5	581,5

Estimations de la production au cours de 1979, en milliards de FCFA

Riz paddy	3320	6225	13944
Tomates	340	850	3315
Mais	245	700	1365
Totaux	3905	7775	18624

Note: L'accroissement de production après 1985 est censée être le fait d'une culture double rendue possible par une irrigation toute l'année.

Source: Réunion des sources financières: 25 au 28 novembre 1980.

Programme indicatif: Développement hydroagricole dans le bassin du fleuve Sénégal. 1981-1990. octobre 1980. L'Organisation pour le développement du bassin du fleuve Sénégal.

Le Projet de développement intégré du Bassin du fleuve Sénégal se compose de projets de la zone de Bakel déjà en cours d'exécution et de l'aménagement général de 5000 hectares de périmètres irrigués, ainsi que des infrastructures nécessaires pour l'appui aux zones agricoles. Le projet sera exécuté sous les auspices de la Société d'aménagement d'exploitation des Terres du delta (SAED), un organisme de développement régional chargé de l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal.

Un projet à l'échelle prévue pour l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal aura probablement des incidences urbaines conséquentes tant sur les implantations du Fleuve que sur les autres implantations:

- o Création directe de l'emploi urbain, notamment dans les industries de traitement alimentaire, et
- o Demande accrue de produits urbains en raison de l'accroissement des revenus ruraux.

Il est également probable qu'il donnera de l'élan à la croissance des implantations. Ici, l'examen est limité aux possibilités de nouvel emploi urbain. Les zones les plus avantageuses pour situer ce nouvel emploi et ses incidences sur la croissance globale du système d'implantation figurent au Chapitre 6.

Quant à la création de l'emploi urbain, le Sénégal a toujours été incapable de transformer la production agricole accrue en production industrielle et de services. Ce phénomène a pris une grande envergure et dépend des facteurs de production importés.

Aux taux historiques de conversion de la production agricole accrue en production industrielle et de services, la production agricole accrue de 14,7 milliards indiquée au Tableau donnerait un accroissement de la production agricole et de services de 30,5 milliards FCFA. De 1960 à 1980, le Sénégal a créé à peu près 0,08 nouveaux postes industriels et de services pour chaque production accrue industrielle et de services de 359 FCFA. Ainsi, à ce taux de conversion ou de production accrue pour un nouvel emploi, près de 7600 nouveaux postes seraient créés. Ceci aux rapports actuels de population urbaine à emploi (5,7 personnes par poste) subviendrait aux besoins d'une nouvelle population urbaine de quelque 43.500 personnes.

Toutefois, si le Sénégal a été plus efficace pour convertir le PIB agricole en PIB urbain, ce même accroissement de production pourrait créer approximativement 98.000 nouveaux postes. Ces postes pourraient subvenir aux besoins d'une population de 550.000 personnes. [1] (Note missing) Il est probable que cette dernière estimation soit élevée, car des évolutions spectaculaires de la structure économique ne peuvent se produire d'un jour à l'autre, mais elle donne une idée de la possibilité des avantages globaux des principaux programmes agricoles dans les zones urbaines.

A ce jour, des revenus accrus dans les zones rurales et urbaines n'ont pas stimulé dans une grande mesure le développement de nouvelles industries ou d'investissements dans le secteur agricole. Des revenus de transfert ont été largement utilisés pour l'importation de marchandises fabriqués et de matériaux de construction d'autres régions, essentiellement du Cap Vert. A l'exception de St Louis, la seule zone où cette tendance a fait marche arrière est celle de Richard Toll où des investissements industriels à grande échelle ont créé leurs propres débouchés. Cette tendance a également contribué à accroître les revenus dans la sous-région. Les revenus moyens de la zone Richard Toll-Dagana sont plus élevés que dans le restant de la région du Fleuve. Ces revenus accrus ont aussi contribué à donner un caractère plus conventionnel à la structure des entreprises de petite envergure de Richard Toll--la présence d'ouvriers et de visiteurs étrangers à l'usine a également eu une influence identique sur Richard Toll. Cependant, la petitesse de Richard Toll rend difficile l'utilisation de l'expérience acquise comme exemple de ce qui arriverait dans d'autres sites du fleuve si on y faisait des investissements analogues.

C. CASAMANCE

1. Les potentialités de la région

La Casamance a gardé certains particularismes de son isolement dû au découpage politique du 19^{ème} siècle qui a séparé la région du reste du pays (avec lequel elle ne communique directement que par ses confins orientaux).

Cette spécificité est l'une des principales caractéristiques communes des habitants d'une région qui se découpe en zones bien différenciées tant sur le plan climatique et écologique que sur le plan humain:

- a. La Basse-Casamance, pays des cultivateurs diola, connus pour leur pratique intensive de la riziculture et leur faible ouverture à l'économie marchande. Ce pays aux fortes potentialités agricoles insuffisamment exploitées jusqu'à présent est marqué par les années de sécheresse qui ont provoqué une réduction des surfaces cultivées, la salinité des sols, la pénurie d'eau de boisson dans les villages et ont augmenté les taux d'émigration saisonnière et définitive de ses populations.

La Basse-Casamance s'est cependant ouverte progressivement à l'économie monétaire, mais la configuration de son réseau hydrographique provoque l'enclavement de nombreuses localités; en outre, les pistes de production existantes sont souvent impraticables pendant l'hivernage. Ces deux facteurs, liés à la faiblesse des structures de commercialisation, n'ont pas permis à la sous-région de développer ses ressources. A l'heure actuelle, bien que la région soit la principale productrice de riz au niveau national, la Basse-Casamance n'assure pas son auto-suffisance en riz et doit en importer pour combler les déficits vivriers au moment de la soudure. Le ravitaillement en riz du marché de la capitale régionale repose essentiellement sur les produits importés.

- b. La Haute-Casamance est le pays des peuls sédentaires. Les femmes cultivent le riz de bas-fond et les hommes s'occupent de cultures de plateau et de l'élevage. Pays à forte immigration traditionnelle qui s'est amplifiée après l'indépendance de la Guinée, la Haute-Casamance bénéficie de terres propices à la culture du coton et de l'arachide. Très ouverte sur l'économie moderne, cette région qui servait seulement de transit des navétanes à l'époque de la traite est appelée à se développer en complémentarité de la Basse-Casamance et de la capitale régionale avec qui elle est reliée par une voie bitumée qui vient de faciliter les échanges autrefois difficiles, entre la capitale régionale et les villes de Kolda et de Velingara.

- c. La Moyenne-Casamance, pays mandingue où l'agriculture de rente a été introduite dès le milieu du 19^{ème} siècle, constitue une zone de transition entre les deux autres régions. Actuellement elle continue à être une région productrice d'arachide et de riz, et un effort a été porté sur le développement de la productivité agricole avec le Projet Rizicole de Sédhiou. La Moyenne-Casamance, comme la Haute-Casamance, arrive à assurer son auto-suffisance en riz.

L'ensemble de la Casamance est l'objet de projets de développement Rural Intégré dont la coordination est assurée par la SOMIVAC créée en 1976: le PIDAC opère dans les zones de Bignona, Ziguinchor et Oussouye, la MAC dans les zones de Ziguinchor et au sud de Sédhiou, le PRS à Sédhiou, et la SODEFITEX à Velingara.

Les objectifs de ces programmes sont l'auto-suffisance alimentaire et la limitation de l'exode rural: ils auront certainement des retombées sur les pôles urbains, à condition que des structures soient mises en place dans ces villes en particulier au niveau de la commercialisation, de la conservation, de la transformation de produits, et au niveau de la fabrication de moyens de production nécessaires aux travailleurs agricoles et à celui de l'entretien du matériel.

2. Estimations de la population régionale

En 1976, la population régionale compte 741.000 habitants. Les taux d'accroissement observés sur la période 1960-1976 permettent difficilement de dégager les tendances futures, étant donné les importants mouvements de populations étrangères (flux et reflux des réfugiés de Guinée-Bissau [1], immigrants de Guinée [2] et les mouvements d'émigration régionale. Pour les projections de population, les taux de croissance retenus ici seront les taux estimés par le Ministère du Plan (VI^{ème} Plan). Voir Tableau V.8

Tableau V.8 Evolution de la population en Casamance

Année	Population	Taux de croissance annuel			
		1960-70	1970-76	1976-80	1980-83
1960	530.000	1,90%	2,47%	2,59%	2,60%
1970	640.000				
1975	741.059				
1980	820.806				
1983	886.507				

[1] Suivant les estimations de la Banque Mondiale, il y avait en 1975 71.000 réfugiés de Guinée-Bissau en Casamance.

[2] Entre 1953 et 1968, les migrations peuls dans les départements de Velingara et de Kolda sont évaluées à 42.000 (voir paragraphe).

Les taux de croissance par région sur la période 1970-76 sont certainement marqués par les mouvements migratoires cités plus haut, mais ils reflètent cependant des tendances réelles: forte émigration dans les départements de Bignona et d'Oussouye, immigration ancienne et accentuée dans la Haute-Casamance et à Sédhiou. Voir Tableau V.9

Tableau V.9 Taux de croissance démographique annuel moyen par département de 1970 à 1976

Départements	Population		Taux de croissance annuel (%)
	1970	1976	
Bignona	158.720	149.010	- 1,1
Kolda	118.400	130.082	1,6
Oussouye	32.000	28.948	- 1,7
Sédhiou	160.000	212.927	4,9
Velingara	74.880	95.207	4,1
Ziguinchor	96.000	113.779	2,9
Ensemble	640.000	729.953 [1]	2,2

[1] Les chiffres de population varient suivant les tableaux parce que les données utilisées se rapportent ou bien aux résultats définitifs ou bien aux résultats provisoires.

3. Densités de population

La densité moyenne de la région coïncide avec la densité moyenne du Sénégal et en 1976, sur près de 15% du territoire, la Casamance regroupe 15% de la population totale. La répartition des densités à l'intérieur de la région suit le même schéma que l'ensemble du pays: la partie littorale (Basse-Casamance) est plus peuplée que la partie orientale. Cependant, les densités plus faibles de la Haute-Casamance ne correspondent pas forcément à une sous-occupation du terroir. Sans les forêts classées qui occupent 30% de cette zone, les densités s'élèvent à 24 habitants au km². Voir Tableau V.10

Tableau V.10 Répartition de la densité de la Casamance selon les zones écologiques et selon les départements (1976)

Zones	Départements	Population	Superficie	Densité h/km ²
	Kolda	130.082	8.284	15,70
	Vélingara	95.207	5.434	17,52
Haute-Casamance		225.289	13.718	16,42
Moyenne-Casamance	Sédhiou	212.927	7.293	29,19
	Bignona	149.010	5.295	28,14
	Oussouye	28.948	891	32,48
	Ziguinchor	113.779	1.153	98,78
Basse-Casamance		291.737	7.339	39,75
Ensemble Casamance		729.953	28.350	25,74

4. Les établissements humains

Les 6 capitales départementales regroupent 17% de la population en 1976. La capitale régionale représente 56% de la population urbaine. Les villes les plus importantes par leur poids démographique sont ensuite Kolda et Bignona. La population rurale est dispersée dans 2.755 villages dont plus de la moitié compte moins de 100 habitants. Voir Tableau V.11

Excepté Ziguinchor, le département le plus urbanisé est celui de Kolda (14% de la population départementale) tandis que dans le département de Sédiou seuls 4% de la population vivent dans la commune.

En supposant arbitrairement que le taux d'accroissement urbain annuel accuse les mêmes tendances à court terme, la population urbaine (ou, plus précisément, la population résidant dans les communes) évoluerait de 17% en 1976 à 22% en 1983.

Tableau V.11 Répartition de la population de Casamance par département et par zone

	Recensement 1976					Estimations	
	Population départ. (1000)	Population urbaine (1000)	%	Population rurale (1000)	%	Taux d'accroissement urbain annuel 1960-1976	Population urbaine 1983 (1000)
Ziguinchor	113.8	69.6	61	44.2	39	5.82	103
Oussouye	29.0	2.5	9	26.5	91	7.89	4
Signona	149.0	14.5	10	134.5	90	6.81	23
Sédhiou	213.0	9.3	4	203.7	96	7.83	16
Kolda	130.1	18.9	14	111.2	86	7.83	32
Vélingara	95.2	8.8	9	86.4	91	8.80	16
Total	729.9	123.6	17	606.3	83	6.65	194

Il faut rappeler que ces chiffres doivent davantage servir d'éléments de comparaison entre régions que de critères de base devant permettre de différencier les populations en Casamance. Entre populations urbaines et rurales, il existe peu de solutions de continuité, non seulement en ce qui concerne les activités mais également en ce qui concerne le tissu urbain. Les quartiers périphériques des villes ne sont vraiment ni des quartiers urbains ni des villages, et les populations qui les habitent peuvent aussi bien être définies comme semi-urbaines ou semi-rurales. Le fait d'appartenir aux deux milieux est renforcé par les mouvements migratoires saisonniers, véritable lien entre les deux modes de vie et dont les conséquences sont multiples au niveau de la productivité agricole, des revenus monétaires, des modèles de consommation, et des structures familiales.

5. Les émigrations saisonnières en Basse-Casamance

Suivant l'enquête nationale 1970-71, 8,2% de la population résidant en Casamance aurait quitté leur domicile entre l'hivernage 1970 et la saison sèche 1971. A partir des estimations de la Banque mondiale sur l'évolution de ces mouvements et d'études entreprises en Basse-Casamance [1], la SOMIVAC [2] établit les estimations suivantes sur le nombre d'émigrants temporaires.

[1] Henke L. van Loo et Nella S. Star, La Basse-Casamance, sud-ouest du Sénégal, Leyde, 1973.

[2] L.V. Thomas, Esquisse sur les mouvements de population et les contacts socio-culturels en pays diola, Bull IFAN, tXXII, série B, no.3-4.

Année	Nombre d'émigrants Casamance	Nombre d'émigrants Basse-Casamance
1971	54.000	43.000
1973	63.000	46.500
1976	79.000	63.000

Ainsi, 80% des mouvements migratoires saisonniers sont donc le fait de la Basse-Casamance qui perdrait ainsi plus de 20% de sa population pendant la saison sèche - ou une part encore plus importante, en 1983, si le taux d'accroissement annuel des mouvements migratoires s'est poursuivi au même rythme de plus de 7% par an. Voir Tableau V.12

L'ampleur de ces mouvements touche surtout les départements de Bignona et d'Oussouye qui perdent près de 30% de leur population pendant la saison sèche tandis que le département de Ziguinchor en perd 10%.

La SOMIVAC a pu établir, en comparant les données sur les destinations des migrations en 1957 [1] et en 1971, que les populations de Basse-Casamance ont tendance à se déplacer davantage vers la capitale.

Tableau V.12 Répartition des émigrants suivant leur destination

Année	Casamance						Sénégal									
	Basse-Casa.		Ailleurs		Total		Dakar		Ailleurs		Total		Ailleurs		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1957-59	55,5	53	10	1,5	65,5	54,5	n.d	n.d	n.d	n.d	23	25	11,5	20,5	100	100
1971-72	44,0	32	n.d	n.d	44,0	32,0	25	41	19	8	44	49	9	18	97	99

Toujours suivant les mêmes sources, les départs touchent également les effectifs masculins et féminins, mais les filles ont tendance à migrer plus tôt (dès les tranches d'âge 10-14 ans).

[1] Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance - Plan directeur du développement rural pour la Casamance.

Les facteurs favorisant les migrations en Basse-Casamance sont nombreux et ont fait l'objet de recherches approfondies qui ne seront pas reprises ici.

Malgré leur spécificité, les migrations en Basse-Casamance sont, comme les autres, le reflet des disparités entre villes et villages rendues plus aigues en raison des besoins monétaires sans cesse croissants des villageois, et la conséquence d'un système scolaire désadapté qui draine inéluctablement les déscolarisés vers les villes pour en faire des chômeurs saisonniers sinon des chômeurs permanents.

Malgré le faible niveau des salaires ou des revenus procurés par le type d'activités offertes aux migrants saisonniers (petit commerce, manoeuvre, domestique...), la comparaison avec le niveau de vie des parents au village reste à leur avantage. En un mois, par exemple, la jeune fille diola engagée comme domestique à Dakar avec un salaire mensuel de 15.000 FCFA perçoit un gain égal à celui de toute une campagne maraîchère à Bignona (7 à 15.000 FCFA).

La durée des migrations saisonnières, leur répétitivité, leur prolongement non prévisible, leur transformation en émigration quasi définitive, sont des phénomènes qui se prêtent mal aux rigidités des statistiques et il serait souvent plus exact de parler de phénomène de double résidence, ce concept reflétant la situation du migrant saisonnier qui pourrait, suivant les circonstances, être plus justement comptabilisé dans la population urbaine ou dans la population rurale. Comment tenir compte dans les milieux d'accueil et dans les prévisions d'emploi de ces migrants saisonniers qui restent enregistrés comme résidents au village, mais utilisent les infrastructures urbaines pendant plus de la moitié de l'année?

6. Le migrant et son village

Les migrations constituent un facteur d'ouverture du monde villageois, mouvement véhiculé à la fois par l'individu et par les associations d'originaires de village.

Sur le plan économique, l'assistance au village se traduit par des contributions monétaires, souvent modestes [1], mais non négligeables par rapport au niveau des revenus agricoles, et par l'envoi de biens de consommation: équipement domestique, transistor, vêtements, produits alimentaires importés qui créent de nouveaux besoins dans le milieu villageois et suscitent de nouvelles aspirations.

L'assistance au village passe aussi par les activités des associations d'originaires du village installées temporairement ou en permanence en ville.

[1] Dans le cas des femmes diolas à Dakar, cette contribution varie dans une fourchette de 4.000 à 50.000 FCFA par an.

Ces associations remplissent une double fonction: elles fournissent des structures d'accueil sécurisantes pour le migrant en recréant en milieu urbain les réseaux de solidarité villageois et en assurant la permanence de valeurs socio-culturelles; elles oeuvrent, d'autre part, à la modernisation du village en réalisant, avec la double participation des villageois et des citadins, des équipements, en particulier des équipements socio-éducatifs (jardins d'enfants, maisons de jeunes, maternités) et culturels (mosquées) mais aussi des équipements productifs (maraîchage, poulailler...). L'impact de ces associations est ambigu: elles encouragent certainement le nombre des départs vers la ville où elles offrent des structures d'accueil efficaces tout en essayant d'améliorer les conditions de vie des parents au village, ce qui devrait théoriquement avoir pour effet de retenir les bénéficiaires dans leur milieu.

Apport monétaire et réalisation d'équipements sociaux compensent-ils les pertes causées par le départ temporaire d'environ 30% de la population des villages de Basse-Casamance? Les études (citées plus haut) font ressortir les conséquences des migrations temporaires sur la productivité agricole. Si les migrants reviennent pendant l'hivernage, la date de leur retour ne coïncide pas toujours avec l'échelonnement des activités agricoles nécessaires à l'accomplissement du cycle de production. Le déficit de main-d'oeuvre entraîne à la fois une diminution des surfaces cultivées et une diminution des rendements. Dans certains villages, où les départs des femmes diolas sont importants, les techniques de fertilisation traditionnelles sont abandonnées.

De plus, les migrations saisonnières entraînent le déclin des activités de saison sèche: fabrication d'huile de palme, préparation du sel, réparation et entretien des maisons, activités culturelles..., et ont des conséquences sur la qualité de la vie des groupes sociaux restés au village, les vieux et les enfants.

7. Les immigrants en Haute-Casamance

Au contraire de la Basse-Casamance, les plateaux de la Haute-Casamance constituent un lieu d'immigration dont l'importance s'explique par deux facteurs: des conditions écologiques favorables aux cultures de rente d'une part, et d'autre part la situation au sein d'un ensemble humain et géographique homogène (éclaté par les frontières artificielles coloniales).

Autrefois zone de transit des navétanes empruntant les réseaux de drainage de la main-d'oeuvre vers le bassin arachidier, la Haute-Casamance attire à présent des mouvements de migration spontanés qui fournissent la main-d'oeuvre nécessaire aux cultures d'arachide et de coton [1]. Etant donné l'intégration très rapide de

[1] Moussa Soumali, "Regional Migrations in Southeastern Senegal, Internal and International", The Uprooted of the Western Sahel.

ces populations peuls que rien ne distingue des populations d'accueil si ce n'est la nationalité, ces migrations saisonnières se transforment rapidement en migrations permanentes, ce qui ne permet pas d'évaluer les mouvements saisonniers.

Entre 1958 et 1968, les immigrations peuls dans le Faladou sont estimées à environ 42.000 personnes [1].

Dans la mesure où l'émigration des Peuls du Fouta Jalon est plus ou moins illégale, le travailleur saisonnier aura tendance à ne pas repartir dans son pays pendant la saison sèche et à ouvrir un petit commerce à Kolda en attendant l'hivernage suivant. Il devient ainsi un immigrant définitif facilement assimilé aux populations résidentes dont environ le quart est sans doute constitué d'anciens émigrants de la même origine et de leurs enfants.

8. Les activités en Casamance

a. Les agriculteurs en milieu urbain

D'après les estimations de la SOMIVAC, 91% de la population active rurale serait composé d'agriculteurs, ce qui devrait représenter en 1983 environ 300.000 actifs. En milieu urbain, sur une population active estimée à 62.000, il y aurait environ 30.000 actifs agricoles (y compris les pêcheurs).

La présence d'activités agricoles est caractéristique du tissu urbain des villes de Casamance: à Ziguinchor, suivant les estimations de la SONED [2], 5000 familles environ pratiquent la riziculture à l'intérieur du périmètre communal ou dans ses environs immédiats (sur une superficie de 2000 à 2500 ha. La Mission Agricole Chinoise encadre 760 familles).

Une grande partie de la riziculture urbaine (et une moins grande du maraîchage) est destinée à l'autoconsommation: de nombreux ménages urbains pratiquent ces cultures dans ce but.

Les cultures maraîchères sont davantage entreprises dans un but spéculatif: elles sont écoulées sur les marchés de la capitale régionale, ou, dans le cas d'Oussouye surtout, sur les hôtels et les campements touristiques. Les maraîchers s'organisent en groupements de producteurs: leurs problèmes sont analysés dans le chapitre . A Ziguinchor, le maraîchage occupe, suivant les estimations de la SONED, une centaine d'hectares.

[1] Mamadou Saliou Balde, Changements sociaux et migrations au Fouta Jalon, thèse de 3ème cycle, 1973-74.

[2] Plan directeur d'urbanisme - Livre blanc - Ziguinchor.

Les cultures fruitières traditionnelles: citronniers, manguiers, orangers et bananiers, font partie du paysage urbain de la capitale régionale, tandis que les fonctionnaires aménagent des plantations modernes en périphérie. La commercialisation des cultures traditionnelles se fait par un circuit peu organisé de revendeurs à Dakar, celle des cultures modernes par l'intermédiaire de sociétés spécialisées. A Ziguinchor, en dehors du petit élevage de moutons et de porcs au niveau familial, on trouve des poulaillers installés par des fonctionnaires à la périphérie de la ville: le produit est écoulé sur place à la clientèle de la capitale régionale.

Dans les villes de Casamance, l'élevage du gros bétail occupe peu de personnes, mais son importance se manifeste par la présence de parcs à bétail plus ou moins importants (comme à Kolda et à Ziguinchor) et par les abattoirs souvent mal équipés ou mal situés.

b. Les pêcheurs

En 1982, le Service régional des pêches maritimes a recensé 4920 pêcheurs dont: 29,2% dans le département de Sédhiou, 28,3% dans le département de Bignona, 35,3% dans le département de Ziguinchor, 7,2% dans le département d'Oussouye. Les pêcheurs de crevettes travaillent pour les usines de traitement de Ziguinchor. La plupart sont des pêcheurs toucouleurs: ils vendent leur produit à l'usine par l'intermédiaire de mareyeurs.

La pêche en mer est localisée dans la région de Kafountine (département de Bignona) et également dans le département d'Oussouye (Kabrousse et Carabane). Les diolas pratiquent seulement la pêche fluviale et dans les bolongs. Le produit est destiné à la consommation locale (marché de Ziguinchor, hôtels de Cap Skirring) ou bien transformé en poisson fumé ou séché et envoyé en Gambie, à Dakar ou dans les autres départements.

Les pêcheurs d'huître de mangroves seraient plus nombreux s'ils avaient moins de difficultés pour acheminer leurs produits sur les marchés urbains.

Par rapport au reste du pays, la motorisation des pirogues ne fait que commencer à se développer (12% des pirogues sont motorisées).

c. Les salariés du secteur primaire

Un fait remarquable, en Casamance, est l'importance, par rapport aux autres régions, de la population salariée engagée dans les entreprises privées et semi-privées du secteur primaire moderne. En 1978, selon les enquêtes menées par le

Ministère de la formation professionnelle et de l'enseignement technique, la Casamance compte 1057 salariés dans ce secteur [1], ce qui représente 43% de l'ensemble des entreprises modernes du primaire.

d. Les artisans

En 1980, la Chambre des métiers a recensé, dans le seul département de Ziguinchor, 1311 ateliers occupant 5478 artisans, dont 2941 dans l'artisanat d'art, 1809 dans l'artisanat de production, 728 dans l'artisanat de service.

Le développement du tourisme explique le pourcentage très élevé (54%) des artisans d'art. Cet artisanat reçoit l'appui de la SOSEPRA (Société sénégalaise de promotion de l'artisanat d'art) qui a créé en 1971 un village artisanal à Ziguinchor. En 1980, ce village regroupe 53 maîtres artisans, 32 compagnons et 72 apprentis. En période touristique, le revenu moyen journalier par atelier s'élève à 8000 FCFA (enquête SONED - Plan directeur d'urbanisme de Ziguinchor).

Pour les autres catégories d'artisan, les structures d'encadrement et de formation ne correspondent pas aux besoins. Le Centre professionnel privé de Néma est actuellement fermé, le Centre de Sédhiou (bois, métaux, bâtiment) forme des artisans, mais il n'existe pas de structure pour assurer le suivi.

A Kolda, il existe un projet de centre artisanal dont le financement par l'UNICEF est acquis. A Oussouye, la vente des produits de l'artisanat est organisé dans une case aménagée dans le centre de la ville.

Actuellement, une réserve de terrain pour les activités artisanales est toujours prévue dans les Plans directeurs d'urbanisme. Le projet "Appui à la Chambre des métiers de Casamance," qui doit recevoir l'aide du FAC, pourrait amorcer le développement de cette branche d'activités qui, en l'absence de projets industriels rentables, paraît la mieux placée à la fois dans l'optique prioritaire de création d'emploi et dans celle de la fourniture de biens et services adaptés à la clientèle urbaine et à la clientèle rurale.

e. Les petites et moyennes entreprises

La Société du domaine industriel de Ziguinchor s'est implantée dans la capitale régionale en 1973. Placée sous la tutelle de la SONEPI (Société nationale d'études et de promotion industrielle), la SODIZI [2] sélectionne les artisans

[1] qui ne comprend pas les agro-industries, classées dans les industries manufacturières.

[2] Ses principaux actionnaires sont la Chambre de commerce et d'industrie à Ziguinchor, le Centre professionnel de Néma, la SONEPI, le SEIC, la SODEC de Lyndiane et des entrepreneurs sénégalais.

ou les petits et moyens entrepreneurs, les installe sur le terrain du Domaine et les encadre. La SODIZI encourage l'implantation des petites entreprises utilisant les matières premières locales (coquilles d'huîtres, latérite pour les matériaux de construction, rônier et rotin pour la menuiserie ébéniste); elle essaie de développer les technologies appropriées: l'entreprise de construction métallique fabrique, par exemple, des presses à huile qui sont vulgarisées dans la région de Casamance, tout en accueillant les entreprises de mécanique, de travaux publics... Les études sur les besoins et les potentialités de la région ont été réalisés avec la collaboration de l'ONUDI.

Actuellement, 64 personnes travaillent sur le Domaine:

Entreprises	Nombre de personnes employées
Pélican (chaux éteinte et briques géobéton)	30
Mécanique auto	8
Construction métallique	5
Ebénisterie rotin	10
Ebénisterie rônier	6
Mécanique générale	5

Tableau V.13 Effectifs des principales entreprises de Ziguinchor

Entreprises	Employés permanents	Employés saisonniers
Société électrique et industrielle de Casamance	192	60 à 80
Industrie de la crevette: Amerger	70	80 à 200
Crustavif	15	50 à 100
Propecsen	50	20
Sosechal	46	60
Société d'entrepôt frigorifique de la Casamance	<u>30</u>	<u>30</u>
	403	300 à 490

Source: SONED, Plan directeur d'urbanisme.

La SODIZI a fonctionné jusqu'à présent sur ses fonds propres et n'a reçu d'aide matérielle que de l'ONUDI sous forme d'équipement pour une entreprise de mécanique générale. Elle recherche des sources de financement, aussi bien sous forme de prêt extérieur (l'aide italienne examine le dossier) ou de subvention de l'Etat. L'extension du Domaine comprend la construction et l'équipement de nouveaux bâtiments, l'assainissement du Domaine et le renforcement de l'encadrement (technique et gestion).

9. Entreprises industrielles modernes

Par rapport aux autres régions du Sénégal le secteur industriel est faiblement représenté en Casamance (il était évalué à 444 personnes en 1978 par le Ministère de la formation professionnelle et de l'enseignement technique). (Voir Tableau V.13)

Le secteur industriel moderne est dominé par les activités de transformation et de conditionnement de l'arachide (SEIC) et des crevettes à Ziguinchor, du coton à Vélingara et Kolda. Les principales industries de Ziguinchor emploient donc environ 700 à 900 personnes (dont 400 permanents).

Les principaux autres emplois industriels de la région sont fournis par les usines d'égrenage de coton de Vélingara et de Kolda (400 employés à Kolda), par la décortiquerie nouvellement installée à Sédhio pour le compte de la SONACOS...

10. Le commerce sur les marchés

Les commerçants et petits vendeurs de la région échangent et vendent leurs produits essentiellement sur les marchés urbains. L'absence de marchés ruraux tels qu'ils existent dans le Centre-Ouest s'explique par le peu d'ouverture de cette région à l'économie commerciale [1]. Les besoins des populations rurales en Basse-Casamance sont assurés par les colporteurs. Depuis 1965, cependant, des marchés ruraux se sont ouverts en Haute-Casamance, près des frontières gambienne et guinéenne.

En 1980, la SONED a estimé à 1980 le nombre de vendeurs sur les 5 marchés de Ziguinchor dont près de 1500 sur le marché de St. Maur.

Pour Kolda, nous n'avons pas de statistiques sur le nombre de vendeurs sur les marchés, mais le nombre de souks (ou locaux de vente) qui s'élève à 164, peut donner une idée de l'importance du commerce dans cette ville.

[1] Atlas National du Sénégal - ORSTOM

11. Les activités liées au tourisme

La Casamance bénéficie d'un site privilégié sur son littoral qui, allié à l'originalité de son arrière-pays, a permis le développement touristique de la Basse-Casamance. A côté d'équipements hôteliers de style classique sur le littoral, un autre type de tourisme a été développé, basé sur la participation villageoise à la construction et à la gestion des structures d'accueil bâties sur les modèles de l'habitat traditionnel rural en Casamance. Les bénéfices sont utilisés par la communauté rurale pour la réalisation de petits projets (élevage, maraîchage, dispensaire, etc.).

Les activités liées au tourisme permettent aux villageois d'obtenir des sources de revenus pendant la saison sèche et fournissent une clientèle pour les produits du maraîchage, de l'élevage, de la pêche et de l'artisanat.

La première phase de ce programme de "développement rural intégré" a permis la construction de 6 campements (180 lits).

12. Les activités du secteur public et les services d'encadrement

Avec les activités industrielles, ce sont les seules qui différencient vraiment les populations rurales des populations urbaines.

Tableau V.14 Revenu monétaire moyen à Ziguinchor suivant les secteurs d'activité (enquête SONED, avril 1980)

	Effectifs		Revenu monétaire moyen annuel par actif (1000 FCFA)
	V. absolue	%	
Agriculture	2.541	20,3	42
Pêche	342	2,8	359
Élevage	101	0,9	181
Artisanat	1.169	9,3	111 [1]
Commerce	985	7,9	218 [1]
Salariat	4.233	33,8	569
Retraite	1.240	9,9	252
Loyer	693	5,5	83
Don	<u>1.202</u>	<u>9,6</u>	<u>130</u>
Ensemble	12.506	100,0	282

[1] Estimation calculée par la SONED à partir de la moitié des revenus déclarés des artisans et des commerçants (qui déclarent leur chiffre d'affaires et non leur bénéfice).

La fonction administrative des villes régionales est encore plus sensible dans les petites villes où les emplois sont peu diversifiés: à Ziguinchor le personnel enseignant représente 11% des emplois salariés, l'administration régionale 13%, la santé 4% et les services techniques d'encadrement (ISRA, TP, ONCAD, SOMIVAC) avec 913 employés en 1980 représentent 20% des emplois salariés.

13. Les revenus urbains

Suivant les enquêtes menées par la SONED, les salaires comptent pour 68,2% des revenus monétaires de la capitale alors qu'ils ne représentent que 33,8% des effectifs. (Voir Tableau V.14) Outre la part du salariat dans les revenus monétaires de Ziguinchor, ce tableau fait ressortir le faible montant des revenus agricoles (quoique sous-évalué parce que seuls les revenus monétaires ont été pris en compte) et l'importance des dons à la fois dans le montant annuel et dans le nombre d'individus qui en bénéficient.

14. Aménagement urbain

a. Les lotissements

Ziguinchor et Oussouye viennent de recevoir leur Plan directeur d'urbanisme (1980). Les études sont en cours pour Bignona, avec la Coopération italienne. Pour Kolda, des études ont été menées par le BCEOM en 1975, mais aucun programme n'a été réalisé et le développement rapide de cette ville, ainsi que sa vocation de pôle de Haute-Casamance, demandent une mise à jour.

En Casamance, comme pour les autres régions du Sénégal, l'objectif est de limiter la multiplication des zones d'habitat spontané: cependant les crédits débloqués pour la création de lotissements permettent de préparer les plateformes pour le bornage des lots mais sont insuffisants pour l'aménagement des infrastructures. Les communes arrivent rarement à mobiliser les ressources nécessaires à leur réalisation. Le résultat de ces opérations est donc la création d'un type d'habitat qui reste en attente d'un financement pendant plusieurs années avant de se voir équipé d'un minimum d'infrastructure.

Ainsi à Ziguinchor, un budget de 16 millions de FCFA vient d'être débloqué pour commencer les opérations de lotissement conformes au P.D.U. Il s'agit d'une opération de 8000 parcelles dont la moitié sur des terrains occupés et l'autre moitié sur des plateformes neuves. Il semble urgent que d'autres sources de financement soient trouvées pour l'aménagement de ces quartiers (coût total du projet: 80 millions FCFA).

Dans certaines villes, comme Vélingara, l'extension du périmètre urbain se heurte aux villageois qui utilisent les équipements urbains mais ne veulent pas intégrer la ville pour éviter de payer les taxes.

b. Entretien des infrastructures

Dans toutes les villes, les Municipalités manquent de moyens d'intervention, et dans la mesure où les infrastructures existantes sont défectueuses, le coût d'entretien est plus élevé, surtout au niveau des réseaux d'assainissement ou d'évacuation des eaux pluviales [1]. Ainsi à Kolda, le curage des caniveaux de drainage des eaux pluviales, envahis et en partie enterrés par le sable, revient à 2 millions de FCFA.

Les municipalités se sentent dépassées pour assurer la collecte des ordures, en particulier à Ziguinchor, ainsi que pour l'entretien du réseau de voies urbaines (recharge des voies).

c. Alimentation en eau potable et en électricité

Les données globales par ville reflètent mal la situation réelle qui est la même dans toutes les Villes: à côté des quartiers lotis de longue date et desservis en eau potable par branchements individuels, les nouveaux quartiers périphériques sont généralement desservis par des bornes-fontaines publiques tandis que les extensions spontanées ne sont pas touchées par le réseau de distribution. Dans de nombreuses villes, il existe des puits à l'intérieur ou à l'extérieur des parcelles.

Tableau V.15 Desserte en eau potable, SONEES, décembre 1982

	Nombre d'abonnées	Nombre de bornes-fontaines	Consommation moyenne l/c/d/ (estimations)
Ziguinchor	1792	47	27
Oussouye	104	15	27
Bignona	308	20	13
Sédhiou	257	27	17
Kolda	314	12	9
Veligara	141	12	11

[1] Il faut signaler que depuis 1979, c'est la SONEES qui doit prendre en charge l'entretien des réseaux fermés, ce qui déchargera les municipalités et permettra un entretien plus efficace des systèmes.

A Ziguinchor, en 1980, 6 quartiers seulement sur 16 possèdent des branchements d'eau privés. De 1980 à 1982, le nombre de bornes-fontaines est passé de 25 à 82. Dans presque tous les quartiers, on trouve des puits dans les concessions, seule source d'approvisionnement pour le 60% des habitants qui se trouvent dans les zones non loties. (Voir Tableau V.15)

Les estimations de consommation quotidienne par tête d'habitant sont données comme indicateur de comparaison entre les villes et non comme indicateur de consommation de l'eau des puits.

En ce qui concerne la distribution de courant électrique, les villes départementales verront leur situation s'améliorer avec l'ouverture de la Centrale de Ziguinchor qui doit avoir un rayonnement régional. Toutes les communes pourront être alimentées en courant continu.

d. Assainissement

Le drainage des eaux pluviales pose des problèmes particulièrement à Ziguinchor, Bignona et Kolda.

A Ziguinchor, le drainage des eaux pluviales est considéré par tous les responsables des services techniques comme l'infrastructure prioritaire. L'étude de faisabilité réalisée par Italconsult en 1976 n'a jamais été réalisée. Les ouvrages effectués par la SATOM apportent une amélioration partielle, mais la ville de Ziguinchor attend une source de financement pour réaliser la totalité des infrastructures dont le coût est estimé à 3 milliards de FCFA en 1983, dont 800 millions environ pour les eaux pluviales (7000 mètres linéaires de collecteur à poser).

Aucune ville de la région ne possède de réseau d'égout, excepté le réseau de la cité OHLM de Boudody à Ziguinchor dont la petite station de traitement tombe souvent en panne: les effluents sont alors évacués dans le fleuve. Dans le quartier Escale, les fosses septiques ont été dimensionnées pour des familles européennes et conviennent mal aux densités actuelles des parcelles. La Commune n'arrive pas à assurer un service de vidanges régulier: elle n'est équipée que d'un véhicule qui fonctionne en journée continue lorsqu'il n'est pas en panne. A la saison des pluies, les fosses s'engorgent d'eau et débordent (la hauteur de la nappe ayant alors un niveau de moins d'un mètre).

Dans les quartiers périphériques moins denses comme dans les villes de création récente, l'assainissement pose moins de problèmes à court terme. Il s'effectue par des fosses d'aisance simples (latrines) qui ne sont pas vidangées mais rebouchées une fois pleines.

e. Equipements scolaires

Le nombre d'écoles, relativement élevé et en augmentation dans les zones rurales, montre l'effort de décentralisation entrepris par le Gouvernement sénégalais, mais cet effort reste en-dessous des aspirations des populations rurales qui essaient de pallier le sous-équipement scolaire en construisant eux-mêmes des abris scolaires provisoires. En outre, les écoles rurales ne disposent pas toujours d'un cycle primaire complet. Les enfants doivent donc quitter le village pour poursuivre leur scolarité aux chefs-lieux de département.

Le nombre d'élèves par classe traduit le sous-équipement scolaire en milieu urbain. A Ziguinchor, le recrutement des élèves a été repoussé à l'âge de 7 à 8 ans, faute de place dans les écoles. (Voir Tableau V.16)

Tableau V.16 Ecoles primaires publiques 1980-81

Départements	Nombre de classes		Nombre d'élèves par classe		Nombre d'élèves	
	Ville	Village	Ville	Village	Ville	Village
Ziguinchor	119	96	83,4	50,7	9931	4863
Bignona	39	276	75,3	55,2	2938	15223
Oussouye	11	38	64,5	69,9	710	2657
Sédhiou	25	232	67,0	45,0	1676	10440
Kolda	37	75	77,5	31,3	2866	2349
Velingara	13	58	67,0	35,0	871	2032
Ensemble Casamance	244	775	78,0	49,0	18992	37564
Ensemble Casamance avec les écoles privées	Ville + Villages		Ville + Villages		Ville + Villages	
	1214		54		64951	

La scolarisation en milieu rural est très élevée à Bignona. Pour l'ensemble de la région, la scolarisation des filles accuse un retard important par rapport à celle des garçons (30,% seulement des effectifs scolarisés sont constitués par des filles), phénomène accentué en milieu rural où les filles forment seulement 23,5% des effectifs des écoles publiques. En milieu urbain, la tendance à scolariser les filles s'affirme (42,7% des effectifs). En cela, la Casamance suit les mêmes tendances que l'ensemble du pays.

L'enseignement moyen et secondaire reçoit dans les villes les élèves du milieu rural: aucune structure d'accueil n'est prévue pour leur assurer un hébergement pendant le temps de leur scolarité. Ce problème est résolu de façon individuelle, par des familles qui acceptent de les prendre en charge. Dans la mesure où les effectifs s'accroissent rapidement, certaines familles hébergent plusieurs enfants et il faudrait, dans un très court terme, trouver des solutions à cette situation dont les conséquences autant sur l'élève hébergé que sur la famille d'accueil sont connues. A un moment où le gouvernement a supprimé les internats, les communes se demandent comment résoudre, à leur niveau, l'hébergement des élèves tout en répondant à la demande très forte de scolarisation des élèves.

Sur une population de 3800 personnes en 1983 à Oussouye, on compte 310 élèves migrants, et 614 dans le village proche d'Oulouf. A Bignona, où la scolarisation rurale est très développée, le problème prend plus d'ampleur.

A Kolda, l'ouverture de l'Ecole normale en octobre 1983 va drainer un millier d'élèves: si les seules structures d'accueil possibles se trouvent dans les familles, cela signifie qu'environ une famille sur quatre devrait recevoir un élève (parfois en plus des élèves du primaire et du secondaire qui sont déjà accueillis dans les familles).

C'est évidemment la capitale régionale qui accueille le plus grand nombre d'élèves de l'enseignement secondaire venant de la région: en 1980 l'enseignement secondaire regroupe 6740 élèves. Au Lycée Guignabo (2700 élèves) 4/5 des élèves viennent des villages et départements de la région.

L'enseignement technique en 1980 est représenté à Ziguinchor par l'Ecole des agents techniques de l'agriculture (68 élèves), l'Ecole des agents techniques des eaux et forêts (64 élèves), le Centre régional de l'enseignement technique féminin (95 élèves).

f. Equipement sanitaire

Avec 1 médecin pour 37.845 habitants en 1980 et 1 lit pour 1500 habitants, la Casamance reste sous-équipée en matière de santé. Cependant, il existe de fortes disparités suivant les zones rurales: Bignona possède 27 maternités rurales et Sédhiou 5 seulement, alors que le département de Sédhiou regroupe 1,5 fois plus d'habitants que celui de Bignona. Comparé à ses effectifs de population, le département d'Oussouye est relativement bien équipé de maternités rurales. Ces données confirment le rôle des associations d'originaires de village émigrés en ville analysé plus haut. Voir Tableau V.17

L'hôpital régional de Ziguinchor, construit en 1970, a une capacité de 92 lits qui doit être étendue à 184 lits. Le Centre de santé de Boudodi (142 lits) bénéficie de l'aide de la Mission chinoise et son rayonnement dépasse également la région.

A Kolda, le Centre de santé accueille des malades qui viennent de Velingara, Sédhiou et aussi de Guinée. Son équipement ne peut plus répondre aux besoins et Kolda va être doté d'un hôpital (avec un financement de la Banque mondiale).

Tableau V.17 Région de Casamance: Répartition des infrastructures de santé par département - 1980

Départements Formations sanitaires	Zig.	Oussouye	Bignona	Kolda	Sedhiou	Velingara	Total
Hôpital	1	-	-	-	-	-	1
Centre de santé	1	1	1	1	1	1	6
Maternités urbaines	2[1]	1	1	1	1	1	7
Maternités rurales	6	9	27	13	5	7	67
Dispensaires publics	8	4	21	8	11	6	58
Dispensaires municipaux	2	-	1	-	-	-	3
Dispensaires privées	2	-	4	1	1	-	8
Dispensaires semi-privées	3	-	-	-	-	-	3
Dispensaires construits par investis. humaines	-	4	3	-	-	-	7
Total	25	19	58	24	19	15	160

[1] La seconde maternité qui est intégrée à l'hôpital régional est généralement destinée aux accouchements qui nécessitent des interventions en chirurgie.

Les maternités urbaines installées dans les centres de santé sont décomptées dans ce tableau comme des formations sanitaires en dehors du centre de santé.

Source: Région médicale de Ziguinchor.

CHAPITRE VI STRATEGIES URBAINES AU SENEGAL

A. METHODOLOGIE: INTRODUCTION

Les pays en développement ont accusé des hausses spectaculaires au niveau de la proportion de leurs habitants établis en milieu rural au cours des dernières décennies. Dans les pays à revenu faible et moyen, le taux d'urbanisation s'est monté, en général, au double environ de la croissance démographique totale entre 1960 et 1980. Il est également significatif qu'une part appréciable de cette croissance urbaine intervienne dans la plus grande ville, ou ville principale, du pays. En moyenne, la ville la plus grande ou principale a doublé de taille dans les pays à revenu faible et moyen au cours des deux dernières décennies. Malheureusement, ces hausses accélérées des populations urbaines ont fortement taxé l'aptitude des pays à assurer des niveaux d'emploi, d'habitat et de services pouvant suffire à leur population croissante. Qu'un pays veuille ou non adopter une politique urbaine explicite, la relation entre la croissance et les revenus urbains signifie qu'il s'impose d'allouer les ressources de manière efficace entre les zones urbaines et rurales.

La politique urbaine est un élément important de la stratégie de développement d'un pays, sans pour autant en constituer la totalité. A la base, elle est le volet de la politique publique qui concerne le système d'implantation humaine. Le système d'implantation réside dans les relations spatiales et fonctionnelles entre l'activité économique, la population et les installations de service du pays. Les politiques urbaines nationales sont celles qui s'appliquent par le biais d'interventions au niveau du système d'implantation afin de réaliser les objectifs nationaux tels que la croissance économique et l'égalité interpersonnelle et interrégionale. L'instrument principal de la réalisation des objectifs de politique urbaine est l'attribution de fonds d'investissement étrangers ou locaux à l'usage des établissements et des secteurs (industrie, habitat, agriculture, infrastructure, etc.).

Les premiers choix liés aux stratégies urbaines sont ceux qui portent sur des établissements particuliers en tant que sites pouvant absorber les hausses ou les baisses démographiques. Tant l'expérience que la recherche du développement ont montré que ces politiques ont des chances d'être fructueuses à moins que la politique spatiale de la réinstallation des populations ne soit étroitement intégrée à la politique industrielle en général et la politique d'implantation industrielle en particulier. Ceci tient au fait que l'ampleur et l'emplacement de la base des emplois influencent le lieu d'implantation de la population. Si les politiques spatiale et industrielle divergent sensiblement, les stratégies spatiales se solderont par des échecs. Dans le même temps, il n'est pas aussi efficace de situer

l'activité économique n'importe où. Dès lors, les objectifs spatiaux doivent être fixés en prenant en compte les coûts imputables au lancement d'activités économiques dans les zones de croissance visées.

Les stratégies spatiales devraient par ailleurs être intégrées aux stratégies sectorielles de l'habitat et de l'infrastructure. Dans les deux secteurs les dépenses de l'Etat ont exercé une influence considérable. Le montant des dépenses publiques encourues est subordonné aux niveaux de services fournis (normes et populations à desservir) et au montant des investissements publics remboursés par les utilisateurs. Fournir de hauts niveaux d'infrastructure dans un emplacement en particulier peut entraîner l'implantation d'affaires et de personnes dans les lieux concernés. Si un investissement d'infrastructure dans l'habitat doit servir à inciter des changements dans les tendances d'implantation de la population, il est essentiel que des normes et des procédures de recouvrement des coûts variables plutôt qu'uniformes soient adoptées dans différents lieux.

Toutefois, pour pouvoir mettre en oeuvre des politiques spatiales et sectorielles intégrées, il est essentiel que les plans d'investissement présentent des rapports réalistes de leurs impératifs globaux et l'échelonnement des dépenses avec l'aptitude des autorités à mobiliser les ressources nécessaires. Dans la mesure où le cas le plus fréquent sera que les sommes que l'on pourra réunir seront inférieures aux besoins des programmes visés, il s'impose de faire des choix continuellement. Dans la pratique, la décision d'investir dans un lieu en particulier ou une activité donnée réduira souvent la possibilité d'investir dans d'autres lieux ou activités. En conséquence, pour analyser les options de politique urbaine, il importe d'identifier les avantages et les inconvénients et d'éprouver les effets de tous les choix spatiaux et sectoriels d'une manière systématique. Finalement, pour formuler des recommandations de politique urbaine, les impératifs de ressources globales des recommandations doivent être vérifiées par rapport à la disponibilité probable des ressources afin d'en assurer la faisabilité.

B. METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'ANALYSE DE LA POLITIQUE URBAINE

La méthodologie élaborée pour l'Etude de la politique urbaine nationale égyptienne, et modifiée à l'usage de l'Evaluation du développement urbain au Sénégal, contient tous les éléments souhaités qui figurent ci-dessus:

- o elle fournit une base homogène aux allocations spatiales et sectorielles;
- o elle reconnaît les effets d'incitation et les implications de coût des programmes sectoriels de l'habitat;
- o elle fournit une méthode permettant d'illustrer les avantages et inconvénients implicites des différentes stratégies spatiales et

sectorielles, et montre comment des impératifs globaux de ressources sont liés à la disponibilité future des ressources.

La structure fondamentale de la méthodologie de l'étude égyptienne consiste en cinq grands volets:

- 1) Module démographique et économique groupé
- 2) Module d'allocation/coût des implantations avec deux grands volets secondaires:
 - investissement dans l'emploi
 - investissement dans l'habitat et l'infrastructure
- 3) Module de contrôle, de faisabilité et de risque
- 4) Module de l'évaluation des risques stratégiques, et
- 5) Module de la stratégie recommandée

Etant donné que la méthodologie fait l'objet d'une publication séparée soumise à un examen PRE/H et disponible à l'AID, "Méthodologie analytique pour la préparation de recommandations en matière de stratégies urbaines nationales", le présent document n'en répétera pas la description. Nous nous concentrerons plutôt sur les intrants de données servant à l'évaluation du développement urbain au Sénégal.

A la base, on a établi deux séries de projections des stratégies d'implantation. La première s'est fondée sur les paramètres trouvés dans le VIème Plan et sur les taux d'investissement qu'il prévoit, tandis que la seconde se basait sur les taux plus élevés supposés pour la croissance qui permettraient d'opter pour des stratégies régionales plus ambitieuses.

1. Données démographiques et économiques

Les principales sources de données démographiques ont été le recensement national révisé de 1976. Au niveau des implantations et de la région, ces données ont été complétées par diverses études sur la migration, la croissance démographique urbaine et rurale, la population active et le chômage.

Bien que les taux de croissance démographiques officiels indiqués par le VIème Plan se montent à 2,8 pour cent par an, les taux réels qui ont été enregistrés entre 1961 et 1976, d'après la version révisée du recensement de 1976, s'élèvent à 3,2 pour cent. Dès lors, les taux réels plutôt qu'officiels ont servi aux projections. La Direction de la statistique du Ministère du Plan prévoit que la population urbaine atteindra quelque 51 pour cent de la population globale d'ici à l'an 2000. Dans la mesure où cette projection coïncide avec d'autres projections de population urbaine, elle a servi de projection de base pour l'urbanisation future. Ces paramètres fondamentaux figurent au Tableau VI-1.

Tableau VI-1

PARAMETRES DE POPULATION ET D'URBANISATION

	Population en milliers					Taux de croissance (%)
	1976	1985	1990	1995	2000	
Population totale	5,068	6,611	7,664	8,886	10,341	3.0
Population urbaine*	1,726	2,835	3,442	4,268	5,274	4.8
Taux d'urbanisation (%)	34.1	42.1	43.7	46.0	51.0	
Population active urbaine**	604	992	1,204	1,494	1,846	4.8

* Population urbaine de tous les établissements qualifiés de communes en 1976. Par la suite, la population urbaine est prévue aux taux utilisés par la Direction de la statistique du Ministère du Plan.

** Censée être constante pour toute la période et fondée sur les taux historiques, voir Chapitre II.

Source: Recensement révisé de 1976, données non publiées de la Direction de la statistique du Ministère du Plan et estimations de PADCO.

Les chiffres d'implantation de 1985 ont été prévus en supposant que les taux de croissance démographique qui ont persisté durant 1960 et 1976 se maintiendraient jusqu'en 1985. Par la suite, les changements dans le système d'implantation ont été projetés en utilisant des hypothèses différentes concernant le potentiel d'emplacement industriel.

2. Données économiques

Les sources principales de données macro-économiques ont été l'analyse du VIème Plan. Une bonne partie des données ont déjà été examinées au Chapitre IV. Cependant, en vue d'estimer la disponibilité des ressources futures pour les programmes urbains, on a besoin de mesures des efficiences sectorielles relatives. Aux fins d'élaboration de stratégies de développement urbain, les deux secteurs principaux qui influencent le plus l'urbanisation sont: l'industrie (industrie manufacturière, construction et, dans une moindre mesure, l'extraction minière) et les services.

Les mesures servant à déterminer les efficiences relatives sont des coefficients d'intensité de capital (CIC), ou le montant du capital qui doit être investi afin d'atteindre une unité de production, ou pour parler de façon plus générale, une unité de hausse du PIB. Etant donné que le VIème Plan ne fournit pas de CIC désagrégés, ils ont été calculés à partir de données du Plan, tout comme les taux d'investissement planifiés. Ceux-ci sont présentés pour les secteurs principaux de l'économie au Tableau VI.2.

On a supposé que la mise en oeuvre principale des stratégies régionales urbaines ne pourrait probablement pas commencer avant 1985. Aussi les projections de population et la disponibilité probable des ressources ont-elles été établies pour des périodes de cinq ans à dater de cette année jusqu'en l'an 2000. Pour la première série de projections des ressources nationales, les données du Plan et les chiffres d'investissement ont été utilisés. Pour ces projections, toutes les données ont été établies à partir d'une base constante de prix de 1977, la même base que celle utilisée par le Ministère du Plan. Voir Tableau VI-3.

Les coûts imputables à la création de nouveaux emplois urbains et ruraux ont été plus difficiles à évaluer en raison des écarts marqués entre les projections. Cependant, afin de fournir une estimation de l'offre future probable de nouveaux emplois, les coûts liés à la création d'emplois ont été dérivés des sources suivantes:

- o **Emplois agricoles:** données de la Banque mondiale dans ses évaluations de projet avec les coûts fixés à quelque 1,04 million de FCFA par nouvel emploi

Tableau VI-2

PARAMETRES D'INVESTISSEMENT ET OBJECTIFS DU VIEME PLAN

Ratios production-investissement de capital supplémentaire				Priorités d'investissement (%)	
Secteur	Période				
	1983	1984	1985		
Primaire [1]	8.6	8.6	8.6	Primaire	20.8
Industrie [2]	16.2	11.9	8.6	Industrie	41.0
Energie [3]	3.6	8.5	8.5	Energie et infra- structure urbaine	16.5
Transport [4]	8.3	8.3	8.3	Transport	15.5
Services [5]	2.0	2.0	2.0	Services	.

[1] Le secteur primaire correspond au secteur primaire du VIème Plan: agriculture, élevage et pêches.

[2] Correspond aux activités industrielles et artisanales, à la construction et à l'extraction minière du VIème Plan.

[3] Inclut l'énergie, l'eau et le gaz du VIème Plan, plus les investissements quaternaires.

[4] Transport et communications.

[5] Inclut tous les autres sous-secteurs, y compris les salaires publics, le commerce et les services publics.

Source: Données du Ministère du Plan réajustées pour le VIème Plan, 1983.

Tableau VI-3

PROJECTIONS DU PIB AU TAUX D'INVESTISSEMENT ACTUEL
 CONTRIBUTION SECTORIELLE PREVUE AU PIB
 (milliards de FCFA)

Secteur	1985	1990	1995	2000	Taux de croissance (%)
Primaire	130	142	155	170	1.71
Industrie	112	124	149	179	2.93
Energie	14	40	51	63	8.49
Transport	45	53	63	74	3.2
Services	291	304	324	347	1.22
Totaux	592	663	742	833	2.18

CROISSANCE AU NIVEAU DE L'EMPLOI URBAIN
 (milliers d'emplois en fin de période)

Population urbaine	480	529	583	694
Vivant d'un emploi		6.5	7.3	8.2

Source: Estimations de PADCO.

- o **Industrie:** données du Ministère du Plan estimant les coûts d'un emploi à 27 millions de FCFA par nouvel emploi
- o **Energie:** données du Ministère du Plan estimant les coûts d'emploi à 18,9 millions de FCFA
- o **Transport:** en raison des grands écarts dans les données du Plan, on n'a pas pu établir d'estimation exacte, aussi les coûts moyens de l'Energie ont-ils servi de substitut
- o **Services:** puisque la plupart des emplois de services sont à petite échelle et dans le secteur non structuré, les coûts du secteur des services ont été estimés aux taux estimatifs du secteur non structuré d'un million de FCFA par emploi.

Cette estimation des coûts d'un emploi du secteur non structuré est probablement élevée, dans la mesure où d'autres estimations suggèrent que les coûts d'emploi pourraient se situer aux environs de 500.000 FCFA par nouvel emploi. Toutefois, puisque le secteur des services inclut le tourisme qui se caractérise par des coûts d'emploi moyens de quelque 12,3 millions de FCFA, ainsi que les activités de services du secteur structuré, on a maintenu l'estimation la plus élevée. Il convient également de noter que les coûts de nouveaux emplois industriels pour les entreprises de petite et moyenne échelle sont beaucoup plus faibles que ceux mentionnés. La gamme de coûts pour les entreprises d'échelle moyenne s'élève à près de 5 millions de FCFA et 3,5 millions de FCFA pour les entreprises moins importantes.

Les CIC très élevés pour l'industrie rendent l'estimation des contributions futures du secteur industriel au PIB difficiles du fait que les CIC impliquent des schémas d'investissement très inefficaces. Cependant, modifier très sensiblement ces schémas demande de très grosses quantités d'investissements industriels efficaces sur une période relativement courte. Dès lors, pour projeter l'impact de la planification actuelle, on a supposé que les CIC indiqués ci-dessus se maintiendraient au cours de la période de 15 ans suivante comme projection de ressources totales de départ.

Dans la seconde série de projections, une amélioration plus accélérée de la rentabilité des investissements industriels a été prévue afin de montrer les avantages à retirer d'une telle politique. Néanmoins, pour que cette tendance puisse se produire, pratiquement tout nouvel investissement industriel doit enregistrer des taux de rendement élevés et commencer à être rentable à bref délai. Elle doit minimiser les coûts d'investissement de départ et se situer dans des zones où elle peut bénéficier d'investissements existants dans d'autres industries et services d'appui de même que dans l'infrastructure. Voir Tableau IV.4.

Tableau VI.4

PROJECTIONS ECONOMIQUES, 1985 - 2000

SECTEURS	1985	1990	1995	2000	TAUX
PROJECTIONS DU PIB EN MILLIARDS					
1 Primaire	130	146	164	185	2.23
2 Industrie & artisanat	115	145	193	265	5.37
3 Energie	18	47	62	79	9.66
4 Transports	45	56	69	85	4.03
5 Services	287	310	337	370	1.60
TOTAUX	595	704	825	984	3.20
PARTS PREVUES DE L'INVESTISSEMENT SECTORIEL EN MILLIONS					
7 Primaire	25	29	36	47	4.10
8 Industrie & artisanat	49	58	71	93	4.10
9 Energie	20	23	29	37	4.10
10 Transports	17	20	25	33	4.10
11 Services	9	10	13	17	4.10
TOTAUX	119	141	173	227	4.10
EMPLOI SECTORIEL EN MILLIERS					
13 Primaire	27	159	322	533	20.49
14 Industrie & artisanat	117	127	139	155	1.74
15 Energie	6	12	19	28	10.19
16 Transports	33	38	44	52	2.97
17 Services	342	438	557	711	4.69
TOTAUX	524	773	1,080	1,479	6.69

Taux d'investissement 1986-1990 = 0,200 1991-1995 = 0,210 et
1996-2000 = 0,230

PIB CUMULATIF, 1986 - 2000

SECTEURS	1986-1990	1991-1995	1996-2000
1 Primaire	697	782	883
2 Industrie & artisanat	664	866	1,176
3 Energie	176	279	360
4 Transports	258	320	392
5 Services	1,501	1,630	1,781
	3,296	3,877	4,592

INVESTISSEMENT CUMULATIF, 1986 - 2000

7 Primaire	137	169	220
8 Industrie & artisanat	270	334	453
9 Energie	109	134	174
10 Transports	96	118	153
11 Services	48	59	77
	660	815	1,057

Une caractéristique importante de l'estimation des besoins en ressources futures disponibles pour les investissements urbains consiste à déterminer la quantité d'emplois qui seront dégagés par l'économie. Aux taux actuels de création d'emplois, les estimations conjuguées de l'emploi public et privé du secteur structuré indique que l'économie fournit un emploi du secteur structuré pour chaque groupe de six personnes en milieu urbain. Aux taux d'investissement prévus par le VIème Plan, 16 pour cent du PIB, ce ratio de la population urbaine prévue par rapport aux nouveaux emplois augmenterait, indiquant que soit l'emploi progresserait et/soit une plus grande proportion de l'emploi urbain futur devrait être assurée par les activités du secteur non structuré de faible productivité. Ce n'est qu'à partir du moment où les taux d'investissement urbain atteignent environ 20 pour cent du PIB que ce ratio des emplois du secteur structuré par rapport à la population urbaine globale commence à régresser.

Cependant, avant qu'une telle modification ne puisse intervenir dans les taux d'investissement, d'importantes mutations doivent apparaître dans l'économie. Les faibles niveaux actuels de l'épargne domestique doivent augmenter. Bien que le VIème Plan prévoie des taux d'investissement fixés à 16 pour cent, durant le VIème Plan, seuls quelque 13,5 pour cent du PIB ont été mobilisés en fait, donnant à penser que des cibles plus élevées seront difficiles à atteindre, du moins dans l'avenir immédiat. A près de 9 pour cent du PIB, la tendance à épargner est trop faible pour financer une expansion majeure des investissements sans grands concours d'épargne ou d'investissements étrangers. Les déficits publics, facteur essentiel de l'insuffisance de l'épargne publique, devraient être comprimés par le biais de coupes dans les subventions, notamment pour les services urbains, et de réductions dans les normes des nouveaux projets d'habitat et d'infrastructure. Vu les difficultés auxquelles bon nombre d'autorités doivent faire face pour appliquer de telles politiques, il se peut qu'il soit plus facile de minimiser les dépenses publiques en déplaçant vers le secteur privé la charge que représente le financement de nouveaux projets. Cette tendance est d'ores et déjà observée dans la politique qui confèrent une plus grande autonomie aux organismes parapublics en échange de leur efficacité accrue dans la conception et la mise en oeuvre des projets, ainsi que dans les politiques de prix visant au recouvrement complet.

De surcroît, tel est déjà le cas de la plupart de l'habitat dans la mesure où près de 10 pour cent seulement des nouveaux ajouts à l'inventaire du logement sont construits par le secteur public.

C. EMPLACEMENT FUTUR PREVU POUR LES NOUVELLES IMPLANTATIONS

La première projection de la population d'implantation s'est fondée sur la "solution du moindre coût". Dans le cadre de cette solution, on a trouvé l'emplacement le plus efficace des nouveaux emplois urbains futurs en déterminant dans quels endroits du système d'implantation de nouveaux emplois peuvent être ajoutés au "moindre coût". [1] Cette procédure recherche une solution à l'attribution de nouveaux emplois industriels et de service en fixant les coûts marginaux, c'est-à-dire les coûts supplémentaires liés à l'ajout de nouveaux emplois, à un niveau égal pour tous les emplacements. Cette solution de l'allocation de nouveaux emplois dans tout le système d'implantation fournit aux planificateurs l'emplacement le plus efficace en termes de minimisation des coûts et de maximisation des avantages pour l'urbanisation future. Elle fournit par ailleurs une base pour apprécier l'impact sur les ressources totales disponibles à l'urbanisation future des politiques de développement qui situent les emplois dans d'autres endroits.

La première estimation de la solution du "moindre coût" s'est fondée sur les taux du Plan pour la croissance du PIB tels que les montre le Tableau VI.3. Cette stratégie est résumée au Tableau VI.5.

Comme on pouvait s'y attendre, les politiques d'investissement passées ont créé une économie d'agglomération dans la Région du Cap Vert qui la rend désormais le lieu le plus efficace en ce qui concerne les nouveaux emplois. Dans le cadre de la solution du moindre coût du Tableau VI.5, presque tous les nouveaux emplois devraient se situer dans la Région du Cap Vert, si l'on entend minimiser les coûts d'urbanisation futurs.

On a effectué une seconde projection des coûts du développement urbain en vue de comparer les coûts relatifs liés à la création d'emplois en dehors de la Région du Cap Vert dans le climat d'investissement qui prévaut actuellement, à savoir ceux qu'indiquent le Tableau VI.3. Pour cette projection, la croissance de l'emploi dans la Région du Cap Vert est limitée à 3 pour cent. Le Tableau VI.6 présente un résumé des effets de l'emplacement de la population liés à cette stratégie.

Une fois les paramètres d'emplacement de la population calculés pour ces deux stratégies, on a estimé les coûts imputables, dans ces deux cas, à la mise en place de l'infrastructure intra-urbaine, à savoir l'alimentation en eau, l'assainissement, l'habitat, le transport, la santé, l'éducation, etc. Ces coûts sont résumés aux Tableaux A.1-A.6 de l'Annexe. Les normes utilisées pour estimer ces coûts de l'infrastructure urbaine figurent à la Section F du présent chapitre. Enfin, après avoir estimé les coûts de développement relatifs aux deux stratégies, on a évalué leur impact relatif sur la croissance économique future. Pour ces calculs, une

[1] Techniquement, la solution cherche à trouver un lieu offrant aux nouveaux investissements urbains des coûts marginaux ou supplémentaires égaux pour ce qui est d'ajouter un nouvel emploi.

Tableau VI.5

RESUME DES PROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
DANS LE CADRE DE LA SOLUTION DU MOINDRE COUT
DURANT 1985-2000

Région	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
CAP VERT	1,636	2,127	260	2,709	286	3,407	314
CASAMANCE	220	220	0	220	0	220	0
DIOURBEL	142	142	0	142	0	142	0
LOUGA	78	78	0	78	0	78	0
FLEUVE	195	196	0	196	0	196	0
SENEGAL ORIENTAL	69	69	0	69	0	69	0
SINE SALOUM	224	224	0	224	0	224	0
THIES	270	272	1	272	0	272	0
TOTAL	2,834	3,327	261	3,910	286	4,607	314

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES
PAROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
DURANT 1985-2000

Région	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
CAP VERT	57.7	63.9	99.5	69.3	100.0	73.9	100.0
CASAMANCE	7.8	6.6	0.0	5.6	0.0	4.8	0.0
DIOURBEL	5.0	4.3	0.0	3.6	0.0	3.1	0.0
LOUGA	2.8	2.3	0.0	2.0	0.0	1.7	0.0
FLEUVE	6.9	5.9	.1	5.0	0.0	4.2	0.0
SENEGAL ORIENTAL	2.4	2.1	0.0	1.8	0.0	1.5	0.0
SINE SALOUM	7.9	6.7	.0	5.7	0.0	4.9	0.0
THIES	9.5	8.2	.4	6.9	0.0	5.9	0.0

Tableau VI.6

RESUME DES PROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
EN PRESENCE D'UNE CROISSANCE RÉGIONALE ÉLEVÉE
DURANT 1985-2000

Région	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
CAP VERT	1,636	1,878	117	2,170	134	2,521	149
CASAMANCE	220	255	26	295	28	342	29
DIOURBEL	142	169	20	199	21	235	22
LOUGA	78	93	11	110	12	130	12
FLEUVE	195	253	43	322	47	403	50
SENEGAL ORIENTAL	69	85	12	103	13	124	13
SINE SALOUM	224	268	32	319	35	380	38
THIES	270	326	41	394	45	474	49
TOTAL	2,834	3,327	303	3,912	334	4,609	363

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES
PAROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
DURANT 1985-2000

Région	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
CAP VERT	57.7	56.5	38.8	55.5	40.0	54.7	41.1
CASAMANCE	7.8	7.7	8.7	7.6	8.3	7.4	8.0
DIOURBEL	5.0	5.1	6.6	5.1	6.3	5.1	6.1
LOUGA	2.8	2.8	3.8	2.8	3.6	2.8	3.4
FLEUVE	6.9	7.6	14.1	8.2	13.9	8.7	13.8
SENEGAL ORIENTAL	2.4	2.6	4.0	2.6	3.8	2.7	3.6
SINE SALOUM	7.9	9.0	10.6	8.2	10.5	8.2	10.3
THIES	9.5	9.8	13.6	10.1	13.6	10.3	13.6

formule élaborée par Koichi Mera, de la Banque mondiale, a servi pour postuler que les avantages par habitant du PIB urbain sont liés à la taille. [2]

Pour les deux stratégies, les normes de la nouvelle urbanisation sont restées constantes à des normes relativement faibles. Par exemple, les normes de l'habitat ont été fixées à des coûts par habitant rencontrés dans le Projet de trame d'accueil de Pikine. En outre, dans l'un et l'autre cas, on a supposé que des normes plus faibles accompagneraient des implantations moins importantes. Les coûts d'infrastructure de la seconde projection sont analogues à la première, même s'il intervient un accroissement plus rapide de la population en dehors de la région de Dakar dans le cas de la seconde projection. Ces calculs des avantages sont résumés au Tableau VI.7.

Dans l'ensemble, le tableau donne à penser qu'une baisse d'environ six pour cent dans la croissance du PIB par habitant pourrait traduire les seuls effets de l'emplacement dûs à l'application d'une stratégie de régionalisation accélérée. Cependant, ceci est probablement une estimation fortement optimiste des coûts d'urbanisation d'une telle stratégie, étant donné qu'il est peu probable qu'elle soit élaborée aux normes de très faible infrastructure intra-urbaine indiquées. Il convient également de noter que, pour les deux séries de projections, les ressources disponibles pourraient bien ne pas suffire à financer ces stratégies, notamment vers la fin de la période de 15 ans indiquée. Les coûts totaux de la création d'emploi et de l'infrastructure pourraient bien excéder les ressources disponibles pour les financer -- notamment du fait que les coûts de l'infrastructure intra-urbaine ne constituent qu'une partie de la totalité des coûts. Les coûts de l'alimentation en électricité, par exemple, ne sont pas inclus.

Dès lors, en tant que telles, jusqu'à obtenir une amélioration de la conjoncture économique, les stratégies urbaines mettant l'accent sur le développement accéléré des centres régionaux, ou centres secondaires, ne sera probablement pas fructueux. En fait, comme le montrent les projections des avantages au niveau des revenus, il pourrait même intervenir une baisse dans la croissance économique qui rendrait la relance encore plus difficile. Durant la période intérimaire, dans l'attente d'une reprise ferme de l'économie, les programmes d'investissement urbains devraient se concentrer sur la remise en état des infrastructures existantes et sur l'expansion de la base industrielle du Sénégal. Cette dernière devrait viser à mettre en valeur les industries utilisant des produits agricoles. Il est certain que cette politique renforcerait Dakar aux dépens des autres régions, mais elle présente l'avantage d'un renforcement général de l'économie urbaine pour permettre la mobilisation de ressources dans d'autres régions.

[2] Koichi Mera, "Distribution de la taille des villes et distribution des revenus dans l'espace", dans le *Regional Science Journal*, p. 105-120.

Tableau VI.7

COMPARAISON DES AVANTAGES AU NIVEAU DU PIB PAR HABITANT
DES STRATEGIES URBAINES POUR DE FAIBLES TAUX DE
CROISSANCE DU PIB

Région	Total 1986- 1990	Avan- tages nets	Total 1991- 1995	Avan- tages nets	Total 1996- 2000	Avan- tages nets
I. Investissement concentré sur Dakar						
Cap Vert	552	452	568	474	577	488
Casamance	45	45	36	36	28	28
Dioubel	29	29	23	23	18	18
Louga	15	15	12	12	9	9
Fleuve	41	41	32	32	25	25
Senegal Oriental	13	13	10	10	8	8
Sine Saloum	46	46	36	36	28	28
Thies	59	58	46	46	36	36
Totals	801	701	763	669	730	641
II. Croissance régionale accélérée						
Cap Vert	512	466	467	422	431	388
Casamance	49	40	45	37	42	34
Dioubel	32	25	31	24	29	23
Louga	17	12	16	11	15	11
Fleuve	48	33	49	35	49	36
Senegal Oriental	15	10	15	10	14	10
Sine Saloum	51	40	49	38	47	37
Thies	65	51	63	49	60	48
Totals	790	676	734	626	687	586

Source: Analyse de PADCO

L'aide non liée au projet que fournissent actuellement l'AID et d'autres bailleurs de fonds, à quoi s'ajoutent les programmes de relance économique en cours, pourrait favoriser la reprise économique à tel point qu'il deviendrait possible de mettre en oeuvre des programmes urbains en dehors de Dakar. Certaines des directives qui donnent à penser que de tels programmes sont faisables se présentent comme suit:

- o L'amélioration soutenue des taux d'investissement; nos projections suggèrent que les cibles d'investissement d'au moins 20 pour cent du PIB sont nécessaires pour encourager la relance économique;
- o Des réductions des déficits publics permettant un investissement public domestique plus important;
- o L'efficacité améliorée des investissements publics et privés, notamment dans l'industrie; en particulier, on doit trouver des emplacements pour les nouveaux investissements qui utilisent ou complètent l'infrastructure existante et renforcent les investissements industriels antérieurs.

La hausse des taux d'investissement suggère que l'on devra s'efforcer encore davantage de maîtriser la consommation, notamment la consommation des ménages. Les bailleurs étrangers, en raison de leurs programmes d'aide liés ou non à des projets, constituent une part essentielle des investissements, jouent un rôle de premier plan pour assurer que les ressources de développement débouchent sur une reprise économique en veillant à ce que les investissements:

- o dégagent un taux de rentabilité relativement élevé en un temps relativement court;
- o présentent un coefficient élevé de main-d'oeuvre ou, du moins, stimulent un emploi productif dans d'autres secteurs;
- o minimisent les ressources nécessaires aux nouveaux investissements en tirant parti des investissements antérieurs; et
- o renforcent la capacité des infrastructures existantes.

Les programmes entamés en vue de réduire les subventions devraient recevoir un appui très ferme en faisant des hausses réelles de la production une condition de la poursuite des investissements. Un exemple de ce genre de programme est le Programme de santé de l'USAID réalisé dans les zones rurales du Siné Saloum, où au moins une portion des coûts sanitaires est acquittée par les bénéficiaires du programme.

L'aide au développement joue également un rôle pour ce qui est d'assurer que des avantages maximaux découlent des investissements urbains en choisissant les emplacements qui minimisent les coûts de développement. A l'heure actuelle, en raison des investissements antérieurs à Dakar et du manque de ressources d'investissement, les programmes urbains visant à mettre en place de nouvelles capacités infrastructurelles et industrielles en dehors de Dakar risquent de freiner la relance économique. L'impact d'un programme de développement urbain trop important ou prématuré apparaît dans l'échec de certaines stratégies régionales.

D. ELABORATION DES STRATEGIES URBAINES REGIONALES

Une fois la relance économique amorcée, la mise en oeuvre de programmes urbains en dehors de Dakar devient réalisable. Cependant, ces programmes doivent se situer dans des endroits où l'on peut retirer un maximum de bénéfices. Afin de déterminer les endroits et le type de programmes possibles, une seconde estimation plus favorable des ressources a été effectuée en supposant que les taux d'investissement peuvent être progressivement relevés pour atteindre 20 pour cent du PIB à l'horizon 1995, et qu'un investissement plus efficace dans l'industrie pourrait se traduire par une plus grande contribution au PIB qu'elle ne l'est actuellement. De surcroît, afin de minimiser les coûts du développement urbain, on a supposé que le coût moyen des nouveaux emplois dans l'industrie et les services pourrait être comprimé à l'aide d'investissements à coefficient de main-d'oeuvre plus élevé et à plus petite échelle. Ces projections figurent au Tableau VI-4.

Au vu de ces hypothèses plus optimistes concernant les ressources urbaines futures, on a établi une seconde série de projections d'implantations. Comme auparavant, s'est dégagée en premier lieu une solution du "moindre coût" indiquée au Tableau VI.8. Le tableau montre que la plupart des ressources de développement et l'emploi se situeraient dans la région du Cap Vert; cependant, on pourrait encore consacrer des ressources urbaines plus importantes dans d'autres zones. Les zones qui offrent le potentiel de développement le plus fort (après la Région du Cap Vert) sont: les zones de St Louis-Dagana dans le Fleuve, le système d'implantations de Siné Saloum, et les implantations de Thies. (Ces projections sont détaillées dans les Tableaux A.7-A.9 de l'Appendice.)

Même en présence de ces aspects positifs, faute d'interventions supplémentaires, ces zones perdraient probablement leur part de la population urbaine. Deux stratégies additionnelles ont été élaborées qui visent une mise en valeur plus poussée à l'extérieur de la Région du Cap Vert. La première concentre les investissements sur les zones qui offrent d'ores et déjà un potentiel économique (résumé au Tableau VI.9). Dans le cadre de ce scénario, les régions du Siné Saloum, du Fleuve et de Thies maintiendraient plus ou moins leur part de la population régionale. Thies atteindrait une population d'environ 270.000 habitants, Kaolack 233.000 habitants et St Louis 201.000 habitants. Malgré la croissance restreinte de Dakar, 4,2 pour cent contre 5,7 pour cent dans la solution du moindre coût, la ville n'en compterait pas moins 3 millions d'habitants en l'an 2000. (Voir les Tableaux A.10-A.12 de l'Annexe pour des détails sur les projections d'implantation.)

La seconde stratégie a cherché à maintenir la population de Dakar au-dessous de 3 millions d'habitants (en ramenant son taux de croissance démographique en fin de période à 3,7 pour cent) et à accélérer la croissance dans la Casamance et d'autres régions. Au titre de cette distribution des implantations (résumée au Tableau VI.10), la Casamance maintiendrait plus ou moins sa part de 7 pour cent de la population urbaine. Zinguichor compterait quelque 194.000 habitants, Kaolack 259.000 et St Louis 213.000.

Tableau VI.8

RESUME DES PROJECTIONS ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
POUR LE MOINDRE COUT/PIB ELEVE
DURANT 1985-2000

Région	(Population en milliers; coûts en milliards)						
	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
CAP VERT	1,636	2,205	316	2,392	393	3,956	491
CASAMANCE	220	223	2	224	1	225	1
DIOURBEL	142	145	2	146	1	148	1
LOUGA	78	79		79	0	79	0
FLEUVE	195	206	7	216	6	230	8
SENEGAL ORIENTAL	69	70	1	70		70	
SINE SALOUM	224	232	5	239	5	249	6
THIES	270	282	8	296	8	312	10
TOTAL	2,834	3,440	340	4,262	414	5,269	516

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES
PAROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
DURANT 1985-2000

Région	1985	1990	Coûts	1995	Coûts	2000	Coûts
	Popula- tion (%)	Popula- tion (%)	totaux (%)	Popula- tion (%)	totaux (%)	Popula- tion (%)	totaux (%)
CAP VERT	57.7						
CASAMANCE	7.8	64.1	92.9	70.2	95.0	75.1	95.1
DIOURBEL	5.0	6.5	.5	5.3	.2	4.3	.2
LOUGA	2.8	4.2	.5	3.4	.2	2.8	.2
FLEUVE	6.9	2.3	.1	1.8	0.0	1.5	0.0
SENEGAL ORIENTAL	2.4	6.0	2.0	5.1	1.6	4.4	1.5
SINE SALOUM	7.9	2.0	.2	1.6	.0	1.3	.0
THIES	9.5	6.7	1.4	5.6	1.1	4.7	1.1
		8.2	2.3	6.9	1.9	5.9	1.9

Tableau VI.9

RESUME DES PROJECTIONS ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
POUR LES IMPLANTATIONS DE LA PREMIERE STRATEGIE REGIONALE
DURANT 1985-2000

Région	(Population en milliers; coûts en milliards)						
	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
CAP VERT	1,636	2,017	198	2,528	241	3,112	281
CASAMANCE	220	252	24	295	29	352	40
DIOURBEL	142	166	18	199	22	243	31
LOUBA	78	92	10	110	12	135	17
FLEUVE	195	248	39	321	48	420	68
SENEGAL ORIENTAL	69	83	11	103	13	129	18
SINE SALOUM	224	264	29	318	36	392	51
THIES	270	322	38	393	47	490	66
TOTAL	2,834	3,444	368	4,266	449	5,273	572

COÛTS MARGINAUX	1986-1990=	4,845
COÛTS MARGINAUX	1991-1995=	4,804
COÛTS MARGINAUX	1996-2000=	4,754

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES
PROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
DURANT 1985-2000

Région	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
CAP VERT	57.7	58.6	53.8	59.3	53.7	59.0	49.1
CASAMANCE	7.8	7.3	6.5	6.9	6.4	6.7	7.0
DIOURBEL	5.0	4.8	4.9	4.7	4.9	4.6	5.4
LOUBA	2.8	2.7	2.8	2.6	2.8	2.6	3.0
FLEUVE	6.7	7.2	10.6	7.5	10.8	8.0	11.8
SENEGAL ORIENTAL	2.4	2.4	3.0	2.4	2.9	2.4	3.2
SINE SALOUM	7.7	7.7	8.0	7.5	8.1	7.4	8.9
THIES	9.5	7.3	10.3	9.2	10.5	9.3	11.6

Tableau VI.10

RESUME DES PROJECTIONS ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
POUR LES IMPLANTATIONS DE LA SECONDE STRATEGIE REGIONALE
DURANT 1985-2000

Région	(Population en milliers; coûts en milliards)						
	1985 Popula- tion	1990 Popula- tion	Coûts totaux	1995 Popula- tion	Coûts totaux	2000 Popula- tion	Coûts totaux
CAP VERT	1,636	1,969	170	2,371	201	2,847	227
CASAMANCE	220	255	26	302	35	371	50
DIOURBEL	142	168	20	204	27	257	38
LOUGA	78	93	11	113	15	143	22
FLEUVE	195	252	43	331	58	447	82
SENEGAL ORIENTAL	69	85	12	106	16	138	23
SINE SALOUM	224	267	32	326	43	413	62
THIES	270	325	41	402	56	515	80
TOTAL	2,834	3,414	335	4,157	451	5,132	583

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES
PROJECTIONS SUR LA POPULATION DES IMPLANTATIONS
ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
DURANT 1985-2000

Région	1985	1990	Coûts	1995	Coûts	2000	Coûts
	Popula- tion (%)	Popula- tion (%)	totaux (%)	Popula- tion (%)	totaux (%)	Popula- tion (%)	totaux (%)
CAP VERT	57.7	57.7	47.8	57.0	44.5	55.5	38.9
CASAMANCE	7.8	7.5	7.4	7.3	7.8	7.2	8.6
DIOURBEL	5.0	4.9	5.6	4.9	5.9	5.0	6.5
LOUGA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FLEUVE	6.9	7.4	12.0	8.0	12.8	8.7	14.1
SENEGAL ORIENTAL	2.4	2.5	3.4	2.6	3.6	2.7	3.9
SINE SALOUM	7.9	7.8	9.0	7.8	9.6	8.0	10.6
THIES	9.5	9.5	11.5	9.7	12.4	10.0	13.7

On a calculé les normes d'infrastructure intra-urbaine pour les trois scénarios, en utilisant les normes décrites ci-dessus pour établir les projections les moins élevées. Si l'on pouvait observer des normes aussi faibles en fixant les stratégies de développement régional, celles-ci pourraient offrir le potentiel de rester dans les limites des ressources globales. Toutefois, si l'on conjugue ces stratégies de développement régional accéléré à un relèvement marqué des normes de construction, elles risquent de dépasser les contraintes de ressources et d'échouer. (Les Tableaux A.13-A.15 de l'Annexe résument ces estimations des coûts d'infrastructure.)

E. AVANTAGES RELATIFS DES STRATEGIES URBAINES

La dernière série de projections vise à fournir des indices des avantages relatifs des différentes stratégies pour les populations urbaines futures. Bien que les estimations soient approximatives, elles tentent de montrer les tendances relatives qu'implique l'observation des différentes stratégies. Etant donné que Dakar prime tellement dans le système d'implantations, pratiquement n'importe quelle stratégie régionale axée sur un développement à grande échelle en dehors du Cap Vert risque d'accuser des coûts excessifs et, partant, des avantages réduits au niveau des revenus (en fait le PIB par habitant). La mesure dans laquelle cet amoindrissement des avantages est supportable est largement subordonné à la force de l'économie et représente donc un choix politique réel.

La méthodologie décrite précédemment a servi à estimer les avantages relatifs des trois stratégies (voir Tableau VI.11). Ainsi que le suggère le tableau, il serait possible d'élaborer des stratégies visant à opérer une décentralisation plus prononcée en dehors de Dakar; pourtant, tout comme auparavant, le coût initial d'une stratégie prématurée serait la perte d'avantages au niveau du PIB par habitant. Dans les projections qui figurent au Tableau VI.11, cette perte équivaldrait à une réduction du PIB par habitant de l'ordre de quelque 10 pour cent d'ici à l'an 2000, ou, en prix de 1977, à ramener le PIB par habitant de 675 millions de FCFA à 609 millions de FCFA. Il convient de noter par ailleurs que les taux de croissance plus accélérés du PIB indiqués au Tableau VI.4 pourraient encore se solder par une érosion du PIB par habitant réel, même dans le cadre de la solution du moindre coût (Tableau VI.8). Ceci donne à penser que, même en présence de ces taux de croissance plus élevés, on devra veiller à fixer des normes d'infrastructure correspondant aux objectifs de croissance démographique liés à de telles stratégies.

F. INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE

Bien qu'il soit quelque peu prématuré d'aborder la mise en oeuvre de programmes d'infrastructure intra-urbaine pour les centres régionaux dans la mesure où les ressources sont si limitées que la plupart des nouveaux programmes urbains doivent se limiter à la remise en état de l'inventaire existant. On a effectué des projections d'ordre de grandeur des investissements qui seraient requis pour appuyer la croissance urbaine régionale nouvelle

Tableau VI.11

SOLUTION DU MOINDRE COUT II
RESUME DES AVANTAGES AU NIVEAU DU PIB PAR HABITANT
DURANT 1986-2000

REGION	1986-1990		1991-1995		1996-2000	
	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS
CAP VERT	561	443	607	486	642	521
CASAMANCE	45	45	36	35	28	27
DIOURBEL	29	29	23	23	18	18
LOUGA	15	15	12	12	9	9
FLEUVE	42	40	34	33	28	26
SENEGAL ORIENTAL	13	13	10	10	8	8
SINE SALOUM	47	45	38	36	30	29
THIES	59	57	49	46	39	37
TOTALS	813	686	809	682	803	675

PREMIERE STRATEGIE
RESUME DES AVANTAGES AU NIVEAU DU PIB PAR HABITANT
DURANT 1986-2000

REGION	1986-1990		1991-1995		1996-2000	
	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS
CAP VERT	558	483	542	467	517	445
CASAMANCE	51	44	45	37	40	31
DIOURBEL	33	28	30	24	28	21
LOUGA	17	13	16	11	14	9
FLEUVE	48	37	47	34	47	32
SENEGAL ORIENTAL	15	11	14	10	13	9
SINE SALOUM	53	44	48	38	45	33
THIES	67	55	62	49	58	43
TOTALS	842	715	804	671	763	623

Tableau VI.11 (suite)

SECONDE STRATEGIE
RESUME DES AVANTAGES AU NIVEAU DU PIB PAR HABITANT
DURANT 1986-2000

REGION	1986-1990		1991-1995		1996-2000	
	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS	AVAN- TAGES TOTAUX	AVAN- TAGES NETS
CAP VERT	550	485	519	456	481	423
CASAMANACE	52	42	47	37	44	32
DIOURPEL	34	27	32	24	31	21
LOUGA	18	13	17	11	16	9
FLEUVE	50	35	51	34	53	34
SENEGAL ORIENTAL	16	11	15	10	15	9
SINE SALOUM	54	42	51	38	49	34
THIES	68	54	65	49	64	45
TOTALS	839	708	798	660	753	608

SOURCE: Analyse de PADCO

afin d'illustrer l'importance du choix judicieux des normes à partir du moment où il y a moyen de réaliser des programmes régionaux et afin d'illustrer les avantages et les inconvénients impliqués. Dans l'élaboration de programmes d'investissement axés sur les infrastructures régionales, on a supposé qu'il serait nécessaire d'opter pour des normes d'infrastructure plus élevées dans les endroits faisant l'objet d'un développement soutenu. Toutefois, pour ce faire, il conviendrait d'appliquer des normes moins élevées dans d'autres endroits de manière ne pas excéder les contraintes de ressources globales.

1. Normes de l'infrastructure urbaine

Les normes et les coûts des projections ont été dérivés de diverses sources. Les normes hydrauliques ont été dérivées des projections de la SONEES pour l'approvisionnement en eau régional, étant partiellement financées par la Banque mondiale. Dans ce projet, environ 285.000 résidents urbains nouveaux seront alimentés en eau au coût approximatif de 19.000 FCFA par personne. Hormis les cas où il était souhaitable que la mise en valeur constitue une attraction, on a supposé que les objectifs principaux des nouveaux projets d'alimentation en eau consisteraient à atténuer les déficits existants et à fournir un nouveau service d'approvisionnement en eau moyennant des normes à peu près égales à la norme de consommation moyenne nationale, à savoir 50 litres par habitant et par jour.

Les normes d'assainissement ont été plus difficiles à évaluer dans la mesure où très peu d'implantations possèdent des systèmes publics. Dès lors, on a supposé que de nouvelles extensions des systèmes ne se feraient que dans les implantations déjà dotées de systèmes d'égout publics ou lorsqu'elles atteignaient 250.000 habitants. Pour les autres implantations, en raison de la persistance du schéma propre au développement à faible densité dans la plupart du Sénégal urbain, on a supposé que l'assainissement se poursuivrait à l'aide d'un financement privé et inclurait les coûts de l'habitat. Ces postes ne sont donc pas pris en compte.

A l'heure actuelle, près de 90 pour cent de tous les nouveaux logements sont financés par le secteur privé. L'expérience du projet d'habitat à faible coût de Dakar, conjointement financé par le Ministère de l'urbanisme et la Banque mondiale, donne à penser que les propriétaires de parcelle individuelle ont investi quelque 103.000 FCFA par unité à partir de ressources privées. Aux taux d'occupation actuels, ce niveau d'investissement représente environ 14.359 FCFA par habitant pour l'habitat (en prix de 1980). Bien que ce chiffre puisse surestimer l'investissement dans les logements à faible coût dans les centres régionaux, il a servi à donner un indice du niveau d'investissement consacré à l'habitat dont auraient besoin les nouvelles populations urbaines si elles devaient investir en fonction des normes indiquées. Il convient de noter que le coût moyen des nouveaux logements proposés par la SICAP et

L'OHLM se monte à près de 4,7 millions de FCFA soit près de 650.000 FCFA par habitant. Cependant, étant donné que les nouveaux ajouts à l'inventaire constituent un très petit pourcentage des nouveaux logements, ils n'ont pas été jugés représentatifs.

On a dérivé des estimations très approximatives des coûts du trafic et des transports urbains à partir du Plan national des transports, volet transports du VIème Plan, et des budgets municipaux de plusieurs capitales régionales. Une fois encore, on a supposé que le gros des nouveaux investissements dans les routes et les transports publics interviendrait au niveau des villes plus importantes.

Le VIème Plan (et en tout état de cause les plans précédents) a accordé une importance prioritaire à la santé et à l'éducation. Néanmoins, les problèmes fiscaux actuels ont fait que ces programmes ont dû être réorientés vers la remise en état et la fourniture d'installations de base. A titre d'illustration de l'amoindrissement des normes pour les populations urbaines futures, les programmes inscrits au VIème Plan ont été utilisés pour prévoir sur une base individuelle les besoins en ressources futures pour l'urbanisation nouvelle. Ce faisant, on a supposé que la tendance des populations rurales à employer au moins une partie des installations urbaines continuerait de s'appliquer. De surcroît, à l'exception des activités concernant les dispensaires ruraux et les écoles primaires, une nouvelle infrastructure sanitaire et éducative serait probablement construite dans les régions urbaines. Le Tableau VI-12 montre ces normes et les coûts par habitant.

Le volet essentiel suivant des stratégies de développement régional réside dans les coûts supplémentaires qui seraient imputables à la construction dans des endroits à l'écart des grandes sources de matériaux de construction et des capacités de construction. Etant donné qu'on ne disposait pas d'indice de construction régional, on en a établi un en utilisant les relations indiquées dans les enquêtes d'origine et de destination. Ce faisant, on a supposé que les coûts de construction seraient inférieurs dans les endroits jouissant d'un flux de produits plus intense, dans la mesure où ces endroits ont déjà mis en place des systèmes de commercialisation bien développés. L'indice qui a servi à montrer la hausse relative des coûts dans différentes régions figure au Tableau VI.13.

Tableau VI.12
NORMES ET COÛTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE NOUVELLE
(prix de 1977)

Programme de normes	Eau [1]	Assai- nisse- ment [2]	Trans- port ur- bain [3]	Habitat [4]	Santé [5]	Education [5]
Métropoles	273	21.551	1949	12.378	3.033	7.960
Capitales régionales	273	7.836	---	12.378	3.033	7.960
Autres	273	---	---	12.378	3.033	7.960

- [1] D'après un norme moyenne de 50 litres par habitant et par jour, sauf dans les implantations ayant déjà des normes plus élevées, et les coûts du projet d'alimentation en eau de la Banque mondiale, 273 FCFA par litre supplémentaire de capacité (19.000 FCFA par personne supplémentaire).
- [2] D'après les coûts de Dakar pour la première estimation et les systèmes de Kaolack/St Louis pour la seconde.
- [3] D'après les coûts des dépenses de transport par habitant à Dakar.
- [4] Coûts par habitant des trames d'accueil (14.359 FCFA en prix de 1980).
- [5] D'après les coûts par habitant dérivés du VIème Plan.

Tableau VI.13

INDICES DE CONSTRUCTION REGIONAUX

Numéro d'implantation	Indice de construction régional
1 Dakar	1.00
2 Ziguinchor	1.20
3 Kolda	2.63
4 Bignona	1.20
5 Sedhiou	1.20
6 Velingara	2.27
7 Oussouye	1.20
8 Diourbel	1.31
9 M'Backe	2.38
10 Bambey	1.31
11 Louga	3.18
12 Linguere	10.23
13 Kebemer	3.18
14 St. Louis	1.24
15 Richard Toll	1.24
16 Dagana	1.24
17 Podor	4.41
18 Matam	4.41
19 Tambacounda	1.50
20 Bakel	8.50
21 Kedougou	8.50
22 Kaolack	1.00
23 Kaffrine	3.05
24 Fatick	1.00
25 Niouro du Rip	3.04
26 Foundiougé	3.04
27 Gossas	3.04
28 Guinguineo	3.04
29 Sokone	3.04
30 Thies	1.00
31 M'Bour	1.00
32 Tivaouane	1.00
33 Meckhe	1.00
34 Kombole	1.00

APPENDICE

Previous Page Blank

TABLEAU A.1

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT NO I
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1986-1990

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	29,786	6,074	10,146	46,006	24,454
Casamance	51	0	0	51	231
Diourbel	14	0	0	14	96
Louga	30	0	0	30	383
Fleuve	87	8	14	110	561
Senegal Oriental	94	0	0	94	1,366
Sine Saloum	136	1	2	139	620
Thies	156	21	36	213	787
Totaux	30,352	6,105	10,197	46,655	15,145

Source: PADCO informatique

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT NO I
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1986-1990

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	98.14	99.50	99.50	98.61
Casamance	.17	0.00	0.00	.11
Diourbel	.04	0.00	0.00	.03
Louga	.10	0.00	0.00	.06
Fleuve	.29	.14	.14	.23
Senegal Oriental	.31	0.00	0.00	.20
Sine Saloum	.45	.02	.02	.30
Thies	.52	.35	.35	.46

Source: PADCO informatique

Previous Page 11/11

TABLEAU A.2

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT NO I
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1991-1995

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	35,552	7,213	12,048	54,813	22,668
Casamance	17	0	0	17	77
Diourbel	5	0	0	5	32
Louga	10	0	0	10	128
Fleuve	24	0	0	24	123
Senegal Oriental	31	0	0	31	455
Sine Saloum	89	0	0	89	399
Thies	115	0	0	115	423
Totaux	35,843	7,213	12,048	55,104	15,229

Source: PADCO informatique

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT NO I
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE DURANT LA PERIODE 1991-1995

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	99.19	100.00	100.00	99.47
Casamance	.05	0.00	0.00	.03
Diourbel	.01	0.00	0.00	.01
Louga	.03	0.00	0.00	.02
Fleuve	.07	0.00	0.00	.04
Senegal Oriental	.09	0.00	0.00	.06
Sine Saloum	.25	0.00	0.00	.16
Thies	.32	0.00	0.00	.21

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.3

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT NO I
COUT DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE PENDANT
LA PERIODE 1996-2000

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	42,705	8,631	14,417	65,753	21,502
Casamance	4	0	0		19
Diourbel	1	0	0	1	8
Louga	2	0	0	2	32
Fleuve	6	0	0	6	31
Senegal Oriental	8	0	0	8	114
Sine Saloum	72	0	0	72	322
Thies	113	0	0	113	416
Totaux	42,910	8,631	14,417	65,958	15,489

Source: PADCO informatique

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT NO I
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1996-2000

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	99.50	100.00	100.00	99.69
Casamance	.01	0.00	0.00	.01
Diourbel	.00	0.00	0.00	.00
Louga	.01	0.00	0.00	.00
Fleuve	.01	0.00	0.00	.01
Senegal Oriental	.02	0.00	0.00	.01
Sine Saloum	.17	0.00	0.00	.11
Thies	.26	0.00	0.00	.17

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.4

SENEGAL CROISSANCE REGIONALE ELEVEE
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1986-1990

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	15,526	3,000	5,012	23,538	13,395
Casamance	1,054	658	1,097	2,809	11,824
Diourbel	873	557	929	2,359	15,183
Louga	1,633	1,113	1,855	4,601	53,759
Fleuve	1,469	943	1,572	3,983	17,780
Senegal Oriental	1,275	844	1,406	3,524	45,775
Sine Saloum	1,479	857	1,428	3,764	15,313
Thies	1,316	698	1,164	3,178	10,659
Totaux	24,624	8,670	14,462	47,756	15,502

Source: PADCO informatique

SENEGAL CROISSANCE REGIONALE ELEVEE
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1986-1990

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	63.05	34.61	34.66	49.29
Casamance	4.28	7.59	7.58	5.88
Diourbel	3.55	6.42	6.42	4.94
Louga	6.63	12.84	12.83	9.63
Fleuve	5.96	10.87	10.87	8.43
Senegal Oriental	5.18	9.73	9.72	7.38
Sine Saloum	6.00	9.88	9.88	7.88
Thies	5.35	8.05	8.05	6.65

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.5

SENEGAL CROISSANCE REGIONALE ELEVEE
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1991-1995

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	18,579	3,607	6,025	28,211	13,938
Casamance	1,169	755	1,259	3,183	11,562
Diourbel	995	642	1,070	2,706	14,703
Louga	1,831	1,265	2,108	5,205	51,134
Fleuve	1,674	1,112	1,854	4,640	16,152
Senegal Oriental	1,378	962	1,604	3,944	41,912
Sine Saloum	1,689	1,012	1,686	4,387	14,959
Thies	1,568	834	1,390	3,793	10,537
Totaux	28,881	10,189	16,996	56,068	15,490

Source: PADCO informatique

SENEGAL CROISSANCE REGIONALE ELEVEE
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1991-1995

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	64.33	35.40	35.45	50.32
Casamance	4.05	7.41	7.41	5.68
Diourbel	3.44	6.30	6.29	4.83
Louga	6.34	12.41	12.41	9.28
Fleuve	5.80	10.92	10.91	8.28
Senegal Oriental	4.77	9.44	9.44	7.03
Sine Saloum	5.85	9.93	9.92	7.82
Thies	5.43	8.19	8.18	6.76

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.6

SENEGAL CROISSANCE REGIONALE ELEVEE
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1996-2000

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	22,294	4,346	7,259	33,899	14,454
Casamance	1,331	870	1,450	3,650	11,455
Diourbel	1,147	743	1,238	3,128	14,402
Louga	2,081	1,443	2,405	5,929	49,314
Fleuve	1,963	1,318	2,197	5,478	15,124
Senegal Oriental	1,550	1,102	1,837	4,488	39,487
Sine Saloum	1,978	1,196	1,994	5,168	14,795
Thies	1,873	996	1,661	4,531	10,446
Totaux	34,218	12,011	20,045	66,272	15,556

Source: PADCO informatique

SENEGAL CROISSANCE REGIONALE ELEVEE
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1996-2000

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	65.15	36.18	36.22	51.15
Casamance	3.89	7.24	7.23	5.51
Diourbel	3.35	6.18	6.18	4.72
Louga	6.08	12.01	12.00	8.95
Fleuve	5.74	10.97	10.96	8.27
Senegal Oriental	4.53	9.17	9.16	6.77
Sine Saloum	5.78	9.96	9.95	7.80
Thies	5.47	8.30	8.29	6.84

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.7

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
PREPARTITION PREVUE DE LA POPULATION EN INVESTISSEMENT DIRECT
PENDANT LA PERIODE 1985-1990

AGGLOMERATION	POPULATION EN 1985 DE (1000)	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1000)	POPULATION EN 1990 DE (1000)	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI (%)	TAUX DE CROISSANCE POPULATION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en milliards)
CAP VERT								
1 Dakar	1,436	99	519	2,205	1.059	1.062	3,183	316
CASAMANCE								
2 Ziguinchor	116		1	117	1.003	1.002	3,823	1
3 Kolda	37			37	1.003	1.002	3,822	
4 Bignona	26			26	1.003	1.002	3,822	
5 Bessikou	18			18	1.003	1.002	3,820	
6 Velinguara	16			16	1.003	1.002	3,821	
7 Gossouye	5			5	1.003	1.007	3,827	
DIOURBEL								
8 Diourbel	78		1	79	1.004	1.004	3,810	1
9 M'backe	51		1	52	1.004	1.003	3,816	1
10 Baouley	13			13	1.004	1.003	3,819	
LOUSA								
11 Louga	52			52	1.002	1.001	3,839	
12 Linguere	15			15	1.002	1.004	3,839	
13 Keurmor	11			11	1.002	1.001	3,840	
FLEUVE								
14 St. Louis	127	1	4	131	1.010	1.007	3,735	3
15 Richard Toll	30	1	5	35	1.007	1.034	3,766	4
16 Dagana	17		1	18	1.010	1.008	3,727	
17 Podor	8			8	1.003	1.002	3,823	
18 Matam	13			13	1.002	1.000	3,836	
SENEGAL ORIENTAL								
19 Tambacounda	41		1	42	1.002	1.003	3,832	
20 Bakel	11			11	1.002	1.004	3,837	
21 Kédougou	17			17	1.003	1.002	3,826	
SINE SALOUM								
22 Kaolack	133	1	5	138	1.008	1.007	3,762	3
23 Kaffrine	28		1	29	1.008	1.007	3,763	1
24 Fatick	12			12	1.008	1.006	3,761	
25 Niourou du Rip	14			14	1.009	1.006	3,740	
26 Foundrouge	4			4	1.005	1.003	3,802	
27 Gossas	9			9	1.009	1.005	3,752	
28 Balingineo	15			15	1.008	1.004	3,758	
29 Sokone	9			9	1.009	1.005	3,752	
THIES								
30 Thies	157	1	7	164	1.011	1.009	3,726	5
31 M'Sour	66	1	3	69	1.009	1.009	3,743	2
32 Thiessane	27		1	28	1.012	1.008	3,710	1
33 Mecine	11			11	1.011	1.008	3,717	
34 Accadie	9			9	1.011	1.008	3,722	
TOTAUX	2,824	106	100	3,440				340

TABLEAU A.8
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1991-1995

AGGLOMERATION	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1990)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1995)	POPULATION EN 1995 (1000)	Taux de Croissance de l'Emploi (%)	Taux de Croissance de la Population (%)	Coût Moyen par Employé	Coût Total (en milliards)
CAP VERT							
1 Dakar	125	787	2,992	1.055	1.063	3,151	393
CASAMANCE							
2 Ziguinchor		1	112	1.001	1.001	3,776	
3 Kaolack			29	1.001	1.001	3,775	
4 Bignona			26	1.001	1.001	3,777	
5 Sedhiou			18	1.001	1.001	3,773	
6 Velinqara			18	1.001	1.001	3,774	
7 Goussouye			5	1.001	1.002	3,781	
DIOURBEL							
8 Diourbel		1	80	1.002	1.002	3,761	1
9 M'Backe			52	1.002	1.002	3,768	
10 Sandoy			13	1.002	1.002	3,771	
LOUGA							
11 Louga	0	0	52	1.000	1.000	3,805	0
12 Linguere	0	0	15	1.000	1.000	3,803	0
13 Keboune	0	0	11	1.000	1.000	3,808	0
FLEUVE							
14 St. Louis	1	5	136	1.010	1.007	3,668	3
15 Richard Toll	1	5	41	1.007	1.009	3,707	3
16 Dagana		1	12	1.010	1.008	3,651	
17 Fatick			6	1.001	1.001	3,777	
18 Matane	0	0	13	1.000	1.000	3,795	0
SENEGAL ORIENTAL							
19 Tambacounda			42	1.000	1.000	3,790	
20 Bakel	0	0	11	1.000	1.000	3,799	0
21 Kolda			17	1.001	1.001	3,782	
SINE SAUDON							
22 Kaolack	1	5	143	1.007	1.007	3,702	3
23 Kafrine		1	30	1.007	1.007	3,703	1
24 Fatick			13	1.007	1.006	3,700	
25 Niakhar du Rip			15	1.009	1.006	3,674	
26 Foundougou			4	1.003	1.002	3,750	
27 Gossas			9	1.008	1.005	3,688	
28 Guinguineo			16	1.007	1.004	3,696	
29 Sokone			9	1.008	1.005	3,688	
THIES							
30 Thies	1	8	172	1.010	1.010	3,659	5
31 M'Bour	1	3	72	1.009	1.010	3,679	2
32 Tivaouane		1	29	1.012	1.009	3,639	1
33 Neche			12	1.011	1.009	3,642	
34 Kaobole			10	1.011	1.009	3,655	
TOTAUX	130	823	4,262				414

TABLEAU A.9
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1996-2000

AGGLOMERATION	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1000)	POPULATION EN 1995 (1000)	Taux de Croissance de l'Emploi (%)	Taux de Croissance de la Population (%)	Coût Moyen par Emploi	Coût Total (en milliards)
CAP VERT							
1 Dakar	163	964	3,956	1.0549	1.0575	3,016	491
CASAMANCE							
2 Ziguinchor		1	119	1.0015	1.0012	3,610	
3 Kolda			38	1.0015	1.0012	3,609	
4 Signona			27	1.0015	1.0011	3,609	
5 Sedhiou			18	1.0018	1.0013	3,605	
6 Velinguara			16	1.0017	1.0013	3,607	
7 Gussacaye			5	1.0010	1.0025	3,616	
DIOURBEL							
8 Diourbel		1	82	1.0030	1.0029	3,592	1
9 M'Bache		1	53	1.0023	1.0021	3,599	
10 Baobey			13	1.0020	1.0018	3,602	
LOUGA							
11 Louga	0	0	52	1.0000	1.0000	3,643	0
12 Linguere	0	0	15	1.0000	1.0000	3,641	0
13 Kebener	0	0	11	1.0000	1.0000	3,646	0
FLEUVE							
14 St. Louis	1	6	142	1.0118	1.0086	3,484	3
15 Richard Toll	1	7	47	1.0082	1.0306	3,528	4
16 Dagana		1	19	1.0126	1.0096	3,476	1
17 Fatick			8	1.0014	1.0009	3,611	
18 Ndiaye	0	0	13	1.0000	1.0000	3,632	0
SENEGAL ORIENTAL							
19 Tambacounda			42	1.0003	1.0004	3,625	
20 Bakel	0	0	11	1.0000	1.0000	3,635	0
21 Kedougou			17	1.0009	1.0007	3,618	
SINE SALOUM							
22 Kaolack	1	6	149	1.0086	1.0084	3,522	4
23 Kaffrine		1	31	1.0086	1.0082	3,523	1
24 Fatick			13	1.0088	1.0070	3,519	
25 Niourou du Rip		1	15	1.0111	1.0070	3,492	
26 Foundiougne			4	1.0040	1.0024	3,579	
27 Gossas			4	1.0099	1.0060	3,507	
28 Guinguineo			10	1.0091	1.0050	3,515	
29 Sokone			10	1.0099	1.0060	3,507	
THIES							
30 Thies	2	10	182	1.0128	1.0111	3,473	6
31 M'Bour	1	4	77	1.0108	1.0111	3,496	2
32 Tivaouane		2	31	1.0146	1.0110	3,452	1
33 Mекhe		1	13	1.0137	1.0100	3,462	
34 Koudole		1	10	1.0131	1.0108	3,468	
TOTAUX	170	1,007	5,269				516

TABLEAU A.10

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1985-1990

AGGLOMERATION	POPULATION EN 1985 (1000)	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1000)	POPULATION EN 1990 (1000)	Taux de Croissance EMPLOI (%)	Taux de Croissance POPULATION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en milliards)
CAP VERT								
1 Dakar	1,636	67	385	2,021	1.040	1.043	3,001	200
CASAMANCE								
2 Ziguinchor	116	2	14	130	1.029	1.021	4,263	10
3 Kolda	37	1	4	41	1.029	1.022	4,263	3
4 Bignona	26		3	29	1.029	1.021	4,262	2
5 Sédhiou	18		2	20	1.029	1.021	4,260	1
6 Velingara	19		2	20	1.029	1.022	4,261	1
7 Cussaye	5		2	7	1.029	1.065	4,267	1
DICOUPEL								
8 Diourbel	78	2	12	90	1.030	1.028	4,248	8
9 M'backe	51	1	7	58	1.029	1.027	4,255	5
10 Baobey	13		2	15	1.029	1.026	4,257	1
LOUGA								
11 Louga	52	1	6	58	1.027	1.022	4,282	4
12 Linguere	15	1	4	19	1.027	1.054	4,280	3
13 Kebeur	11		1	12	1.027	1.019	4,283	1
FLEUVE								
14 St. Louis	127	3	17	144	1.036	1.025	4,163	12
15 Richard Toll	30	4	26	56	1.033	1.132	4,200	19
16 Dagana	17		2	19	1.026	1.027	4,156	2
17 Fatick	8		1	9	1.029	1.019	4,264	1
18 Matam	13			13	1.028	1.004	4,277	
SENEGAL ORIENTAL								
19 Fatick	41	1	7	48	1.028	1.034	4,274	5
20 Bakel	11		2	14	1.028	1.047	4,278	2
21 Kedougou	17		2	19	1.028	1.022	4,268	1
SINE SAOUH								
22 Kaolack	133	4	23	156	1.033	1.032	4,195	17
23 Kaffrine	28	1	5	33	1.033	1.031	4,196	3
24 Fatick	12		2	14	1.034	1.026	4,194	1
25 Niourou du Rip	14		2	16	1.025	1.021	4,171	1
26 Foundiougne	4			4	1.030	1.018	4,239	
27 Gossas	9		1	10	1.034	1.020	4,183	1
28 Guinguineo	15		1	16	1.034	1.016	4,191	1
29 Sokone	9		1	10	1.034	1.020	4,183	1
THIES								
30 Thies	137	4	26	163	1.036	1.031	4,154	18
31 M'Bour	66	2	12	78	1.025	1.025	4,172	9
32 Fatick	27	1	4	31	1.028	1.027	4,136	3
33 M'ekhe	11		1	12	1.037	1.026	4,145	1
34 Fatick	9		1	10	1.037	1.029	4,151	1
TOTAUX	2,334	100	581	3,414				342

TABLEAU A.11
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1991-1995

AGGLOMERATION	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1000)	POPULATION EN 1995 (1000)	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI (%)	TAUX DE CROISSANCE POPULATION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en milliards)
CAP VERT							
1 Dakar	81	475	2,496	1.040	1.043	2,967	242
CASAMANCE							
2 Ziguinchor	3	19	149	1.033	1.027	4,253	14
3 Kolda	1	6	47	1.033	1.027	4,253	4
4 Bignona	1	4	33	1.033	1.026	4,257	3
5 Seshiou		3	23	1.033	1.025	4,255	2
6 Velinçara		3	23	1.033	1.026	4,257	2
7 Oussouye		3	9	1.033	1.064	4,264	2
DIOURAEL							
8 Diourbel	3	16	105	1.034	1.033	4,214	11
9 M'Essé	2	10	66	1.034	1.031	4,251	7
10 Bancey		2	17	1.033	1.031	4,253	2
LOUGA							
11 Louga	1	8	66	1.032	1.026	4,279	6
12 Linguère	1	6	26	1.032	1.056	4,275	4
13 Keder		1	14	1.031	1.023	4,280	1
FLEUVE							
14 St. Louis	4	23	166	1.040	1.030	4,157	16
15 Richard Toll	6	35	91	1.028	1.103	4,194	25
16 Dagana	1	3	23	1.041	1.032	4,149	2
17 Pout		1	10	1.033	1.023	4,255	1
18 Ndiaye			14	1.032	1.005	4,274	
SENEGAL ORIENTAL							
19 Tambacounda	2	10	58	1.032	1.039	4,271	7
20 Bakel	1	4	18	1.032	1.050	4,276	3
21 Kédougou		3	22	1.033	1.026	4,265	2
SINE SALOUM							
22 Kaolack	5	31	167	1.039	1.037	4,169	22
23 Kafrine	1	6	39	1.039	1.026	4,169	4
24 Fatick		2	16	1.039	1.031	4,185	2
25 Niourou du Rip		2	18	1.040	1.026	4,164	2
26 Foundiougne		1	5	1.035	1.022	4,233	
27 Gossas		1	11	1.039	1.025	4,177	1
28 Guinguinéo		2	16	1.039	1.022	4,183	1
29 Sokone		1	11	1.039	1.025	4,177	1
THIES							
30 Thies	6	35	218	1.041	1.036	4,147	25
31 M'Bour	3	17	95	1.039	1.040	4,167	12
32 Tivaouane	1	5	36	1.042	1.033	4,130	4
33 Hécher		2	15	1.042	1.031	4,136	1
34 Koussale		2	12	1.041	1.034	4,144	1
TOTAUX	126	742	4,157				433

TABEAU A.12
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1996-2000

ACCOMPLISSEMENT	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1000)	POPULATION EN 2000 (1000)	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI (%)	TAUX DE CROISSANCE POPULATION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en milliards)
CAP VERT							
1 Sabar	99	577	3,073	1.0430	1.0424	2,847	289
COSEANCE							
2 Siguincher	5	25	177	1.0412	1.0355	4,123	20
3 Fofda	1	9	55	1.0412	1.0346	4,122	6
4 Esprona	1	5	39	1.0412	1.0321	4,124	4
5 Eschou	1	4	26	1.0415	1.0325	4,121	3
6 Eschouga	1	4	27	1.0414	1.0325	4,122	3
7 Eschouga	1	4	23	1.0409	1.0325	4,125	3
DIUFEEL							
8 Dioufoul	4	23	129	1.0423	1.0410	4,109	16
9 M'Sacke	2	14	52	1.0418	1.0395	4,115	10
10 Saachy	1	4	21	1.0416	1.0359	4,117	3
LOUGA							
11 Louga	2	12	78	1.0397	1.0335	4,143	8
12 Linguere	2	9	35	1.0395	1.0624	4,143	6
13 Saachy	2	16	16	1.0397	1.0305	4,146	2
FLEUVE							
14 St. Louis	6	34	201	1.0485	1.0330	4,025	23
15 Richard Toll	9	52	143	1.0450	1.0955	4,059	36
16 Capana	1	5	25	1.0481	1.0359	4,017	3
17 Pocer	2	11	11	1.0412	1.0297	4,125	1
18 Ndzan	14	14	14	1.0401	1.0627	4,140	1
SENEGAL ORIENTAL							
19 Tambacounda	3	15	73	1.0404	1.0465	4,135	11
20 Bakel	1	6	23	1.0400	1.0577	4,142	4
21 Fatick	1	4	26	1.0405	1.0340	4,130	3
SINE SAUDOU							
22 Kadiak	8	47	233	1.0463	1.0454	4,054	32
23 Katiak	2	9	48	1.0463	1.0443	4,055	7
24 Fatick	1	3	19	1.0465	1.0391	4,053	2
25 Niakoro du Rip	1	3	21	1.0481	1.0335	4,031	2
26 Foundiougne	1	6	6	1.0430	1.0252	4,099	1
27 Gossas	2	13	13	1.0472	1.0323	4,042	1
28 Bantinguine	3	21	21	1.0467	1.0375	4,050	2
29 Sokone	2	13	13	1.0472	1.0323	4,042	1
THIES							
30 Thies	9	53	270	1.0472	1.0442	4,015	36
31 M'Sour	4	25	121	1.0479	1.0484	4,035	16
32 Tivaouane	1	8	44	1.0505	1.0406	3,999	5
33 Paccar	1	3	18	1.0499	1.0352	4,007	2
34 Kacchale	3	15	15	1.0495	1.0427	4,012	2
TOTAUX	167	976	5,132				258

TABLEAU A.13
SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1985-1990

AGGLOMERATION	POPULATION (N 1985) (1000)	MODIFICATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFICATION DE LA POPULATION (1000)	POPULATION EN 1990 (1000)	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI (%)	TAUX DE CROISSANCE POPULATION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en milliards)
CAP VERT								
1 Dakar	1,636	58	333	1,969	1.035	1.032	2,944	170
CASAMANCE								
2 Ziguinchor	116	3	18	134	1.036	1.029	4,392	14
3 Kolda	37	1	6	43	1.035	1.029	4,392	4
4 Bignona	25	1	4	30	1.032	1.027	4,391	3
5 Sédhiou	18		2	20	1.037	1.026	4,399	2
6 Velinguara	18		3	21	1.037	1.027	4,390	2
7 Casamance	5		2	7	1.036	1.081	4,398	2
DIOLFEUL								
8 Diourbel	78	3	15	93	1.037	1.035	4,379	11
9 M'Bache	51	2	9	60	1.037	1.034	4,384	7
10 Baobey	13		2	15	1.037	1.033	4,387	2
LOUGA								
11 Louga	52	1	8	60	1.035	1.026	4,412	6
12 Linguere	15	1	6	21	1.035	1.068	4,410	4
13 Kebebeer	11		1	12	1.035	1.025	4,413	1
FLEUVE								
14 St. Louis	127	4	21	149	1.043	1.031	4,290	15
15 Richard Toll	30	6	32	62	1.041	1.157	4,328	24
16 Dagana	17	1	3	20	1.044	1.033	4,283	2
17 Fatick	8		1	9	1.036	1.023	4,393	1
18 Matam	13			13	1.035	1.035	4,408	
SENEGAL ORIENTAL								
19 Tambacounda	41	2	10	51	1.036	1.043	4,403	7
20 Bakel	11	1	4	15	1.035	1.060	4,409	3
21 Kedougou	17		3	20	1.036	1.028	4,398	2
SINE SAOUD								
22 Kaolack	133	5	29	162	1.041	1.040	4,323	21
23 Kaffrine	28	1	6	34	1.041	1.039	4,324	4
24 Fatick	12		2	14	1.041	1.032	4,320	2
25 Niourou du Rip	14		2	16	1.043	1.026	4,298	1
26 Foundiougne	4			4	1.038	1.023	4,368	
27 Gossas	9		1	10	1.042	1.025	4,311	1
28 Guinguineo	15		2	17	1.042	1.022	4,317	1
29 Sokone	9		1	10	1.042	1.025	4,311	1
THIES								
30 Thies	157	5	32	189	1.044	1.037	4,280	23
31 M'Bour	66	3	15	81	1.043	1.043	4,301	11
32 Tivaouane	27	1	5	32	1.046	1.033	4,267	4
33 Necthe	11		2	13	1.045	1.031	4,271	1
34 Kacabou	9		2	11	1.044	1.035	4,277	1
TOTAUX	2,934	100	590	3,414				355

TABLEAU A.14
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1991-1995

AGGLOMERATION	MODIFI- CATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFI- CATION DE LA POPULA- TION (1000)	POPULA- TION EN 1995 (1000)	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI (%)	TAUX DE CROISSANCE POPULA- TION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en milli- ards)
CAP VERT							
1 Dakar	68	402	2,371	1.035	1.036	2,930	201
CASAMANCE							
2 Ziguinchor	4	24	159	1.041	1.034	4,379	18
3 Kolda	1	8	55	1.041	1.034	4,376	6
4 Bignona	1	5	35	1.041	1.032	4,372	4
5 Serekoné	1	3	24	1.041	1.031	4,375	3
6 Velinguara	1	4	24	1.041	1.032	4,376	3
7 Casamance	1	3	11	1.040	1.026	4,364	2
DIOURBEL							
8 Diourbel	3	20	113	1.042	1.040	4,365	15
9 M'Baobé	2	13	73	1.041	1.039	4,370	9
10 Bambey	1	3	18	1.041	1.032	4,374	2
LOUSA							
11 Louga	2	11	70	1.039	1.033	4,398	8
12 Linguère	1	8	29	1.039	1.027	4,397	6
13 Kebebe		2	14	1.039	1.020	4,400	1
FLEUVE							
14 St. Louis	5	29	176	1.048	1.036	4,280	21
15 Richard Toll	8	44	107	1.045	1.014	4,314	32
16 Dagana	1	4	24	1.048	1.035	4,272	3
17 Podor		1	10	1.041	1.025	4,379	1
18 Matane			14	1.040	1.002	4,393	
SENEGAL ORIENTAL							
19 Taoudacounda	2	13	64	1.040	1.047	4,390	10
20 Bakel	1	5	20	1.040	1.061	4,395	4
21 Kédougou	1	3	23	1.040	1.033	4,394	3
SINE SALOUM							
22 Kaolack	7	39	201	1.045	1.045	4,310	29
23 Kaffrine	1	8	42	1.045	1.043	4,310	6
24 Fatick		3	17	1.046	1.023	4,306	2
25 Niourou du Rip		3	19	1.047	1.032	4,285	2
26 Foundiougne	1	5	25	1.042	1.028	4,354	
27 Gossas	2	12	57	1.046	1.027	4,296	1
28 Guinguineo	2	19	89	1.046	1.021	4,305	2
29 Sorone	2	12	57	1.046	1.020	4,296	1
THIES							
30 Thies	7	44	233	1.048	1.043	4,271	32
31 M'Bour	4	21	103	1.047	1.046	4,269	16
32 Tivaouane	1	7	39	1.050	1.039	4,252	5
33 Hecke		3	15	1.049	1.037	4,261	2
34 Kacole		2	13	1.049	1.041	4,267	2
TOTAUX	126	742	4,157				451

TABLEAU A.15
REPARTITION PREVUE DE LA POPULATION ET INVESTISSEMENT
DIRECT PENDANT LA PERIODE 1996-2000

ACCLIMEN- ATION	MODIFI- CATION DE L'EMPLOI (1000)	MODIFI- CATION DE LA POPULA- TION (1000)	POPULA- TION EN 2000 (1000)	TAUX DE CROISSANCE EMPLOI (%)	TAUX DE CROISSANCE POPULA- TION (%)	COUT MOYEN PAR EMPLOI	COUT TOTAL (en mil- lions)
CAP VERT							
1 Dakar	81	476	2,647	1.0350	1.0373	2,792	227
CASAMANCE							
2 Ziguinchor	6	36	194	1.0482	1.0416	4,219	26
3 Kolda	2	11	61	1.0483	1.0411	4,220	8
4 Bignona	1	7	42	1.0483	1.0394	4,220	5
5 Sédhiou	1	5	29	1.0485	1.0357	4,217	4
6 Valignara	1	5	29	1.0484	1.0397	4,218	4
7 Oussouye	1	5	15	1.0479	1.0376	4,224	3
DIORSEL							
8 Diourbel	5	30	143	1.0492	1.0478	4,206	21
9 M'Backe	3	18	91	1.0489	1.0463	4,213	13
10 Baobey	1	5	23	1.0466	1.0457	4,215	3
LOUGA							
11 Louga	3	15	66	1.0469	1.0405	4,229	11
12 Linguere	2	12	40	1.0469	1.0702	4,237	8
13 Kebener		3	17	1.0468	1.0367	4,235	2
FLEUVE							
14 St. Louis	7	42	218	1.0549	1.0437	4,129	30
15 Richard Toll	11	65	172	1.0525	1.1002	4,160	46
16 Dagana	1	6	30	1.0554	1.0457	4,123	4
17 Podor		2	12	1.0482	1.0356	4,221	1
18 Matane		1	14	1.0472	1.0095	4,235	
SENEGAL ORIENTAL							
19 Tambacounda	3	19	83	1.0474	1.0539	4,230	14
20 Bakel	1	7	27	1.0471	1.0456	4,236	5
21 Koldaçou	1	5	28	1.0478	1.0405	4,225	4
SINE SALOUM							
22 Kaolack	10	56	259	1.0528	1.0519	4,156	41
23 Kaffrine	2	12	53	1.0528	1.0507	4,156	8
24 Fatick	1	4	21	1.0530	1.0451	4,155	3
25 Ndiour du Rip	1	4	23	1.0544	1.0392	4,134	3
26 Foundouge		1	6	1.0499	1.0348	4,198	1
27 Gossas		2	14	1.0536	1.0376	4,145	2
28 Guinguineo	1	4	23	1.0532	1.0346	4,152	3
29 Sokone		2	14	1.0536	1.0376	4,145	2
THIES							
30 Thies	11	65	297	1.0555	1.0503	4,121	46
31 N'bour	5	31	134	1.0542	1.0547	4,137	22
32 Tiyaouane	2	10	48	1.0566	1.0463	4,104	7
33 Neche	1	4	19	1.0561	1.0448	4,113	3
34 Koubole	1	4	17	1.0557	1.0465	4,117	2
TOTAUX	167	976	5,132				583

TABLEAU A.16

METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1986-1990

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	34,259	7,038	11,757	53,054	27,628
Casamance	129	51	85	266	1,200
Diourbel	94	52	86	232	1,618
Louga	107	54	90	251	3,209
Fleuve	323	165	275	763	3,809
Senegal Oriental	164	50	83	296	4,256
Sine Saloum	368	149	249	766	3,363
Thies	376	150	250	776	2,811
Totaux	35,821	7,708	12,876	56,402	17,980

Source: PADCO informatique

-SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1996-2000

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	95.64	91.31	91.31	94.06
Casamance	.36	.66	.66	.47
Diourbel	.26	.67	.67	.41
Louga	.30	.70	.70	.45
Fleuve	.90	2.14	2.13	1.35
Senegal Oriental	.46	.64	.64	.52
Sine Saloum	1.03	1.93	1.94	1.36
Thies	1.05	1.94	1.94	1.38

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.17

METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1991-1995

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	47,383	9,746	16,280	73,409	28,253
Casamance	49	21	35	104	465
Diourbel	53	31	51	135	930
Louga	10	0	0	10	126
Fleuve	286	170	284	740	3,508
Senegal Oriental	39	6	9	54	770
Sine Saloum	3322	154	257	743	3,155
Thies	410	169	282	861	2,980
Totaux	48,562	10,298	17,201	76,053	19,750

Source: PADCO informatique

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1991-1995

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	97.57	94.64	94.65	96.52
Casamance	.10	.20	.20	.14
Diourbel	.11	.30	.30	.18
Louga	.02	0.00	0.00	.01
Fleuve	.59	1.65	1.65	1.65
Senegal Oriental	.08	.05	.05	.07
Sine Saloum	.68	1.50	1.49	.98
Thies	.84	1.64	1.64	1.13

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.18

METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1996-2000

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	58,314	11,936	19,938	90,188	25,960
Casamance	44	26	44	114	509
Diourbel	61	38	63	161	1,098
Louga	2	0	0	2	32
Fleuve	329	209	349	886	3,971
Senegal Oriental	19	8	13	40	567
Sine Saloum	369	187	312	869	3,562
Thies	478	207	345	1,031	3,390
Totaux	59,619	12,613	21,065	93,292	19,576

Source: PADCO informatique

SENEGAL METHODE DU MOINDRE COUT/PIB ELEVE
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1996-2000

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	97.81	94.63	94.65	96.67
Casamance	.07	.21	.21	.12
Diourbel	.10	.30	.30	.17
Louga	.00	0.00	0.00	.00
Fleuve	.55	1.66	1.66	.95
Senegal Oriental	.03	.06	.06	.04
Sine Saloum	.62	1.49	1.48	.93
Thies	.80	1.64	1.64	1.10

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.19

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1986-1990

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	23,705	4,763	7,956	36,424	19,921
Casamance	819	504	840	2,162	9,263
Diourbel	673	428	713	1,814	11,914
Louga	1,246	844	1,407	3,497	41,756
Fleuve	1,171	741	1,235	3,147	14,448
Senegal Oriental	991	641	1,068	2,701	35,970
Sine Saloum	1,191	674	1,124	2,989	12,395
Thies	1,071	555	925	2,552	8,727
Totaux	30,868	9,150	15,266	55,285	17,696

Source: PADCO informatique

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1986-1990

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	76.80	52.06	52.12	65.88
Casamance	2.65	5.50	5.50	3.91
Diourbel	2.18	4.67	4.67	3.28
Louga	4.04	9.23	9.22	6.33
Fleuve	3.79	8.10	8.09	5.69
Senegal Oriental	3.21	7.01	7.00	4.88
Sine Saloum	3.86	7.37	7.36	5.41
Thies	3.47	6.07	6.06	4.62

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.20

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1991-1995

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	29,278	5,883	9,827	44,989	19,920
Casamance	1,056	681	1,135	2,872	10,835
Diourbel	900	580	967	2,447	13,874
Louga	1,651	1,140	1,900	4,690	48,219
Fleuve	1,530	1,015	1,692	4,238	15,582
Senegal Oriental	1,244	866	1,444	3,554	39,761
Sine Saloum	1,547	922	1,538	4,007	14,224
Thies	1,442	763	1,273	3,478	10,065
Totaux	38,649	11,851	19,776	70,273	18,563

Source: PADCO informatique

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1991-1995

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	75.75	49.64	49.69	64.02
Casamance	2.73	5.75	5.74	4.09
Diourbel	2.33	4.90	4.89	3.48
Louga	4.27	9.62	9.61	6.67
Fleuve	3.96	8.57	8.56	6.03
Senegal Oriental	3.22	7.31	7.30	5.06
Sine Saloum	4.00	7.78	7.78	5.70
Thies	3.73	6.44	6.43	4.95

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.21

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1996-2000

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	35,564	7,137	11,922	54,623	19,618
Casamance	1,555	1,017	1,695	4,268	13,750
Diourbel	1,338	866	1,444	3,648	17,289
Louga	2,450	1,700	2,834	6,985	59,912
Fleuve	2,257	1,517	2,528	6,302	18,003
Senegal Oriental	1,820	1,295	2,158	5,273	47,995
Sine Saloum	2,258	1,378	2,297	5,932	17,444
Thies	2,113	1,141	1,901	5,155	12,207
Totaux	49,355	16,050	26,782	92,187	19,849

Source: PADCO informatique

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO I
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1996-2000

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	72.06	44.47	44.52	59.25
Casamance	3.15	6.34	6.33	4.63
Diourbel	2.71	5.40	5.39	3.96
Louga	4.96	10.59	10.58	7.58
Fleuve	4.57	9.45	9.44	6.84
Senegal Oriental	3.69	8.07	8.06	5.72
Sine Saloum	4.58	8.58	8.58	6.44
Thies	4.28	7.11	7.10	5.59

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.22

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
RESUME DES COÛTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1986-1990

COÛTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COÛTS PAR HABITANT
Cap Vert	20,752	4,127	6,893	31,772	17,625
Casamance	1,040	649	1,081	2,770	11,672
Diourbel	861	549	915	2,325	14,983
Louga	1,612	1,098	1,831	4,541	53,118
Fleuve	1,445	927	1,545	3,917	17,526
Senegal Oriental	1,259	832	1,387	3,478	45,236
Sine Saloum	1,457	843	1,406	3,706	15,101
Thies	1,295	686	1,143	3,124	10,496
Totaux	29,725	9,711	16,198	55,632	17,807

Source: PADCO informatique

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COÛTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1986-1990

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	68.81	42.50	42.56	57.11
Casamance	3.50	6.68	6.68	4.98
Diourbel	2.89	5.65	5.65	4.18
Louga	5.42	11.31	11.30	8.16
Fleuve	4.86	9.55	9.54	7.04
Senegal Oriental	4.23	8.57	8.56	6.25
Sine Saloum	4.90	8.68	8.68	6.66
Thies	4.36	7.06	7.06	5.62

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.23

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1991-1995

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	25,013	4,975	8,310	38,297	17,646
Casamance	1,371	888	1,480	3,739	13,435
Diourbel	1,166	753	1,255	3,173	17,028
Louga	2,167	1,499	2,498	6,164	59,747
Fleuve	1,922	1,281	2,135	5,338	18,316
Senegal Oriental	1,621	1,136	1,893	4,650	48,675
Sine Saloum	1,929	1,165	1,941	5,035	16,985
Thies	1,772	953	1,588	4,313	11,857
Totaux	36,962	12,647	21,100	70,706	18,678

Source: PADCO informatique

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1991-1995

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	67.67	39.34	39.38	54.16
Casamance	3.71	7.02	7.02	5.29
Diourbel	3.15	5.95	5.95	4.49
Louga	5.86	11.85	11.84	8.72
Fleuve	5.20	10.13	10.12	7.55
Senegal Oriental	4.39	8.98	8.97	6.58
Sine Saloum	5.22	9.21	9.20	7.12
Thies	4.79	7.53	7.53	6.10

Source: PADCO informatique

TABLEAU A.24

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
RESUME DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE INTRA-URBAINE
PENDANT LA PERIODE 1996-2000

COUTS EN MILLIONS DE F CFA

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL	COUTS PAR HABITANT
Cap Vert	29,664	5,892	9,842	45,398	17,399
Casamance	1,988	1,301	2,169	5,458	16,209
Diourbel	1,703	1,103	1,839	4,646	20,134
Louga	3,159	2,192	3,654	9,006	70,191
Fleuve	2,797	1,883	3,139	7,820	20,112
Senegal Oriental	2,335	1,663	2,772	6,769	55,459
Sine Saloum	2,789	1,712	2,854	7,355	19,903
Thies	2,573	1,402	2,337	6,312	13,762
Totaux	47,008	17,150	28,606	92,764	19,973

Source: PADCO informatique

SENEGAL STRATEGIE REGIONALE NO II
REPARTITION EN POURCENTAGES DES COUTS DE L'INFRASTRUCTURE
INTRA-URBAINE PENDANT LA PERIODE 1996-2000

POURCENTAGES

REGION	INFRASTRUCTURE MATERIELLE	LOGEMENT	INFRASTRUC- TURE SOCIALE	TOTAL GENERAL
Cap Vert	63.10	34.36	34.41	48.94
Casamance	4.23	7.59	7.58	5.88
Diourbel	3.62	6.43	6.43	5.01
Louga	6.72	12.78	12.77	9.71
Fleuve	5.95	10.98	10.97	8.43
Senegal Oriental	4.97	9.70	9.69	7.30
Sine Saloum	5.93	9.98	9.98	7.93
Thies	5.47	8.18	8.17	6.80

Source: PADCO informatique